Le Monde

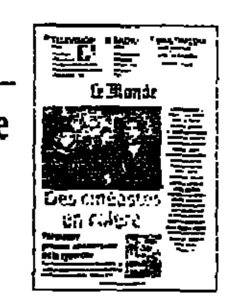
CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16388 – 7,50 F

DIMANCHE 5 - LUNDI 6 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

TÉLÉVISION-RADIO MULTIMÉDIA

- Cinéastes contre chaînes publiques
- Radio 101, rebelle en Croatie


Le Monde
Des cinéastes en colère

Immigration : satisfecit

Le Haut Conseil à l'intégration juge le texte de Jean-Pierre Chevènement excellent et estime que le projet d'Elisabeth Guigou va dans le bon sens. p. 11

Le pape défend la famille

Mariage, procréation, fidélité : Jean Paul II a défendu, au Brésil, les valeurs de la famille traditionnelle. p. 3

Mme Demessine contestatrice

Michèle Demessine (PCF), secrétaire d'Etat au tourisme, critique l'augmentation de la CSG et la politique familiale de Lionel Jospin. p. 9

Silure, le grand méchant poisson



Plus grand carnassier d'eau douce, accusé d'expansionnisme et de meurtre sur caneton, ce poisson flasque et laid n'en est pas moins recherché pour sa chair délicate. p. 14

La bataille des tarifs aériens

Face aux « Billets doux » de British Airways et aux « Amours de prix » d'United Airline, Air France sort le 26 octobre son « Tempo », guide de tarifs-loisirs. p. 23

La SFP ne sera pas privatisée

Le gouvernement a stoppé le processus de privatisation de la SFP et a accepté la démission de son PDG, Jacques Bayle. p. 21

Le président mexicain en France

Ernesto Zedillo devra rassurer, à Paris, les milieux d'affaires et les organisations des droits de l'homme. p. 3

Souscrire une assurance-décès

Dans nos pages Placements, le détail des deux principales catégories de contrats existants : la « temporaire » et la « vie entière ». p. 18 à 20

Au « Grand Jury »

Martine Aubry sera l'invitée du « Grand Jury RTL-*Le Monde* », dimanche 5 octobre à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 48 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0146 - 1005 - 7,50 F



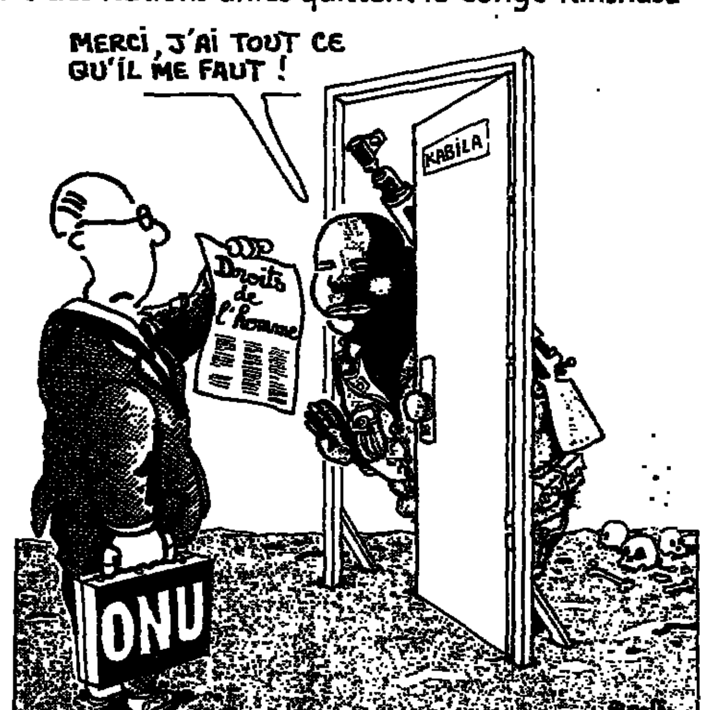
M. Kabila défie l'ONU en refusant tout contrôle sur les droits de l'homme

Le HCR et les enquêteurs des Nations unies quittent le Congo-Kinshasa

LE NOUVEAU régime de Kinshasa a lancé, vendredi 3 octobre, un nouveau défi à la communauté internationale en expulsant les agences humanitaires de la région de Goma (dans l'est) et en décidant de chasser les réfugiés rwandais qui y sont arrivés récemment. Le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés et le secrétariat général des Nations unies ont exprimé leur « *inquiétude* ». La mission de l'ONU, qui devait enquêter sur les massacres de réfugiés commis, selon de multiples témoignages, par les forces de M. Kabila lors de leur marche vers Kinshasa, a été rappelée vendredi « *pour consultations* » au siège de l'ONU à New York, en raison des entraves mises par le régime congolais à son travail.

L'attitude de la communauté internationale n'est cependant pas à la fermeté. Chacun souhaite visiblement éviter un affrontement avec M. Kabila et les pressions sur le régime de Kinshasa se sont érodées.

Lire page 2



Les syndicats européens abandonnent les 35 heures

Le patronat français exige plus de flexibilité

LES ORGANISATIONS syndicales européennes se préparent à abandonner la semaine de 35 heures, pour laquelle des syndicats aussi prestigieux qu'IG Metall, en Allemagne, avaient mené dans les années 80 des luttes historiques. C'est la conclusion de la conférence sur « *les nouvelles voies de la politique du temps de travail* » organisée à Bruxelles les 2 et 3 octobre par la Confédération Européenne des Syndicats (CES), à laquelle adhèrent, en France, la CFDT, FO et la CFTC.

A Chambéry, où s'est achevé, vendredi, le sommet franco-italien, les socialistes français n'ont pu obtenir l'appui de Rome sur leur politique de réduction du temps de travail.

A Paris, la réunion préparatoire à la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et la réduction du temps de travail, qui rassemblait, vendredi, les partenaires sociaux, s'est tenue « *sans agressivité ni chantage* », a commenté Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité. Les positions du CNPF, qui a plaidé pour plus de flexibilité du marché du travail, font craindre à certains syndicats un échec de la conférence prévue le 10 octobre. Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn sont restés muets sur les intentions du premier ministre quant au contenu d'une possible loi-cadre sur le temps de travail. Depuis son arrivée à Matignon, Lionel Jospin a observé une politique de strict équilibre entre les grandes centrales syndicales. Les décisions prises à l'issue de la conférence nationale permettront de mesurer l'influence de chacune d'elles.

D'autre part, les syndicats CFDT, CGT, FO et CFTC du transport routier ont lancé, vendredi, un appel à la grève pour le dimanche 2 novembre, jour du retour des vacances scolaires de la Toussaint. Ils réclament une revalorisation des salaires, mais le patronat ne souhaite pas conclure la négociation avant la conférence nationale sur l'emploi. Une rencontre est prévue le 9 octobre.

Lire pages 4, 8 et 17

Les noces catalanes de l'infante d'Espagne et du handballeur basque

MADRID
correspondance

« *C'est un conte de fées, mais j'ai les pieds sur terre* », déclarait il y a quelques semaines le nouveau gendre du roi Juan Carlos, Iñaki Urdangarin, qui ne peut pas passer inaperçu avec sa taille, 1,97 mètre et 102 kilos, et ses yeux azur. Ce Basque de vingt-neuf ans, star de l'équipe d'Espagne de handball et son meilleur défenseur, dit-on, est devenu, samedi 4 octobre, duc de Palma de Majorque en épousant, à Barcelone, l'infante Cristina d'Espagne, qu'il a rencontrée sous les anneaux olympiques d'Atlanta, en juillet 1996.

Ses titres de noblesse étaient jusqu'alors sportifs. Six Coupes d'Europe, quatre Coupes d'Espagne et une équipe sacrée huit fois championne d'Espagne grâce, en particulier, au dynamisme d'Iñaki. Et puis, il y a eu une belle médaille de bronze à Atlanta, qui a changé sa vie en lui permettant de rencontrer Cristina de Bourbon et de Grèce. A trente et un ans, celle-ci passe pour la plus décontractée des filles du roi d'Espagne et aussi la plus indépendante. Elle affectionne particulièrement les jeans et le Coca-Cola Light. Diplômée de sciences politiques de l'université de Madrid, elle a aussi obtenu un master de relations internationales de l'université de New York. Elle fut le premier membre de la famille royale à chercher un emploi et à détenir une carte de Sécurité sociale. C'est elle aussi qui a décidé de s'installer à Barcelone pour travailler depuis cinq ans à la Fondation culturelle de la Caixa (caisse d'épargne catalane), où elle est chargée du département des expositions. La mer et la voile constituent ses vraies passions ; le duché de Palma de Majorque lui était donc, en quelque sorte, prédestiné.

Pour les Espagnols, c'est la *boda* (noce) de l'année. De toute la péninsule, les cadeaux affluent pour la fille du roi : vaisselles en tous genres, baudets offerts par l'Association de défense des ânes, sardanes écrites spécialement, châles et mantilles, sans oublier des caisses d'alcool d'anis pour le jeune couple.

Le choix de Barcelone pour le mariage de l'infante a cependant quelque peu déçu les Madrilènes. Mais c'est là que Cristina et Iñaki vivent depuis des années ; ils y ont leurs copains, ils parlent même le catalan et n'ont pas l'intention de quitter la Catalogne. C'est donc dans la cathédrale de Barcelone, où le dernier mariage royal remonte à plus de six siècles, celui de Jean Ier d'Aragon avec la princesse Marthe d'Armagnac en 1373, que l'infante a épousé Iñaki Urdangarin, « *Txiqui* » (« petit », en basque) pour la famille et les copains.

Quelque cent cinquante caméras de la télévision espagnole ont filmé le parcours du cortège et la cérémonie sous la direction de la cinéaste Pilar Miro. Tous les sujets du roi étaient devant le petit écran, samedi matin, pour suivre la noce retransmise pour 900 millions de téléspectateurs. Jamais Barcelone n'avait connu une telle liesse. Même les Jeux olympiques de 1992 n'avaient pas autant agité les Catalans. On a briqué la ville, la décorant avec des banderoles portant d'immenses « *Felicidades* », « *Felicitats* », « *Zorionak* » (félicitations en espagnol, catalan et basque) sur les façades des édifices. Des photos du couple ont été affichées dans les vitrines des boutiques. Quant à Txiqui, il a réglé, il y a un mois, ses dettes au fisc catalan, c'est-à-dire toutes ses amendes pour stationnement illégal, avant de devenir le gendre du roi d'Espagne.

Mireille Lemaresquier

La raison du chasseur

DEPUIS une dizaine d'années, certaines associations de chasseurs tentent de concilier chasse et environnement. C'est notamment le cas de l'Ancer, fondée en 1989, qui souhaite que le « gibier de tir » – les animaux d'élevage lâchés la veille de l'ouverture de la chasse – soit interdit et que le nombre de chasseurs diminue notablement.

Dans l'Aisne, des plans de chasse ont été établis et la fédération départementale travaille avec le *Conservatoire du littoral* sur la protection des zones humides des bords de la Marne. Dans les Landes, des efforts ont également été faits – des prélèvements maximaux ont été instaurés cette année –, mais les résultats sont moins probants.

Lire page 10

L'homme dans l'espace, un plaisir coûteux

L'ASTRONAUTE français Jean-Loup Chrétien, qui vient d'effectuer un aller-retour à bord de la navette Atlantis, n'en revient pas. La station russe Mir est « *un vieux cargo dans un état remarquable* », les rumeurs « *sur l'état de tel ou tel élément étaient des bruits exagérés* », s'est-il exclamé lors d'une conférence de presse depuis l'espace, jeudi 2 octobre, trois jours avant le retour de la navette dont l'atterrissage est prévu dimanche à cap Canaveral.

Le général Chrétien feint d'ignorer que les « *bruits* » en question ont été obligeamment distillés, avec un luxe de détails, par la NASA elle-même. Avec, il est vrai, quelques raisons : un incendie, une collision avec dépressurisation d'un module et des pannes informatiques à répétition ne semblent pas devoir constituer, *a priori*, les marques d'un fonctionnement normal.

Après onze ans en orbite, Mir paraît en bout de course. Pourtant, dès l'origine, les incidents techniques ont été une constante sur Mir. Avant son départ, la semaine dernière, Jean-Loup Chrétien rappelait qu'il avait connu trois pannes d'ordinateur lors de son précédent séjour, il y a neuf ans. En 1989, la station russe resta même inhabitée pendant plusieurs mois, faute de crédits pour l'entretien. Curieusement, sitôt Atlantis amarrée, l'Américain David Wolf commençait des expériences scientifiques – apparemment impossibles à mener la veille – qui lui avaient déjà permis, assurait-il mardi 30 septembre, de faire « *des observations très intéressantes* ». La mission qui vient de s'achever a démontré que la station et la navette « *pouvaient faire quelque chose d'éblouissant* », confirme Jean-Loup Chrétien.

Alarmistes ou triomphalistes, les bulletins de santé de Mir publiés par la NASA reflètent l'affrontement qui fait rage aux Etats-Unis entre partisans et opposants quant à l'envoi d'hommes dans l'espace. Les « anti » ayant pris prétexte des incidents pour attaquer l'« *acharnement* » thérapeutique de la NASA, cette dernière entendait justifier auprès du public et des politiques la présence de ses hommes et ses engins en orbite. L'enjeu est la future station spatiale internationale Alpha. Sans elle, « *la NASA n'a pas de raison de maintenir un corps d'astronautes, et la navette au coût exorbitant ne servirait plus à grand-chose* », écrivait récemment Daniel Greenberg, un expert américain, dans un point de vue publié par le *Washington Post*. Or, ajoutait-il, Alpha est « *une merveille technologique pour laquelle aucun usage raisonnable n'a jamais pu être identifié* ».

La Chambre des représentants semble partager plus ou moins cet avis, puisqu'elle rogne régulièrement les crédits dévolus au programme, ce qui a forcé la NASA à réduire ses ambitions, dans un premier temps, puis à faire appel aux Européens, aux Japonais et aux Russes, priés de participer à ce symbole de la coopération internationale et de l'amitié entre les peuples. Alpha n'est pas menacée : les contrats industriels qu'elle met en œuvre couvrent suffisamment d'Etats pour rassembler une petite majorité au Congrès, et son premier élément sera lancé en mai 1998. Mais les quelque 2,1 milliards de dollars (environ 12 milliards de francs) que le projet engloutit chaque année ne seront pas suffisants. La NASA devra trouver, en 1998, 430 millions de dollars supplémentaires, qui seront prélevés notamment sur... la préparation des expériences scientifiques qui seront menées à bord !

Jean-Paul Dufour

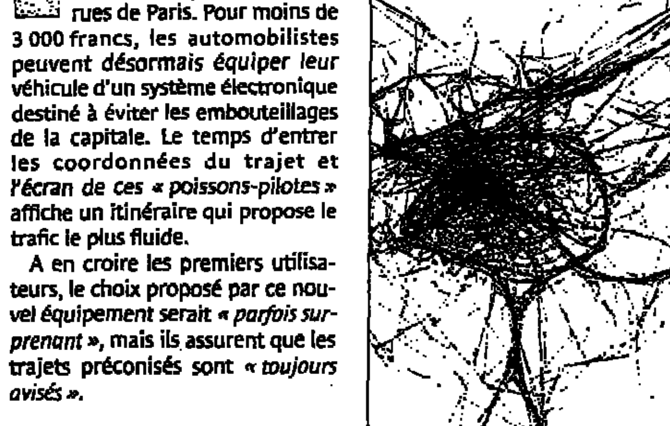
Lire la suite page 15

L'écran anti-bouchons

FINI le surplace dans les rues de Paris. Pour moins de 3 000 francs, les automobilistes peuvent désormais équiper leur véhicule d'un système électronique destiné à éviter les embouteillages de la capitale. Le temps d'entrer les coordonnées du trajet et l'écran de ces « poissons-pilotes » affiche un itinéraire qui propose le trafic le plus fluide.

A en croire les premiers utilisateurs, le choix proposé par ce nouvel équipement serait « *parfois surprenant* », mais ils assurent que les trajets préconisés sont « *toujours avisés* ».

Lire page 22



Duo de choc

GILBERT AND GEORGE

LES DEUX ARTISTES britanniques Gilbert and George (nés en 1943 et 1942) ont construit, en trente ans, une œuvre commune qui frappe et n'hésite pas à choquer.

Ces peintres, qui utilisent la photo, sont volontiers exhibitionnistes et provocateurs dans leurs portraits. Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris leur consacre une importante rétrospective.

Lire page 24

AFRIQUE La République démocratique du Congo (RDC) a décidé, vendredi 3 octobre, d'expulser les agences humanitaires travaillant dans la région de Goma et d'en chasser les réfugiés rwandais qui y sont arrivés récemment. Le secrétariat général de l'ONU et le Haut-Commissariat aux réfugiés ont exprimé leur *« inquiétude »*. ● LE SIÈGE DE L'ONU à New York a rappelé *« pour consultation »* l'équipe d'experts qui avait été envoyée à Kinshasa pour enquêter sur les massacres présumés de réfugiés qu'auraient commis les forces de M. Kabila et leurs alliés rwandais, au cours de leur marche vers Kinshasa. ● LE CONSEIL DE SÉCURITÉ de l'ONU ne semble cependant pas décidé à exercer de très fortes pressions sur le régime de M. Kabila. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le ministre des affaires étrangères de Kinshasa reproche à la communauté internationale son manque d'impartialité.

M. Kabila chasse les organisations humanitaires du Congo

La mission des Nations unies chargée d'enquêter sur les massacres présumés plie bagage devant les obstacles opposés par le régime de la RDC. Les grandes puissances semblent cependant surtout soucieuses d'éviter l'affrontement avec le nouveau régime

LE RÉGIME de Laurent-Désiré Kabila a ordonné à toutes les agences humanitaires de *« quitter immédiatement »* la région de Goma, dans l'est de la République démocratique du Congo et a décidé d'expulser les réfugiés rwandais qui ont franchi récemment la frontière. L'annonce de cette décision a été faite simultanément, vendredi 3 octobre, à Genève par le Haut commissariat pour les réfugiés (HCR) et à New York, par le porte-parole du secrétariat général de l'ONU, Fred Eckhardt.

Dans le même temps, devant l'obstruction qui lui est opposée par le régime de Kinshasa, l'équipe d'experts de l'ONU qui devait enquêter sur les massacres présumés de réfugiés perpétrés pendant la marche de Laurent-Désiré Kabila vers le pouvoir, a quitté le pays, rappelée à New York pour consultations au siège de l'ONU.

Face aux autorités de Kinshasa qui défient ainsi doublement les Nations unies, les grandes puissances s'en tiennent cependant à une attitude très réservée.

« Le ministère de l'intérieur de la RDC a ordonné à toutes les agences s'occupant des réfugiés de quitter immédiatement Goma. Nous regrettons cette décision, mais nos collègues s'apprêtent à partir », indique le communiqué publié vendredi par le HCR. *« La même instruction du ministère de l'intérieur a également ordonné aux autorités locales de fermer la frontière entre le Nord-Kivu* [en RDC] *et le Rwanda »*, poursuit le texte. Il leur a donné pour instruction d'expulser tous les réfugiés rwandais qui sont entrés dans cette région au cours des derniers jours.

L'ordre de départ aux agences concerne, selon l'ONU, environ 70 personnes, dont 12 expatriés, qui devront partir en laissant sur place leur équipement. L'ordre a été donné à la mi-journée vendredi et les agences ont jusqu'à lundi pour se conformer à cette décision. *« Mais la pression est telle qu'ils partiront avant »*, a précisé une source à l'ONU.

Le secrétariat général à l'ONU a exprimé son *« inquiétude »* quant aux conséquences de cette décision de Kinshasa, tout comme le HCR qui déclare craindre pour les réfugiés rwandais *« qui ont à nouveau commencé à franchir la frontière ces derniers jours pour fuir la reprise des combats dans l'ouest du Rwanda »*, limitrophe de la région de Goma. De source humanitaire à Genève, on évalue le nombre de ces réfugiés à un chiffre allant de 200 à 2 000. Ils ont quitté le Rwanda depuis le 22 septembre, précise-t-on. Le HCR n'a pas été en mesure d'indiquer immédiatement quelles autres agences ou organisations humanitaires étaient concernées par la décision de Kinshasa.

Cette querelle est le dernier épisode des relations très tendues entre les organisations humanitaires et les forces de M. Kabila, avant et depuis leur arrivée au pouvoir. Début septembre, Mme Sadako Ogata qui dirige le HCR, avait exprimé sa colère après le renvoi forcé à Kigali (Rwanda), par les soldats de la RDC, de quelque 800 réfugiés de Kisangani. Mme Ogata avait menacé de suspendre ses opérations en RDC si les Etats de la région continuaient à violer les droits des réfugiés. Il était reproché au régime de Kinshasa d'entraver l'accès humanitaire aux réfugiés et de les expulser de force, et au régime de Kigali de ne pas fournir les garanties de sécurité requises pour le retour des réfugiés dans leur pays.

L'autre pomme de discorde entre Kinshasa et la communauté internationale concerne la mission des Nations unies qui devait enquêter sur les massacres de réfugiés commis pendant la conquête du pays par M. Kabila. Cette mission, rappelée à New York pour consultations, a quitté Kinshasa vendredi soir, avec assez peu d'espoir d'y revenir à terme.

A quelques heures de son départ, la mission d'enquête a réaffirmé sa fermeté à l'égard du régime du président Laurent Désiré-Kabila en dénonçant les entraves faites à son travail. Dans une déclaration publiée par son président, le juriste togolais Atsu-Koffi Amega, la mission a estimé une nouvelle fois *« contraires à son mandat »* les *« préalables posés par le gouvernement congolais »*.

Kinshasa a refusé d'autoriser les enquêteurs à se déployer sur l'ensemble du territoire de la RDC, depuis son arrivée le 24 août. A deux reprises, la mission, qui souhaitait se rendre d'abord dans la région de Mbandaka où, d'après les témoignages, ont été perpétrés les massacres les plus récents, a été forcée de renoncer. La durée des consultations à New York n'est pas connue. Mais selon M. Brody, un expert américain qui en fait partie, les Nations unies ont accordé deux semaines aux autorités congolaises pour qu'elles clarifient leur position.

> L'ordre de départ aux agences concernerait environ 70 personnes, dont 12 expatriés

La mission a rappelé que le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, veut une *« enquête indépendante portant sur l'ensemble du territoire de la RDC »*, et souligné : *« nous sommes convaincus qu'une telle enquête constituerait une étape importante visant à briser le cycle de l'impunité et contribuerait à la réconciliation nationale »*.

Kinshasa, dans les deux querelles qui l'opposent à l'ONU, dénonce la partialité de la communauté internationale. Au HCR, le régime de Laurent-Désiré Kabila reproche depuis toujours d'avoir laissé des miliciens hutus rwandais, co-auteurs du génocide de 1994 contre les Tutsis, prendre le contrôle des grands camps de réfugiés qui s'étaient installés dans l'est du Zaïre. Quant à la mission d'enquête, Kinshasa lui reproche de ne pas s'intéresser aux exactions perpétrées par le régime de Mobutu et par les miliciens hutus avant l'offensive rebelle lancée il y a un an par M. Kabila. – *(AFP, Reuter.)*



Human Rights Watch dénonce des « massacres à grande échelle »

L'organisation américaine de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) est *« persuadée »* que les troupes de Laurent-Désiré Kabila ont commis *« des massacres à grande échelle »* entre octobre 1996 et mai 1997 dans l'ex-Zaïre, a affirmé Scott Campbell, un de ses membres, dans des déclarations publiées, vendredi 3 octobre, par le quotidien danois *Berlingske Tidende*. Un rapport de HRW devrait être publié la semaine prochaine. Selon lui, des massacres ont été perpétrés dans le camp de réfugiés hutus à Mugunga, près de la frontière du Rwanda, où les pires tueries avaient eu lieu en novembre 1996. M. Campbell a constaté que le régime de Kabila détruit les preuves de ces massacres. *« Les corps des victimes sont déterrés des fosses communes et brûlés, les témoins des tueries menacés, battus et emprisonnés pour qu'ils gardent le silence »*, a-t-il dit. – *(AFP.)*

Le gouvernement congolais bénéficie d'une certaine « compréhension » de la communauté internationale

NEW YORK
(Nations unies)
de notre correspondante

Les enquêteurs de l'ONU sur les droits de l'homme et les crimes présumés commis à l'encontre des réfugiés rwandais ont quitté la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), et ont peu d'espoir de pouvoir y retourner un jour. Depuis le 24 août, ils se trouvaient enfermés dans une chambre d'hôtel à Kinshasa. Avant de s'envoler pour New York, le chef de la mission, Atsu-Koffi Amega, a dénoncé les entraves des autorités de Kinshasa. A la demande des Etats-Unis, le secrétaire général de l'ONU a donné jusqu'au 15 octobre à Kinshasa pour *« clarifier »* sa position sur la mission d'enquête, date après laquelle les experts seront définitivement rappelés.

ANALYSE

New York voudrait une enquête qui recouvre les quatre dernières années

Se présentant comme « médiateur » entre l'ONU et Kinshasa, le gouvernement américain a décidé de dépêcher prochainement un envoyé spécial à Kinshasa, Kigali et Kampala, pour tenter de trouver un compromis. Pour ce *« dernier effort de médiation »*, on parle du maire noir d'Atlanta et ancien ambassadeur à l'ONU, Andrew Young, ou d'une autre personnalité du groupe noir du Congrès.

A New York, la pression internationale sur la RDC s'est érodée et a été remplacée par une certaine « compréhension » de la position du gouvernement congolais. Conscientes de cette évolution, les autorités de Kinshasa ont adopté une stratégie qui consiste à faire apparaître la défaillance de la communauté internationale dans la région avant et après le génocide de 1994 au Rwanda.

Dans un entretien au *Monde*, vendredi 3 octobre à New York, le ministre congolais des affaires étrangères, Bizima Karaha, estime que *« toute enquête qui pourrait aider à la compréhension de ce qui s'est passé au Congo serait la bienvenue »*. M. Karaha ajoute : *« Le problème est de savoir ce que ces génocidaires sans frontière ont fait et continuent de faire au Congo. Il consiste en le fait de savoir qui a vendu des armes à ces hommes qui étaient réfugiés pendant la journée et miliciens armés le soir ? Qui, vivants, étaient des soldats de Mobutu et, morts, sont devenus des réfugiés innocents ? »* M. Karaha s'en prend à l'ONU qui *« n'a jamais condamné »* le comportement des réfugiés dans les camps. *« Mme Ogata* [haut-commissaire pour les réfugiés] *était elle-même dans ces camps. Elle a vu. Pourquoi ne demande-t-elle pas une enquête ? »* Le discours de Kinshasa a le soutien, limité mais puissant, de quelques intellectuels américains qui prônent l'abandon de l'enquête.

« MÉNAGER L'AVENIR »

L'ONU, pour sa part, se trouve divisée entre la commission des droits de l'homme de Genève, qui reste inflexible, et New York, où l'on affiche un certain pragmatisme politique. *« Si cette mission est définitivement abandonnée, les gouvernements qui, pourtant, individuellement, comprennent les enjeux, seront, sous la pression des médias et des ONG, obligés de punir la RDC qui a désespérément besoin de leur aide économique. Je dirais même qu'elle pourrait être déstabilisée sans cette aide »*, explique un diplomate onusien. L'ONU s'efforce de *« faire comprendre »* aux autorités de Kinshasa qu'il est dans leur intérêt d'accepter une enquête qui *« de toute façon, conclura que tout le monde a commis des massacres »*.

Il apparaît que certains gouvernements se rendent de plus en plus compte de la nature *« potentiellement explosive »* de la mission d'enquête. *« Cette mission est devenue tellement politique que si elle a lieu, elle ne servira qu'à faire apparaître les contradictions et ambiguïtés du comportement de la communauté internationale dans cette région »*, explique un diplomate occidental. Et s'il est établi que les forces de Kabila ont commis des atrocités, quelle sera l'étape suivante ? *« Aucun pays ne veut l'affrontement avec le Congo*, dit ce diplomate. *Chacun veut ménager l'avenir »*. Pour sa part, le ministre belge des affaires étrangères parle de *« cette nouvelle fierté panafricaine »* et prône *« la flexibilité »* de la mission de l'ONU. *« Je ne cesse de dire à nos interlocuteurs congolais que de refuser cette enquête leur fera le plus grand tort »*, explique au *Monde* Erik Derycke, en ajoutant : *« Mais il est aussi vrai que cette enquête doit également être faite sur les événements qui ont eu lieu depuis 1993 »*.

Cette politique de « flexibilité », l'ONU l'a déjà tentée. Le secrétaire général, Kofi Annan, avait accepté, en avril, de remplacer le premier rapporteur des droit de l'homme, Roberto Garreton, jugé *« inacceptable »* par Kinshasa. Le juriste togolais Atsu-Koffi Amega lui a succédé. Plus récemment, M. Annan a proposé une enquête *« simultanée »* dans l'est et l'ouest du pays. Cette proposition a également été rejetée. Il est ironique de constater que si la mission est définitivement abandonnée, l'affaire sera renvoyée devant la commission des droits de l'homme à Genève, où M. Garreton sera de nouveau chargé de rédiger un rapport basé sur les témoignages recueillis.

La volonté de « flexibilité » semble pour l'instant résumer la position de la plupart des gouvernements, *même si les Américains font mine de rester fermes*. S'adressant au *Monde*, vendredi 3 octobre, l'ambassadeur américain à l'ONU, Bill Richardson, qui est en contact *« permanent »* avec les autorités de Kinshasa, explique que *« si la mission est obligée d'abandonner son travail, la communauté internationale sera dans l'impossibilité de répondre aux appels congolais pour la reconstruction du pays »*. Cependant, des conversations avec les responsables américains démontrent aussi la volonté de compromis. On parle de la *« dissension »* au sein de l'équipe de l'ONU ou encore des *« erreurs »* commises par les membres de la commision telles que *« des conférences de presse ou encore des contacts avec l'opposition »*.

Il semble que l'une des propositions envisageables serait la nomination, une fois de plus, d'une nouvelle équipe. Les Américains font aussi valoir des *« divergences très réelles »* au sein du régime congolais. *« Nous souhaitons une enquête qui prouve que des atrocités ont été commises peut-être de tous les côtés, sans oublier que les troupes de Kigali ne sont pas innocentes »*. Selon les Américains, si Laurent-Désiré Kabila accepte le *« concept »* d'une enquête, *« ou même quelques vérités sur les actes de ses hommes, l'aide internationale pourrait être reprise six mois après, mais s'il refuse, le dommage fait à son image sera irréparable »*. La position américaine rejoint celle des Belges, qui consiste à dire que l'enquête devrait concerner les quatre dernières années. *« Si Kabila veut montrer qu'il est plus démocrate que Mobutu, il faut qu'il accepte ces enquêtes »*, explique-t-on à Washington. *« Nous voulons avoir affaire à un gouvernement responsable et non pas abusif »*.

Afsané Bassir-Pour

Kinshasa se prépare à intervenir au Congo-Brazzaville

LA BATAILLE entre les deux camps qui, depuis quatre mois, mettent à feu et à sang le Congo-Brazzaville – celui du président Pascal Lissouba contre celui de son prédécesseur, Denis Sassou Nguesso – a connu un moment de répit, vendredi 3 octobre alors que le pays voisin, la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), dépêchait sur place un petit groupe d'observateurs militaires. Ces quatre hommes ont devancé un contingent de trois cents soldats de la RDC incessamment attendus de l'autre côté du fleuve, à la suite d'un accord conclu mercredi par les présidents Laurent-Désiré Kabila et Lissouba.

Officiellement, il s'agit d'arrêter l'extension des combats d'un pays à l'autre à laquelle on a assisté lundi 29 et mardi 30 septembre quand des obus tirés depuis le Congo-Brazzaville ont fait vingt et un morts à Kinshasa. Le détachement de la RDC serait chargé de créer un couloir de sécurité entre les deux villes et d'identifier les tirs d'obus sur Kinshasa. Vendredi après-midi, des rumeurs de plus en plus persistantes – mais non confirmées samedi matin – faisaient état de l'arrivée des trois cents hommes à Brazzaville. Le détachement devrait se déployer dans le camp du président Lissouba dont les partisans affrontent, depuis le 5 juin, ceux de son prédécesseur, M. Nguesso.

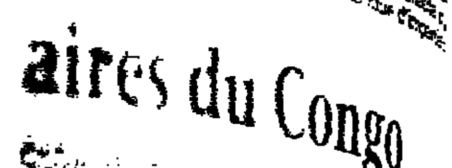
En réalité, l'intention de M. Lissouba, appuyé en cela par son premier ministre, Bernard Kolélas, serait de faire jouer aux hommes de RDC le rôle de noyau dur d'une force d'interposition africaine pour mettre un terme à la guerre qui ravage le pays. M. Kolélas l'a expliqué en ces termes : *« Le détachement d'observateurs militaires de la RDC se transformera en composante de la force africaine d'interposition. Cela est normal dans la mesure où ce qui se passe chez nous a des répercussions à Kinshasa de l'autre côté du fleuve Congo. »*

« DÉCLARATION DE GUERRE »

M. Lissouba est parti en tournée dans la région pour convaincre les pays voisins de participer à cette force ; il s'est déjà rendu au Togo et au Burkina Faso. M. Sassou Nguesso est, lui, farouchement opposé à l'intervention d'une force de la RDC : cela équivaudrait à *« une déclaration de guerre »*, a-t-il prévenu.

Ces dernières quarante-huit heures ont été marquées par un apaisement de la rhétorique anti-française volontiers entendue dans le camp de M. Lissouba, où l'on accuse Paris de soutenir M. Nguesso. *« Connaissant la France et quelle que soit l'animosité que l'on peut afficher vis-à-vis de ce pays, honnêtement, je ne crois pas que la France ait pu prendre l'engagement de tirer sur Kinshasa »*, a dit M. Lissouba. M. Kolélas a tenu des propos semblables, et Paris a semblé approuver le projet de constitution d'une force africaine d'interposition.

A. Fr. (avec AFP et Reuter)



A Rio de Janeiro, le pape appelle à la défense des valeurs familiales

Deux rassemblements sont prévus au Maracana et à Flamengo

Jean Paul II devait présider, samedi 4 et dimanche 5 octobre à Rio, au stade de *Maracana et à Flamengo*, deux rassemblements dans le cadre de la Rencontre mondiale des familles qui se tient au Brésil. Vendredi, devant un public plus restreint, il a une nouvelle fois défendu les valeurs de la famille.

RIO DE JANEIRO
de notre envoyé spécial

« Si Dieu est brésilien, le pape est carioca [habitant de Rio] *»,* affirme péremptoirement une affiche publicitaire d'une compagnie d'assurances. C'est l'un des rares signes de la présence de Jean Paul II dans la mégalopole brésilienne, qui est loin d'avoir pavoisé. *Les cariocas* ne s'étaient guère déplacés en masse, jeudi 2 et vendredi 3 octobre, pour accueillir le pape, et sa venue ne s'était traduite que par la perturbation du trafic routier, la présence massive des forces de sécurité (23 000 hommes au total) et la disparition dans les rues de tous les traîne-misère, accueillis provisoirement dans les établissements sociaux de la ville.

Ce n'est que samedi, après la messe à la cathédrale – pyramide moderne d'inspiration maya – que le pape devait se rendre au stade de Maracana (140 000 places) pour y recueillir les témoignages de dix-sept familles, à l'occasion de la Rencontre mondiale des familles qui motive ce troisième déplacement au Brésil. Spectacle chorégraphique, musique et, bien évidemment, samba étaient au programme. Le deuxième temps fort prévu devait avoir lieu, dimanche 5 octobre au *matin, au parc de Flamengo,* capable d'accueillir deux millions de personnes, où une messe sera célébrée.

Au Maracana et à Flamengo, le pape avait déjà réuni des foules en juillet 1980. Aujourd'hui, ce n'est plus le jeune Karol Wojtyla qui visite Rio, mais un pèlerin âgé qui compte déjà quatre-vingt voyages à l'étranger, dont quinze en Amérique latine, et l'intérêt pourrait s'être émoussé. Aux dires des cariocas, leur ville a *perdu de son engouement* catholique pour se tourner de plus en plus vers les sectes évangélistes et pente*côtistes, qui fleurissent dans les* favelas. A tel point que Rio serait devenue la cité la moins catholique du *pays, qui compte* pourtant *86,5 %* de baptisés dans cette Eglise.

Néanmoins, le pape aime Rio. Il l'a montré, vendredi 3 octobre dans la soirée, après son discours de clôture du Congrès théologique pastoral, qui, pendant trois jours, s'est consacré à la famille. *« Ce lieu crée une inspiration, car on y voit continuellement à l'œuvre l'architecture divine et l'architecture humaine. La première surpasse la deuxième, même si l'homme est un architecte et s'il est à l'image de Dieu. Cette double inspiration est importante pour la famille. Elle en a besoin pour survivre et perdurer. »*

MISE EN GARDE ET RÉPROBATION

En forme, heureux de se retrouver devant ces 2 500 délégués, dont un grand nombre d'ecclésiastiques, Jean Paul II a renouvelé ses prises de position sur l'importance de la famille et ses valeurs traditionnelles, comme *« lieu privilégié pour faire croître le potentiel personnel et social que l'homme porte inscrit en lui »*. Le mariage, la procréation et la fidélité en sont les arc-boutants.

Rien de précis n'a été dit jusqu'à présent sur l'avortement, qui occupe pourtant une place centrale dans ce voyage avec la remise à jour d'un texte de loi datant de 1946, que le Parlement brésilien tente de moderniser contre la volonté de l'épiscopat (*Le Monde* du 2 octobre).

Ce texte accorde l'impunité pour les avortements en cas de viol ou de danger pour la mère. Ce sont les deux seuls *cas* prévus, mais l'Eglise brésilienne craint que la porte ne s'ouvre à une légalisation généralisée.

La prise de position de l'épouse du président de la République, Ruth Cardoso, en faveur du nouveau texte, et ses déclarations selon lesquelles la venue du pape ne changerait rien, ont suscité la réprobation de l'épiscopat et du Vatican.

En outre, le discours du pape à son arrivée, mettant l'accent sur les problèmes sociaux du pays, a été jugé par la presse comme une mise en garde au président social-démocrate, Fernando Henrique Cardoso. *« Les déséquilibres sociaux, la distribution inégale et injuste des ressources économiques qui génère des conflits dans les cités et les campagnes, la nécessité d'une vaste diffusion des structures sanitaires et culturelles de base, les problèmes de l'enfance abandonnée dans les grandes villes, pour n'en citer que quelques-uns, constituent pour le gouvernement un défi d'une énorme proportion. »*

Ces mots, et ceux qu'il a aussi prononcés sur le racisme sous-jacent envers la communauté afro-brésilienne, dans un pays qui se flatte d'avoir réussi le mélange des races, ont résonné comme un avertissement aux oreilles du candidat à la réélection présidentielle d'octobre 1998. Ce message, ainsi que le douloureux problème des « sans-terre », évoqué discrètement par le pape, alors qu'il était censé ne venir que pour une « visite pastorale », a provoqué la surprise chez les dirigeants brésiliens. Mais rien n'a filtré sur ce que Jean Paul II et Fernando Henrique Cardoso se sont dit, vendredi matin, lors de la réception officielle au palais de Larenjeiras.

Michel Bôle-Richard

Le président mexicain entame sa visite officielle en France

Pendant son séjour de trois jours, Ernesto Zedillo devra rassurer les milieux d'affaires et les organisations de défense des droits de l'homme

MEXICO
de notre correspondant

Attendu, samedi 4 octobre, à Paris pour sa première visite officielle en France, le chef de l'Etat mexicain, Ernesto Zedillo, n'aura pas la tâche facile. Longuement préparé, ce séjour a des objectifs ambitieux – accélérer les négociations pour parvenir à un accord avec l'Union européenne et convaincre les investisseurs de s'intéresser davantage au Mexique – mais plusieurs faux pas ont compliqué, ces dernières semaines, les relations avec les milieux d'affaires français et les organisations internationales de défense des droits de l'homme.

A peine arrivé, M. Zedillo devra affronter les représentants de quatre organismes (Amnesty International, Reporters sans frontières, la Fédération internationale des droits de l'homme et l'Association des chrétiens pour l'abolition de la torture), qui lui feront part, dimanche, de leurs préoccupations face à l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Mexique et protesteront contre l'expulsion, en avril, de deux experts de la FIDH venus enquêter sur le terrain. Reporters sans frontières remettra au président Zedillo un rapport dénonçant les nombreuses agressions dont sont victimes les journalistes mexicains, dont trois ont *été assassinés depuis le* mois de mai. Amnesty International, enfin, présentera un document dénonçant les quarante exécutions extrajudiciaires et les trente « disparitions forcées » depuis le début de l'année. La réunion s'annonce houleuse entre un président accusé de *« manquer de volonté »* pour mettre un terme à l'impunité et à la corruption et des organisation humanitaires irritées du refus présidentiel de recevoir, le mois dernier à Mexico, le secrétaire général d'Amnesty International, Pierre Sané.

Le président mexicain devra également affronter le mécontentement d'un secteur du patronat français qui veut connaître les raisons qui ont conduit à l'annulation d'un contrat de 360 millions de dollars (environ 2 milliards de francs) pour la fabrication de vingt-huit rames destinées à une nouvelle ligne de métro actuellement en construction à Mexico. L'appel d'offres, remporté en juillet par le consortium franco-canadien GEC-Alsthom et Bombardier, a été annulé après une plainte déposée par le concurrent espagnol Construcciones y Auxiliar de Ferrocarriles (CAF) et son associé japonais Mitsubishi.

PROFOND MALAISE

Cet incident, ajouté à la disqualification suspecte de Gaz de France pour la fourniture de gaz naturel dans le nord du Mexique, a provoqué un profond malaise au sein des milieux d'affaires français et canadiens, qui ont demandé à leur gouvernement respectif d'intervenir auprès de M. Zedillo. Jacques Chirac et son collègue canadien, Jean Chrétien, *ont répondu favorablement à cette* requête mais le président Zedillo n'a pas donné suite aux demandes *d'éclaircissements.*

Alors que les investisseurs étrangers manifestent leurs inquiétudes, M. Zedillo assure que le différend sera résolu par les instances adéquates et qu'il ne devrait pas remettre en cause les projets d'investissements européens dont le Mexique a tant besoin pour équilibrer la présence envahissante des Etats-Unis. Les échanges avec son voisin du Nord représentent, en effet, plus de 80 % du commerce total, et la proportion tend encore à croître depuis l'entrée en vigueur, en janvier 1994, de l'accord de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada.

Le commerce avec la France, en revanche, porte sur à peine plus de 1 % du total. Des deux côtés on parle de doubler le montant des échanges en trois ans, mais les perspectives sont plus encourageantes en matière d'investissements, à condition que les règles du jeu soient équitables. Outre les magasins Carrefour, qui ont ouvert treize hypermarchés ces dernières années, diverses entreprises françaises ont monté des usines au Mexique. C'est le cas de Saint-Gobain (verre), Sommer Allibert (tableaux de bord), Gem-Plus (cartes à puces). D'autres projets sont à l'étude, notamment dans le traitement des eaux et la pétrochimie.

« Le Mexique est une excellente plate-forme pour l'Amérique du Nord et pour le reste de l'Amérique latine », estime le président du groupe Saint-Gobain, Jean-Louis Beffa, qui s'est publiquement engagé à *« faire mieux connaître les capacités du Mexique aux industriels français et à contribuer au renforcement des liens »* entre ce pays et l'Union européenne. L'ambassadeur de France à Mexico, Bruno Delaye, évoque, lui, *« le nouveau visage du Mexique »* depuis les élections démocratiques de juillet dernier. Le signe le plus clair des changements politiques en cours est cependant venu du principal représentant de l'opposition de gauche, Cuauhtémoc Cardenas, qui, à Paris où il vient de passer, a reconnu la *« volonté »* démocratique du président Zedillo, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir.

Bertrand de la Grange

Les « fast-foods de la foi » menacent l'Eglise catholique

RIO DE JANEIRO
de notre correspondant

Au même titre que la violence et le trafic de drogue, la *« rapide expansion des sectes »* figure au nombre des *« préoccupations »* que le pape a explicitement *citées dans la lettre adressée, à la mi-septembre,* au Conseil des conférences épiscopales d'Amérique latine (Celam), dont l'assemblée ordinaire se tient à *Rio*, en même temps que la Rencontre mondiale des familles présidée par Jean Paul II. Simultanément *« plus grande nation catholique du monde »* et terre promise d'une multitude de cultes, issus du spiritisme ou des religions afro-brésiliennes, le Brésil est, depuis une vingtaine d'années, l'un des terreaux les plus fertiles aux sectes dites néo-pentecôtistes (le pentecôtisme est un courant religieux qui fait une grande place à l'Esprit saint, aux exorcismes et aux miracles).

« Les sectes néopentecôtistes ont inventé le "fast-food de la foi" », dit le sociologue Flavio Pierucci, de l'Université de Sao Paulo. Il s'en créerait près d'une centaine par jour au Brésil, mais leur durée de vie est *souvent* très courte. On estime aujourd'hui leurs *crentes* (croyants) à environ 15 % de la population contre moins de 5 % en 1980. Le succès des sectes *s'explique par un certain épuisement* des Eglises historiques (catholique et protestantes), par le dynamisme de leurs réseaux sociaux et éducatifs, par leurs liens avec les *riches maisons mères* américaines, par l'absence de médiation (pas de clergé, lecture fondamentaliste de la Bible), par la place donnée au mysticisme et à l'émotion.

Fondée il y a dix ans, dans une entreprise de pompes funèbres en faillite des faubourgs de Rio, l'Eglise universelle du royaume de *Dieu* est, de loin, la plus grande de ces sectes. Ancien employé de la Loterie de l'Etat de Rio, Edir Macedo, cinquante-deux ans, *« évêque-chef »* autoproclamé de *cette* Eglise, se trouve à la tête d'un empire. Répartis dans une cinquantaine de pays, ses quelque deux mille *cinq cents temples sont fréquentés* par environ six millions de fidèles. Avec des slogans aussi efficaces que *« chez nous, le miracle est naturel »* et un sens du marketing dépourvu de tout scrupule, l'Eglise universelle ratisse très large, surtout dans les banlieues pauvres et chez les femmes (81 % des fidèles à Rio). L'avancement des « pasteurs » dépend de l'évolution des rentrées de la dîme dans les temples dont ils ont la charge. Tous les moyens sont bons pour attirer le chaland en quête de réconfort mystique.

Outre un mercantilisme affiché et des investissements massifs dans les médias (dont l'achat, en 1989, pour 45 millions de dollars, de TV Record, placée au troisième rang des chaînes brésiliennes), cette secte se distingue par son agressivité. La provocation la plus grave remonte à octobre 1995 : alors que les catholiques s'apprêtaient à honorer Mossa Senhora de Aparecida, la patronne du Brésil, un certain « pasteur » von Helde osa, devant la caméra de TV Record, donner des coups de pied à une statue de la sainte en déclarant : *« Ce n'est que du plâtre. »*

En représailles, plusieurs temples de la secte avaient été saccagés. Autant dire que pour Edir Macedo, *le pape, dont plusieurs portraits géants ont été* barbouillés avant sa nouvelle visite au Brésil (*Le Monde* du 30 septembre), n'est pas le bienvenu à Rio. *Une certaine neutralité est toutefois observée à son* égard par la télé de la secte.

Jean-Jacques Sévilla

Les sites nucléaires français mis en accusation

SELON UNE ÉTUDE de deux sociologues néerlandais, conduite pour le compte de l'ONG polynésienne Hiti Tau, et partiellement financée par le Conseil œcuménique des Eglises à Genève, des adolescents et des enfants polynésiens ont travaillé sur les sites des essais nucléaires français dans le Pacifique, au mépris des règles de sécurité et de la législation.

Sur les 10 000 à 15 000 travailleurs polynésiens qui se sont succédé sur les atolls entre 1966 et 1996, il apparaîtrait que 10 % des personnels locaux avaient moins de 18 ans au moment de leur embauche, 6 % moins de 16 ans, et 0,3 % moins de 10 ans. L'enquête, rendue publique vendredi 3 octobre par le Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, à Lyon, est présentée comme la première étude indépendante sur la santé des travailleurs polynésiens sur les sites nucléaires français et sur celle des insulaires habitant à proximité de Mururoa et de Fangataufa, à partir d'entretiens réalisés par les enquêteurs avec 737 anciens employés qui ont travaillé sur place.

D'autre part, 91,3 % de ces personnels ont dit n'avoir pas confiance dans le système de santé *officiel français* et souhaitent une étude médicale indépendante sur la recrudescence de cancers et autres maladies imputés à la radioactivité. Plusieurs des employés interrogés affirment avoir été exposés à des risques de contamination sans le savoir. Ils dénoncent le *« manque de transparence »* du système de santé et affirment qu'une fois tombés malades ils se sont heurtés à *« un mur d'incrédulité »* de la part des experts médicaux français, *ou à « des intimidations »* des autorités. La plupart des personnels interrogés font état de la période des essais nucléaires en atmosphère, de 1966 à 1975.

A Papeete, le Haut-Commissariat en Polynésie et la direction des centres d'expérimentation nucléaire ont démenti que la France ait jamais employé d'adolescents et encore moins d'enfants sur les sites, conformément à la législation française. Des études épidémiologiques, confiées notamment à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), ne montrent aucun effet négatif à ce jour, selon les mêmes sources, qui ont pris l'engagement de publier les premiers résultats.

J. I.

هكذا من الأصل

Un sommet franco-italien discret et en demi-teinte

Paris et Rome peinent à s'entendre sur l'emploi

CHAMBÉRY
de notre envoyé spécial

On aurait pu croire que l'entrée de l'Italie dans l'espace Schengen, l'ouverture de la frontière franco-italienne auraient mérité quelques trémolos des gouvernements français et italiens réunis au sommet, vendredi 3 octobre, à Chambéry. Après tout, ce n'est pas rien. Alors que la frontière belge reste fermée jusqu'à nouvel ordre par peur de la drogue néerlandaise, la frontière italienne, qui effrayait tant nos policiers, est ouverte sans autre forme de procès, et presque en catimini. Le président Chirac, présentant les résultats des conversations, s'est borné à confirmer laconiquement le fait, en annonçant la signature par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, de deux conventions de coopération policière et de réadmission des clandestins.

Cette discrétion aura été la marque de ce sommet en demi-teinte, entre deux gouvernements trop préoccupés par leurs débats internes pour avoir vraiment le cœur à ce qu'ils faisaient. Chacun était plus venu par devoir, avec le souci d'obtenir éventuellement un appui sur tel ou tel dossier, sans trop d'illusions. Le président du Conseil italien, Romano Prodi, qui s'était déjà rendu à Paris il y a huit jours, a beaucoup à faire pour convaincre ses alliés néocommunistes d'accepter pour 1998 un budget de rigueur destiné à qualifier l'Italie pour l'euro. Le président Chirac a salué ses efforts, soulignant que *« la France et l'Italie ont vocation à participer à l'euro »*.

Lionel Jospin, l'esprit occupé par sa conférence du 10 octobre sur les 35 heures, a concocté avec les Italiens une déclaration conjointe pour préciser l'importance que les deux gouvernements attachaient au prochain sommet européen sur l'emploi, en novembre, au Luxembourg. Paris et Rome y estiment *« nécessaire d'affronter les problèmes de flexibilité du marché et du temps de travail en soulignant l'importance de la coopération que les partenaires sociaux doivent établir entre eux pour définir des formules praticables, également en ce qui concerne la réduction du temps de travail »*. A en juger d'après les commentaires du porte-parole de M. Prodi, les Italiens ne souhaitent pas se laisser entraîner chez eux dans le débat français sur les 35 heures. Lionel Jospin a qualifié le texte d'*« intéressant »*. A vrai dire, ses services n'avaient pas jugé utile de prévoir sur place une version française de la déclaration. Au bureau de Martine Aubry, désignée comme cosignataire du texte bien qu'elle n'eût pu se déplacer à Chambéry, on indiquait du reste vendredi n'en avoir pas connaissance !

PROJET DE PARTENARIAT

La conférence de presse de fin de sommet a rapidement balayé les sujets à l'ordre du jour. La Savoie était naturellement intéressée de savoir ce qu'il advenait du projet de liaison ferroviaire transalpine Lyon-Turin. Dominique Voynet et Jean-Claude Gayssot, ministres de l'environnement et des transports, ont présenté de concert les positions françaises sur les aspects techniques et écologiques de l'affaire. Les études, financées sur fonds européens, se poursuivent. Pour la réalisation, Romano Prodi a renvoyé à plus long terme.

Les Italiens n'ont pas paru très chauds sur le projet de partenariat suggéré par les Français entre Air France et Alitalia. Ce partenariat viendrait à point nommé sortir Air France de son relatif isolement en Europe, mais les Italiens ont d'autres discussions en cours avec Swissair et KLM. La suite est restée dans le secret des cabinets, à l'abri des oreilles indiscrètes. Depuis la cohabitation, l'habitude s'installe d'éviter de faire de ces rencontres de grands shows médiatiques, sauf pour l'image officielle. Il en était ainsi à Weimar, pour le sommet franco-allemand. Les Chambériens n'auront eu qu'une vision fugitive de leurs hôtes d'un jour, dont on avait installé les quartiers à Aix-les-Bains, station thermale dirigée par une municipalité RPR de choc, avec un fort électorat Front National... loin des intellectuels pétitionnaires.

Henri de Bresson

Les syndicats européens vont abandonner les 35 heures

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Les 35 heures hebdomadaires constituent-elles déjà un slogan dépassé ? Au moment même où le gouvernement français s'apprête à réduire la durée hebdomadaire légale du travail, la Confédération européenne des syndicats (CES) – à laquelle adhèrent la CFDT, FO et la CFTC – s'apprête à abandonner cette revendication historique.

Certes, la décision ne devrait être prise que lors du prochain congrès, en 1999. Mais la conférence organisée par la CES les 2 et 3 octobre à Bruxelles ne laisse aucun doute sur l'issue des débats. Son titre était déjà tout un programme : « Les nouvelles voies de la politique du temps de travail : le temps de travail sur une vie et la nouvelle organisation du travail. » Pour Jean Lapeyre, secrétaire général adjoint de la CES, *« il faudra toujours conserver des garde-fous comme la durée maximale du travail hebdomadaire, mais tout nous incite à avancer sur l'idée d'un temps de travail calculé sur la vie active : les nouvelles formes d'emploi, comme le temps partiel, les nouvelles technologies et l'évolution des méthodes de vie »*.

Pour le chercheur français Jean-Yves Boulin cette démarche est logique : *« Il y a cent cinquante ans, la référence était la durée quotidienne du travail, puis est venue la revendication d'avoir deux jours de congés par semaine, puis la semaine de congés payés, puis le mois. Enfin, la retraite est calculée en fonction du nombre d'années effectuées. Mais la grande différence est que toutes ces durées étaient imposées au salarié. Désormais, on lui demande de choisir : passer en temps partiel, prendre un congé parental, une préretraite progressive. »* Signe de cette évolution : le puissant syndicat allemand, IG Metall, héraut des 35 heures en Europe depuis 1984, vient de signer un accord pour favoriser les départs en préretraite progressive dès cinquante-cinq ans.

« Nous sommes arrivés au bout de la possibilité de faire de la réduction hebdomadaire collective du temps de travail une revendication. Nous allons désormais nous efforcer de l'organiser sur la carrière. Après tout, permettre à un salarié de partir en préretraite deux ans avant l'âge légal revient à réduire son temps de travail de 5 %. C'est comme s'il travaillait deux heures de moins par semaine tout au long de sa vie », a expliqué Walter Riester, vice-président de l'IG Metall. Un chercheur de la CES a fait ses calculs : *« Aujourd'hui, un salarié travaille en moyenne 70 000 heures durant sa vie. En tenant compte de quelques années en temps partiel pour élever ses enfants, d'un congé formation pour se recycler et d'un départ anticipé en préretraite, on peut faire de 50 000 heures travaillées un objectif syndical. »*

Bien entendu, cette nouvelle optique pose de nouveaux problèmes : elle parachève l'individualisation d'horaires jusqu'ici collectifs. Elle pose aussi de redoutables problèmes aux systèmes de retraite et de protection sociale. La CES entend lancer le débat, mais, si elle ne prétend pas disposer de toutes les solutions, elle estime qu'elle dispose là du seul moyen pour le syndicalisme de reprendre l'initiative sur le thème central du temps de travail.

Frédéric Lemaître

Le gouvernement italien est de nouveau menacé par une crise politique provoquée par la gauche

Rifondazione comunista a refusé de voter le budget

Le président du conseil italien, Romano Prodi, a affirmé que la crise politique qui sévit actuellement est *« la plus folle du monde »*. Alors qu'il pensait avoir gagné la bataille pour l'euro, avec l'Italie dans le peloton de tête de la monnaie unique, son gouvernement se trouve suspendu à un fil, sur fond de menace d'élections anticipées, après la décision de Rifondazione comunista de ne pas voter le budget.

ROME
correspondance

Le président du conseil italien, Romano Prodi, doit prendre la parole, mardi 7 octobre devant la Chambre des députés, pour ouvrir le débat sur la situation politique, après la décision de Rifondazione comunista de ne pas voter le projet de budget, adopté par le gouvernement dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 septembre.

Sans les communistes orthodoxes, la coalition de centre-gauche de l'Olivier ne dispose pas de la majorité à la Chambre. Prudence oblige, la date retenue pour la clarification est la plus éloignée possible afin de laisser à chacun les marges de manœuvre indispensables pour tenter d'éviter l'ouverture formelle de la crise. Samedi matin, il restait encore trois jours pour trouver une solution à une situation critique que rien ne laissait pourtant présager.

Après plusieurs années de lourds sacrifices demandés aux Italiens au nom de l'Europe, le projet de budget pour l'année 1998 était en effet considéré comme l'un des plus légers de ces derniers temps. La question fondamentale qui opposait Rifondazione comunista au reste de la majorité, la réforme de la protection sociale, attend la conclusion des négociations avec les syndicats. Les économies prévues dans ce secteur et inscrites dans le budget, de l'ordre de 5 000 milliards de lires (1 000 lires équivalent à 3,40 francs environ), semblent peu de chose face aux énormes sacrifices – plus de 80 000 milliards de lires – demandés et obtenus par le gouvernement de l'Olivier, avec l'appui de Rifondazione comunista, depuis qu'il est aux affaires. Alors pourquoi *« faire la crise maintenant »* ?

La réponse, selon nombre de commentateurs, est donc politique et simple : il s'agit de la dernière occasion pour l'« autre » gauche de se faire remarquer, d'afficher sa « raison sociale ». L'adoption du budget et la probable entrée dans l'euro, avec une situation économique favorable, ainsi que les réformes institutionnelles qui devraient bientôt aboutir avec le renforcement du système bipolaire, limiteraient la marge d'action des communistes. Pour le secrétaire Fausto Bertinotti – certains l'appellent *« sub-commandante Fausto »* – c'est l'occasion ou jamais de tenter de barrer la route à cette gauche réformiste qui, en Italie aussi, a compris quel est son chemin.

ÉLECTIONS ANTICIPÉES ?

En fait, la crise ne serait qu'un prétexte pour un règlement de comptes définitif entre les deux partis de la gauche, le PDS, le Parti démocratique de la gauche, et Rifondazione comunista, issus tous deux du PCI. C'est la raison pour laquelle le secrétaire du PDS, Massimo D'Alema, et ses alliés de la coalition ont voulu éviter de rester bloqués dans une situation d'incertitude d'ici au vote du budget, prévu pour la fin de l'année. Ils ont préféré la voie de la mise au clair immédiate en mettant dans la balance une seule solution possible : des élections anticipées à tenir dès fin novembre.

Aucune autre sortie de la crise ne semble satisfaire la gauche gouvernementale. Surtout pas l'éventuelle roue de secours offerte par les centristes, ex-démocrates-chrétiens du centre droit, qui, paraît-il, semble plaire justement aux dirigeants de Rifondazione comunista... C'est du côté de la France, avec la signature, lors de l'annuel sommet italo-français, vendredi, à Chambéry, d'une déclaration commune sur la réduction du temps de travail que pourrait venir une éclaircie. Fausto Bertinotti fait la fine bouche mais cette ouverture sur un tel sujet sensible pourrait le pousser à revoir sa position. Romano Prodi pourrait mettre également sur le tapis un effort supplémentaire pour l'emploi.

Bref, d'ici à mardi, les pressions sur les communistes vont se multiplier. D'ailleurs, des syndicats au patronat en passant par les électeurs de gauche, les Italiens ne semblent pas comprendre le sens d'une telle crise. Vendredi soir, c'est le président de la République lui-même qui, sans citer Fausto Bertinotti, a condamné celui qui *« met les bâtons dans les roues »*...

Salvatore Aloïse

L'extrême droite autrichienne impose une consultation sur la monnaie unique

Le débat est ouvert à la veille d'une élection régionale

Quelque 970 000 électeurs seront appelés aux urnes, dimanche 5 octobre, pour renouveler le Parlement régional (diète) de la Haute-Autriche, dominé par le parti conservateur de Josef Puhringer, gouverneur de la province. A l'occasion de ce premier test électoral pour les deux partis de la coalition gouvernementale, sociaux-démocrates et conservateurs, l'extrême droite a imposé une consultation sur l'euro.

VIENNE
de notre correspondante

L'élection régionale de Haute-Autriche constituera, dimanche 5 octobre, un important test électoral. Les sondages sont en effet peu favorables aux deux partis de la coalition gouvernementale, conservateurs et sociaux-démocrates. Le parti conservateur devrait conserver sa place de premier parti, mais risque de perdre jusqu'à 4 % des voix sur les 45,2 % qu'il avait obtenus au dernier scrutin en 1991. Les sociaux-démocrates, qui espéraient profiter de la popularité du chancelier Viktor Klima, qui a succédé, en janvier, au chancelier Franz Vranitzky à la tête de la coalition, risquent aussi de reculer de 4 %. Ils avaient recueilli 31,4 % en 1991.

VERS L'EURO

Le chef de l'extrême droite, Jörg Haider, a, lui, réussi une nouvelle fois à défier la coalition au pouvoir en lui imposant un débat sur l'introduction de la future monnaie unique européenne. Avec son parti libéral, il a obtenu l'organisation d'une « consultation populaire » pour demander aux Autrichiens d'apporter leurs signatures à une pétition en faveur d'un référendum sur le sujet. Ce référendum devrait avoir lieu du 24 novembre au 1er décembre, en même temps qu'une autre consultation demandée par les Verts sur le nucléaire civil.

L'initiative de l'extrême droite n'aura pas de conséquence directe : la majorité qui soutient la coalition gouvernementale, formée des sociaux-démocrates et des conservateurs, rejette toute idée de référendum et entend bien faire entrer l'Autriche dans la zone euro à la date prévue. En prenant le contre-pied de la campagne d'information du gouvernement, cette initiative risque de poser un problème de crédibilité aux partis gouvernementaux si la consultation leur était défavorable.

Les élections de Haute-Autriche, où il s'agit de renouveler le 5 octobre le Parlement régional et les conseils municipaux, ont ouvert à M. Haider un large champ d'action pour développer son offensive. Le chef d'extrême droite, qui profite de la discussion récurrente en Allemagne sur le report de l'euro, veut apparaître comme le défenseur de tous ceux qui s'inquiètent des conséquences de la monnaie unique sur leur pouvoir d'achat et l'emploi.

TRAVAIL DE SAPE

La coalition au pouvoir en est à son troisième budget d'austérité consécutif. Avec un déficit public de 2,6 % du PIB, une inflation de 1,6 %, l'Autriche fait partie des pays qui respectent le mieux les critères fixés par le traité de Maastricht pour les candidats à la monnaie unique. Elle a réussi à le faire en maintenant son taux de chômage à 4 %, ce qui en fait, derrière le Luxembourg, le pays avec le plus faible taux de chômage parmi les Quinze. Les mesures d'économie ont été réalisées en réduisant les excès d'un Etat-providence dépassé et les privilèges de la fonction publique.

Mais beaucoup de personnes ont le sentiment de se serrer indûment la ceinture et redoutent des délocalisations massives d'entreprises. Signe des temps, la Fédération des syndicats s'est ainsi prudemment éclipsée de la campagne pro-euro lancée par le gouvernement en raison du malaise d'une grande partie de ses troupes. La politique européenne permet au chef de l'opposition de continuer son travail de sape en prévision des élections législatives de 1999. Dans les derniers sondages, l'extrême droite égale, voire dépasse, les conservateurs et talonne le Parti social-démocrate du chancelier Viktor Klima. Jörg Haider devrait également tenter de pousser son avantage lors de l'élection présidentielle, prévue au printemps 1998.

L'annonce, attendue en octobre, de la candidature du président Thomas Klestil pour un deuxième mandat et le renoncement des sociaux-démocrates à lui opposer leur propre candidat permettront au FPÖ et à son ambitieux leader de marteler son message favori contre la mainmise des deux grands partis de la coalition sur tous les rouages de l'Etat.

Waltraud Baryli

Les massacres en Algérie ont fait 89 morts depuis jeudi

ALGER. Des quotidiens d'Alger rapportent, samedi 4 octobre, qu'au moins 89 civils auraient été tués dans une série de massacres commis depuis jeudi 2 octobre. Selon ces sources, 38 personnes dont des femmes et des enfants ont été massacrées, pour la plupart égorgées ou tuées à la hache, dans la nuit de jeudi à vendredi, à Mellaha (plaine de la Mitidja, au sud d'Alger). La nuit précédente, deux autres massacres ont fait 37 morts dans la région de Médéa (à 80 kilomètres au sud d'Alger). Enfin, à Harrouba, près d'Oran (ouest du pays), 14 personnes ont été assassinées jeudi soir par un groupe armé. Neuf des corps ont été retrouvés décapités. D'autre part, la ville de garnison de Blida (40 kilomètres au sud d'Alger) a été attaquée, vendredi 2 octobre au soir, à coups de roquettes artisanales, selon le quotidien *El Watan* qui donne un premier bilan de 4 morts et 200 blessés. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis n'appliqueraient pas de sanctions contre Total

WASHINGTON. Les Etats-Unis ont décidé de ne pas sanctionner Total, après la signature d'un contrat gazier avec l'Iran par la compagnie pétrolière française, a rapporté samedi 4 octobre le *Washington Post.* Selon le quotidien, qui cite un responsable non identifié, le président américain Bill Clinton demandera plutôt aux pays membres de l'Union européenne (UE) de faire davantage pression sur Téhéran pour qu'il renonce au terrorisme. Un consortium conduit par Total a conclu un contrat de 2 milliards de dollars pour l'exploitation d'un champ gazier en Iran. Ce contrat tombe en principe sous la loi D'Amato prévoyant des sanctions contre toute entreprise étrangère qui investirait plus de 40 millions de dollars par an dans le secteur des hydrocarbures en Iran et en Libye. Mais toute décision finale revient au président Clinton qui, selon le *Washington Post,* ne souhaite pas s'engager dans une guerre commerciale avec l'UE à propos de ce contrat. – *(AFP.)*

Human Rights Watch dénonce les abus de l'Autorité palestinienne

NEW YORK. L'organisation de défense des droits de l'homme Human Rights Watch (HRW) a accusé les services de l'Autorité palestinienne d'avoir recours à l'intimidation et à la torture, dans un rapport publié vendredi 3 octobre. Selon HRW, la pratique systématique de la torture des suspects a entraîné la mort de quatorze d'entre eux en 1994. *« Les trois premières années de l'autonomie palestinienne ont été caractérisées par des abus et des centaines de détentions arbitraires commis par les innombrables services de sécurité, en violation des droits élementaires du détenu »*, indique HRW. La plupart des personnes arrêtées ne comparaissent jamais devant un tribunal, et celles qui le sont sont victimes de jugements expéditifs. L'Autorité palestinienne est aussi accusée d'avoir menacé et arrêté des journalistes, des militants des droits de l'homme et d'autres critiques de l'Autorité, *« encourageant ainsi l'autocensure et créant un climat de peur et d'intimidation »*. Le rapport critique également Israël et les Etats-Unis, qui *« font pression sur l'Autorité palestinienne afin qu'elle réprime la violence anti-israélienne sans pour autant se soucier des méthodes utilisées »*. – *(AFP.)*

L'AIEA veut avoir accès à l'armement nucléaire irakien

VIENNE. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a demandé, vendredi 3 octobre, à l'Irak *« de remettre sans plus tarder aux inspecteurs de l'organisation les équipements, les matières ou les éléments d'information liés à son armement nucléaire, dont l'existence n'a pas encore été révélée »*. La résolution de l'AIEA a été adoptée par soixante-quinze pays. Quinze se sont abstenus. Le texte, adopté à la conférence générale de l'AIEA, demande à l'Irak *« d'accorder immédiatement et sans conditions ni restrictions l'accès aux inspecteurs pour contrôler son armement nucléaire »*. La résolution souligne que *« les inspecteurs de l'AIEA continueront à exercer leur droit d'enquêter sur tous les aspects de la capacité d'armement nucléaire de l'Irak »*. – *(AFP.)*

Un ministre britannique envisage une participation à l'euro dès 1999

LONDRES. Peter Mandelson, influent ministre sans portefeuille du gouvernement britannique de Tony Blair, s'est refusé à exclure une participation de la Grande-Bretagne à la monnaie unique européenne dès la première vague, en janvier 1999. Interrogé, jeudi 2 octobre, par la télévision irlandaise RTE, sur la possibilité d'une adhésion à l'euro dès 1999, *« si les circonstances économiques deviennent bonnes »*, M. Mandelson a répondu : *« Bien sûr »*. La diffusion, vendredi 3 octobre, des propos jugés très positifs de ce membre de la garde rapprochée de Tony Blair accroît encore le sentiment d'un changement d'attitude de la Grande-Bretagne à l'égard de la monnaie unique. Selon les commentaires officieux de responsables gouvernementaux, Tony Blair pourrait exclure d'ici la fin de l'année une participation à la première vague de l'euro, tout en signalant sa volonté d'y adhérer rapidement par la suite. – *(AFP.)*

Présidentielles indécises en Serbie et au Monténégro

BELGRADE. Les Serbes voteront, dimanche 5 octobre, pour le second tour de la présidentielle entre Zoran Lilic, candidat socialiste proche de Slobodan Milosevic, et son rival ultranationaliste Vojislav Seselj. M. Lilic est arrivé en tête au premier tour avec 35,70 % des suffrages exprimés, devant M. Seselj (27,28 %), chef du Parti radical (SRS, extrême droite). Le vote de dimanche risque toutefois d'être invalidé en raison d'un taux de participation qui pourrait être inférieur à 50 %, ce qui rendrait nécessaire une nouvelle élection présidentielle. Quelque 450 000 électeurs du Monténégro, qui forme avec la Serbie la République fédérale de Yougoslavie, sont également appelés à choisir dimanche un président parmi huit candidats. La course se réduira à un duel entre le président sortant, le « conservateur » et inconditionnel de M. Milosevic, Momir Bulatovic (quarante et un ans), et le premier ministre « réformateur » Milo Djukanovic, trente-cinq ans, principales figures du Parti démocratique des socialistes (DPS, ex-communiste). Les derniers sondages donnent M. Djukanovic favori avec une avance de l'ordre de 10 % sur son adversaire. – *(AFP.)*

(Lire aussi notre éditorial p. 15)

Publicité

L'OPA PROMODES :



une opération hostile

des conséquences graves et inévitables

- Endettement massif de Promodès lié à l'acquisition de Casino (32 à 40 milliards de francs)
- Licenciements et restructurations malgré les bonnes intentions affirmées
- Changement d'enseignes
- Fermeture d'entrepôts

et pour vous, actionnaires de Casino

- une offre conditionnelle donc incertaine, qui ne permet pas de bénéficier de la croissance future de votre société

EMPLOI La réunion préparatoire à la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail s'est tenue, vendredi 3 octobre, sous la présidence de Martine Aubry. Les représentants de tous les partenaires sociaux ont admis, avec quelques réserves, le diagnostic établi par le gouvernement sur l'état de l'économie française. ● L'AMBIANCE a été sans



agressivité, s'est félicitée la ministre de l'emploi et de la solidarité, mais aucun des dossiers de fond n'a encore été abordé. ● LE PREMIER MINISTRE Lionel Jospin s'est jusqu'à maintenant efforcé de ne pas privilégier l'une ou l'autre des centrales syndicales. Mais la façon dont se prépare la conférence correspond plutôt aux souhaits de la CFDT.

M. Jospin veut entretenir de bonnes relations avec tous les syndicats

Le premier ministre, depuis son installation à Matignon, a traité avec respect tous les partenaires sociaux. Mais les thèmes mis en avant dans la conférence sur les salaires, l'emploi et le temps de travail rejoignent plus les préoccupations de la CFDT que de FO et de la CGT

LE 10 OCTOBRE, au soir de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, à défaut de savoir quelle est la confédération la plus écoutée par Lionel Jospin, on verra celle qui a les positions les plus proches des choix faits par le gouvernement. Jusqu'ici, le premier ministre a, en effet, réalisé un quasi - sans-faute avec les syndicats. Il les a même choyés. Vendredi 3 octobre, pour la conférence préparatoire au sommet social, ce sont Martine Aubry, numéro deux du gouvernement, et Dominique Strauss-Kahn, son grand argentier, qui ont été préposés pour accueillir les numéros deux des organisations syndicales et patronales.

Reçues dès la deuxième semaine de son installation à Matignon par le premier ministre, avant son discours d'investiture au Parlement, les cinq centrales représentatives (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) ont apprécié cette marque de respect. L'annonce par le premier ministre, qu'il n'aurait pas d'*« interlocuteur privilégié »* a aussi ravivé tous les espoirs. Seule la décision de placer les allocations familiales sous condition de ressources a troublé cette lune de miel, provoquant un rejet unanime de tous les syndicats. Mais seules la CFTC et la CFE-CGC se sont montrées très virulentes.

Avant d'exercer le pouvoir, Lionel Jospin, avait effectué une série de rencontres officielles, avec tous les leaders syndicaux. Dénonçant *« l'autisme social »* du gouvernement Juppé, celui qui n'était que le premier secrétaire du PS, avait préconisé, le 17 novembre 1996, à l'occasion d'un forum social, une *« politique de contrat »* avec les acteurs sociaux. Revenus au affaires, les socialistes nommés ministres, tout comme les conseillers techniques qu'ils se sont choisis, ne sont pas, à de rares exceptions près, des néophytes, en matière de questions sociales.

CHEVAL DE BATAILLE

Martine Aubry tutoie Nicole Notat aussi bien que Louis Viannet et a des entrées dans toutes les confédérations. Jacques Rigaudiat, conseiller social de Lionel Jospin, qui avait exercé la même fonction auprès de Michel Rocard, est très connu des partenaires sociaux. Auteur d'un livre, *Réduire le temps de travail* (paru chez Syros, en 1996), sa nomination a d'ailleurs agacé FO, car il est jugé très proche de la CFDT. Ministre communiste des transports et ex-cheminot cégétiste, Jean-Claude Gayssot est une vieille connaissance pour Louis Viannet, etc.

« Il n'y a pas que les patrons qui ont des revendications »

Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, ne comprendrait pas que le gouvernement ne prenne pas le parti des salariés à l'occasion de la conférence sur l'emploi. *« Il n'y a pas que les patrons qui ont des revendications »*, a-t-il déclaré le 3 octobre au micro de RTL. *« Les gens ont voté pour changer de majorité, ils n'ont pas voté pour avoir un gouvernement qui cherche un point d'équilibre entre les uns et les autres »*, a-t-il dit, avant d'ajouter qu'*« il y aurait peut-être besoin de bien s'entendre sur ce que signifie l'intérêt général dans un pays qui compte entre 86 % et 87 % de salariés »*. En cas d'échec de la conférence, M. Viannet pense qu'*« il y aurait certainement une vague très forte d'amertume qui, dans un certain nombre de secteurs, pourrait assez vite se traduire par des réactions de colère »*.

Premier chantier de l'été, la création de 350 000 emplois jeunes a, du côté syndical, suscité des réserves mais aucune réaction d'hostilité. Sur d'autres sujets, en revanche, un clivage traditionnel semble s'opérer entre d'un côté la CFDT, la CFTC et la CFE-CGC, plutôt favorables aux décisions prises par le gouvernement, FO et la CGT de l'autre. En premier chef sur l'Europe. Mais aussi sur la protection sociale. Les grandes lignes de projet de loi de financement de la sécurité sociale, présentées le 26 septembre par Mme Aubry, vont ainsi plus dans le sens de la CFDT que dans celui de FO et de la CGT qui auraient souhaité que le gouvernement revienne sur la réforme mise en place par Alain Juppé.

Les préparatifs de la Conférence nationale donnent aussi des indications. Sur les salaires, l'emploi et le temps de travail, ce sont ces deux derniers sujets qui mobilisent l'attention. Or la réduction du temps de travail est le cheval de bataille, depuis plusieurs années, de la CFDT. Mme Notat n'est ni hostile à l'annualisation du temps de travail ni à la participation économique des salariés, lorsqu'il s'agit de faire baisser la durée du travail. Dans sa conférence de presse, elle a aussi affiché une priorité marquée en faveur de l'emploi.

POSITIONS FERMES

Pour l'instant, les discussions ne tournent pas autour de la relance par la consommation dont Marc Blondel se fait l'apôtre. Les demandes de FO sur le départ à la retraite des salariés ayant commencé à travailler à quatorze ans, qui ont quarante ans de cotisations sociales et sur les salaires, ne sont pour l'instant guère reprise par le gouvernement. La centrale de M. Blondel a réitéré son hostilité à *« un pacte »* ou à *« une politique des revenus »*. Ayant augmenté le SMIC de 4 % en juillet, M. Jospin n'a pas donné un second coup de pouce en septembre, comme le demandaient FO et la CGT. Pour le gouvernement, les salariés vont gagner 1,1 % de pouvoir d'achat par le basculement d'une partie des cotisations maladie sur la CSG.

Se campant sur des positions fermes mais claires, Louis Viannet maintient le cap de la CGT. En se faisant l'avocat d'une *« démarche rapide, générale et massive »* pour la réduction du temps de travail et en demandant une loi-cadre sur les 35 heures sans perte de salaire, il occupe le terrain. Reçu officiellement par le premier ministre, lundi 29 septembre, il a aussi rencontré le même jour le président du CNPF. Selon l'entourage de M. Viannet, Jean Gandois aurait à cette occasion pris ses distances vis-à-vis des positions ultralibérales défendues par M. Kessler.

Second succès pour Louis Viannet, tous les dirigeants syndicaux se sont rendus à sa proposition, faite le 26 août, d'une concertation intersyndicale destinée à dégager des *« objectifs communs »* avant la conférence. Depuis, des rencontres bilatérales ont eu lieu entre tous les syndicats ou presque.

Alain Beuve-Méry

Deux heures de monologues courtois sans aborder ce qui fâche

ILS SONT TOUS VENUS, mais la cour du ministère de l'emploi et de la solidarité n'a pourtant pas connu, vendredi 3 octobre, l'agitation des grands sommets sociaux.

RÉCIT

Dans la salle verte du ministère de l'emploi, dite « des accords de Grenelle »

Ce n'était, il est vrai, qu'une réunion préparatoire à la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et la réduction du temps de travail, prévue le 10 octobre à l'hôtel Matignon. Pour cette mise en bouche, les délégations des organisations syndicales et patronales étaient emmenées par les numéros deux ou les responsables des questions économiques de chaque centrale.

Dans la salle verte du ministère, dite « des accords de Grenelle » – ceux de 1968 –, Martine Aubry, ministre invitante, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, et Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget, tournaient le dos aux arbres du parc.

Les membres du gouvernement étaient entourés d'une brochette d'experts, comme Paul Champsaur, directeur général de l'Insee, ou Jean-Philippe Cotis, directeur de la prévision au ministère de l'économie. Le premier ministre avait dépêché quatre « estafettes », dont Pierre-Alain Muet, qui anime son groupe d'économistes, et Jacques Rigaudiat, son conseiller social.

Mme Aubry a ouvert la séance par un exposé s'appuyant sur la note de synthèse dont chaque participant avait déjà eu connaissance : huit fiches qui dressent l'état de santé économique et sociale de la France, plus une de commentaires (*Le Monde* du 4 octobre). Puis ce fut un tour de table, une succession de monologues : des syndicats d'abord, des patrons ensuite. Tous les participants se sont accordés à juger la réunion *« courtoise »*, *« détendue »*, *« calme »*. Deux heures *« sans agressivité ni chantage, cela nous change des déclarations des derniers jours »*, a commenté la ministre de l'emploi à la sortie.

Si tous les intervenants ont convenu que la croissance seule ne suffira pas à créer des emplois, chacun est resté dans sa partition habituelle pour les solutions. Ainsi Jean-Christophe Le Duigou (CGT) a-t-il plaidé pour *« des réformes de structures »* puisque *« tout ce qui a été fait jusqu'à présent a échoué »*. Jean-François Troglic (CFDT) a estimé que *« le gouvernement dispose de marges de croissance »* et qu'*« il faut accélérer les réformes sociales »*. Michel Coquillon (CFTC) a souligné les effets pervers des aides aux bas salaires, comme Claude Cambus (CFE-CGC).

« IL A CARTONNÉ »

Côté patronal, Denis Kessler a vanté la flexibilité, *« seule créatrice d'emplois »*, et le modèle anglo-saxon. Le président de la commission des affaires économiques du CNPF a rappelé, d'un ton assez vif – *« il a cartonné »*, résume un témoin –, l'opposition de son organisation à la réduction du temps de travail comme *« thérapeutique du chômage »*. Dans sa conclusion, M. Strauss-Kahn a corrigé plusieurs affirmations de son *« ami »* – les deux hommes se connaissent de longue date, le premier, alors professeur d'économie, ayant remarqué le brio du second. Cette réponse a été suivie par une intervention, non prévue au programme, de Mme Aubry, qui s'est refusé à laisser le dernier mot à son collègue de l'économie.

La réunion a révélé quelques dissonances dans chaque camp. Ainsi est apparue une relative diversité d'expressions patronales, la CGPME et l'UPA regrettant que la note de synthèse – dont le CNPF a apprécié les fiches techniques – *« oublie les PME »*. Du côté des syndicats, le représentant de FO, Robert Valladon, a fait entendre sa différence dans une intervention de trois minutes : *« Nous ne nous engagerons pas dans des discussions qui réduiraient notre autonomie syndicale »*, a-t-il lancé en guise d'avertissement pour la conférence nationale du 10 octobre.

Malgré cette prise de distances, Maryse Dumas (CGT) a considéré, à la sortie de la réunion, que la discussion avait montré *« des convergences syndicales »* et a appelé à *« une mobilisation des salariés »* pour *« imposer au patronat les réformes nécessaires »*. Les autres centrales ont, à des degrés divers, regretté l'inflexibilité du CNPF, qui risque de *« faire échouer »* la conférence nationale, a souligné la CFTC.

Les collaborateurs de la ministre de l'emploi et de la solidarité se félicitaient de *« l'esprit de sérieux »* de la réunion, de son *« atmosphère »*. Il faut être *« modeste »*, martelaient-ils, en admettant qu'aucun des sujets qui fâchent n'avait été abordé. Il fallait, d'abord, ne pas mettre en péril la conférence nationale elle-même.

Ni Mme Aubry ni M. Strauss-Kahn n'ont donc donné aux participants le moindre élément sur ce que proposera, le 10 octobre, Lionel Jospin.

Récit du service France

Des agriculteurs mais pas les fonctionnaires

La liste des participants à la conférence sur l'emploi continue de fluctuer. Luc Guyau, président de la FNSEA, a annoncé le 3 octobre que son organisation y figurerait au titre des organisations patronales. *« Le dialogue social agricole n'a pas à rougir par rapport à d'autres secteurs d'activité »*, a-t-il déclaré. *« L'agriculture, dans laquelle il faut inclure l'agroalimentaire, peut être créatrice d'emplois. »* En revanche, la Confédération paysanne, qui défend les petits exploitants et les salariés agricoles, n'a pas encore reçu d'invitation. Quant aux syndicats de fonctionnaires, FSU et UNSA, ils seront absents le 10 octobre, car l'on y traitera exclusivement du secteur privé.

BIPE Conseil : du temps libre pour les cadres

AUTEUR en 1997 d'un rapport sur la loi Robien, destiné à la commission des finances de l'Assemblée nationale, BIPE Conseil a dressé, en tant qu'expert, un bilan positif de ce dispositif. Il n'est donc pas étonnant qu'aujourd'hui ce bureau d'études de soixante-dix personnes se l'applique à lui-même. Pourtant, dans une entreprise de consultants l'abondance et l'intensité du travail sont traditionnellement valorisées. Pour BIPE Conseil, l'enjeu était donc de faire de la diminution des horaires un avantage par rapport à ses concurrents. *« La loi Robien peut constituer une chance pour l'entreprise à condition qu'elle soit appliquée de manière offensive, qu'elle soit l'occasion de repenser son organisation et sa stratégie »*, affirme Jean-Paul Guillot, le PDG de BIPE Conseil.

REPORTAGE

Une réorganisation complète du travail qui s'est traduite par huit embauches

L'accord intervenu en mars s'est traduit par l'embauche de huit personnes. Il a permis aussi de renouer un dialogue social, souvent rare dans une profession plutôt individualiste. *« Cette période a ouvert une réflexion collective sur notre métier, sur nos méthodes,* affirme un consultant, *nous avons pris du recul. Cela a été l'occasion de se mobiliser autour d'un projet commun. »* L'accord a entraîné une réorganisation complète du travail. Chaque salarié dispose de quarante-quatre jours de congés supplémentaires dans l'année qu'il répartit chaque trimestre avec l'aval de la direction. Pour le BIPE, dont l'activité est étroitement dépendante d'une demande fluctuante, les facilités d'aménagement du temps de travail permettent de gagner en flexibilité.

Beaucoup se félicitent de l'amélioration de la qualité du travail. *« Faire un break, laisser décanter un dossier, cela permet de prendre du recul par rapport à une étude et donc d'en améliorer son contenu »*, explique un consultant. Pour M. Guillot, les critiques de la loi Robien sont infondées : *« Où est donc la logique malthusienne ? J'embauche, j'accrois les compétences de l'entreprise dont les ressources sont mieux utilisées ! C'est plutôt d'une logique de croissance dont il faudrait parler. »* De plus, la loi est financièrement très avantageuse. Alors que le temps de travail baisse de 16 %, les salaires ont diminué de 7 %. La différence est financée par une diminution des cotisations sociales (50 % la première année, 40 % les deux suivantes) et des gains de productivité.

DES COMPÉTENCES « AMÉLIORÉES »

La satisfaction des dirigeants est-elle partagée par les salariés ? Au début, les réactions ont varié selon l'ancienneté et la position hiérarchique. Les hauts revenus ont eu du mal à accepter une diminution de revenus qui les a principalement frappés. Aujourd'hui, l'ensemble des salariés semblent apprécier cette nouvelle situation. *« La réduction du temps de travail n'a pas fondamentalement modifié la nature et l'intensité de notre tâche,* admet un consultant, *on peut encore travailler toute une nuit pour remettre une étude à un client. La seule différence, mais elle est de taille, c'est qu'à la clé on sait qu'il y a soit des journées de repos soit un plus long week-end, soit même des vacances prolongées. »*

Des jeunes consultants vont souvent au-delà de cette analyse. Sortie de science politique il y a trois ans, une d'entre elles compare sa situation à celle de certains de ses condisciples : *« Par rapport à mes camarades embauchés dans de grandes banques ou d'importants cabinets de consultants, qui travaillent beaucoup au détriment de leur vie affective, familiale et même parfois de leur santé, j'ai fait un autre choix de vie. »* D'autres ne vivent pas ces nouveaux moments de temps libre comme un repli professionnel : *« Je prends des cours d'espagnol, un collègue suit un DESS, autant d'activités qui améliorent nos compétences et qui nous permettent d'envisager de nouvelles perspectives de carrière. »*

Pourtant, M. Guillot explique que *« l'inspection du travail est souvent réticente à valider des accords de réduction du temps de travail chez les cadres »*. Mais il comprend que l'administration demande des garanties pour éviter que la loi Robien ne devienne un moyen facile d'embaucher à faible coût sans réelle diminution du temps de travail.

Pascal Beauvais

Les parlementaires RPR recherchent la meilleure manière de s'opposer au gouvernement

Les élus néogaullistes s'interrogent sur leurs rapports avec le président de la République

Les députés et sénateurs du RPR tiennent leurs journées d'études dimanche 5 et lundi 6 octobre à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques). Ils n'oublient pas que, depuis l'an dernier, leur effectif a été réduit de près de la moitié à l'Assemblée nationale. Encore mal remis du choc des élections de juin, ils se sont divisés, à plusieurs reprises, lors des votes sur des projets de lois, notamment celui sur les emplois-jeunes.

IL Y A UN AN, le président de la République était lui-même intervenu au cours des journées parlementaires du RPR, réunies au Havre. Le 26 septembre, après les sorties successives d'Etienne Garnier, alors député de Loire-Atlantique, et de Pierre Mazeaud, toujours député de Haute-Savoie, Jacques Chirac avait téléphoné au président de l'époque du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Michel Péricard, pour lui rappeler qu'on ne pouvait *« à la fois se réclamer de lui et dire qu'on ne soutient pas la politique du gouvernement »* (*Le Monde* du 28 septembre 1996).

Au moment où chacun s'interroge sur les relations que le chef de l'Etat devrait entretenir avec sa famille politique d'origine, le rappel pourra paraître cruel. A force de ne pas écouter quelques-unes des « grandes gueules » du mouvement néogaulliste, on sait ce qu'il est advenu : une dissolution manquée ; un fidèle, Alain Juppé, éjecté à la fois du gouvernement et de la présidence du RPR ; un groupe parlementaire presque réduit de moitié à l'Assemblée nationale.

Un an après l'épisode du Havre, les députés néogaullistes ne sont guère plus avancés sur la question de leurs rapports avec ce *« chef »* qu'avec d'autres, selon le mot de Philippe Séguin, ils ont *« donné à la France »*. Que le nouveau président du RPR omette de faire *« référence »* au chef de l'Etat, et le voilà aussitôt soupçonné de *« vouloir enterrer »* ce dernier. Qu'il assure, au contraire, qu'il ne sera jamais candidat contre M. Chirac, et le voilà qui apparaît comme uniquement préoccupé, cinq ans avant l'échéance, par l'élection présidentielle (*Le Monde* du 30 septembre).

PAS D'ATOMES CROCHUS

Les parlementaires du RPR, réunis les 5 et 6 octobre à Saint-Jean-de-Luz (Pyrénées-Atlantiques), doivent aussi résoudre une autre difficulté : quelle attitude avoir vis-à-vis d'un gouvernement qui continue de bénéficier, quatre mois après sa nomination, d'une bonne cote de popularité dans l'opinion publique ? Alors même qu'il reconnaît n'avoir guère d'atomes crochus avec Lionel Jospin, qu'il connaît peu et auquel il reproche ses *« airs de moralisateur »*, M. Séguin s'est vu reprocher par des militants, dès la rentrée, de conduire une forme d'opposition trop *« bonasse ou mollassonne »*.

Avant que le RPR n'engage, à la fin du mois de septembre, sa première campagne de tracts depuis la nouvelle législature, sur le thème du *« matraquage fiscal »* des familles et des classes moyennes, le nouveau président du groupe néogaulliste à l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, préférait, de son côté, mettre à jour les contradictions de la *« gauche plurielle »*, en évoquant les *« reniements »* de M. Jospin. Chef de file du principal groupe d'opposition, M. Debré n'allait-il pas jusqu'à laisser entendre qu'il pourrait ne pas voter contre plusieurs des dispositions contenues dans l'avant-projet de loi sur l'immigration, préparé par Jean-Pierre Chevènement ?

Au lendemain de l'élection, le 16 septembre, de M. Debré à la présidence du groupe, 59 députés RPR sur 140 n'ont, en tout cas, pas suivi la consigne de « vote contre » qui leur avait été donnée sur le projet de loi de Martine Aubry en faveur de l'emploi des jeunes. Plus récemment, mercredi 1er octobre, les députés RPR ont consacré une bonne partie de la réunion hebdomadaire de leur groupe à débattre de la discipline collective et de la liberté individuelle de vote. A cette occasion, plusieurs députés dits « de base » ont fait part de l'étonnement de leur électorat devant l'attitude d'une grande partie du groupe, consistant à ne pas s'opposer au projet de loi sur l'emploi des jeunes.

Les autres ont fait valoir qu'en tant qu'élus locaux, ils n'avaient pu s'opposer à un texte qui ouvrait de réelles perspectives de travail à certains de leurs jeunes concitoyens.

Le président du groupe, M. Debré, a conclu en expliquant que, sur des textes significatifs, le devoir de l'opposition était de s'opposer, quitte à ce que les députés qui ont aussi un mandat de maire exploitent localement les possibilités offertes par la nouvelle loi. *« C'est le B. A.-BA du travail d'un député d'opposition »*, a commenté, en aparté, le président du RPR. *« Ce n'est pas parce que je vote contre le budget que je vais refuser, comme maire d'Epinal, les dotations de l'Etat ! »* Dans son discours de clôture des journées parlementaires, M. Séguin a prévu de traiter des inconvénients du cumul des mandats.

Jean-Louis Saux

Une ministre communiste critique la politique familiale de M. Jospin

Mme Demessine conteste aussi l'augmentation de la CSG

DISCRET, trop discret, le PCF ? La secrétaire d'Etat au tourisme, Michèle Demessine, a apporté, vendredi 3 octobre, à Lille, sa contribution personnelle au débat sur le positionnement de son parti vis-à-vis du gouvernement Jospin. Mme Demessine, qui fut la spécialiste des questions familiales du groupe communiste du Sénat, a ainsi dit son profond désaccord avec plusieurs mesures gouvernementales, au premier rang desquelles l'augmentation de la CSG et la mise sous condition de ressources des allocations familiales.

Evoquant l'augmentation de la CSG, la ministre communiste a été extrêmement ferme. Cette question *« ne fait pas partie de l'accord »* électoral conclu en avril entre le PC et le PS, a-t-elle estimé, soulignant que les deux formations avaient *« une approche complètement différente de la politique de la santé »*. Sur les allocations familiales, Mme Demessine a regretté la prise en compte *« des critères de ressources, qui sont source de divisions »*. *« Il faut parler du financement au lieu d'opposer des catégories sociales entre elles »*, a-t-elle insisté. Elle a par ailleurs dénoncé la réduction du plafond de la demi-part fiscale supplémentaire pour les veuves ayant élevé un ou plusieurs enfants qui ne sont plus à leur charge, disposition contenue dans le projet de loi de finances pour 1998. Concernant les 35 heures, la ministre communiste a indiqué qu'elles devaient *« absolument se faire sans baisse des ressources »*.

UNE PREMIÈRE

Cette sortie est inédite. C'est, en effet, la première fois qu'un membre communiste du gouvernement exprime publiquement un désaccord sur des questions qui ne relèvent pas de ses attributions ministérielles. Les critiques formulées par Mme Demessine interviennent alors que des remous agitent le PCF (*Le Monde* du 2 octobre). Certains cadres estiment que leur parti est dépourvu d'esprit critique vis-à-vis des choix de Lionel Jospin.

Caroline Monnot

Jacques Chirac appelle la droite à « l'union, la cohésion, et la fusion »

CHAMBÉRY
de nos envoyés spéciaux

La gauche est plurielle, la droite doit être unique. Tel est désormais le message que le chef de l'Etat instille dans l'opposition, à l'occasion de ses rencontres avec les élus locaux, de ce qui fut sa majorité. Soucieux de reconquérir lui-même des troupes ébranlées par l'échec de la dissolution, Jacques Chirac multiplie ses entretiens depuis le printemps, soit dans son bureau de l'Elysée, soit lors de ses déplacements en province.

Vendredi 3 octobre après-midi, dès la clôture du sommet franco-italien de Chambéry (Savoie), le président de la République s'est donc isolé avec une vingtaine de personnalités politiques des deux départements de Savoie et de Haute-Savoie, dans le prieuré du Bourget-du-Lac. En plus des parlementaires RPR et UDF, le président de la région, Charles Millon (UDF), et son vice-président Pierre Dumas (RPR), ainsi que les maires RPR d'Aix-les-Bains, André Grosjean, et d'Albertville, Albert Gibello, assistaient à cette rencontre.

Insistant sur *« l'union, la cohésion et la fusion »* de l'opposition – même si cette dernière hypothèse lui paraît *« indispensable mais politiquement irréalisable »* –, M. Chirac a encouragé les députés à créer un intergroupe à l'Assemblée nationale pour conforter le RPR et l'UDF *« dans une opposition claire et précise »*. La cacophonie dans les rangs de la droite qui a suivi, en début de semaine, l'annonce des mesures destinées à lutter contre la pollution à Paris par le ministre de l'environnement, Dominique Voynet, lui a fourni un exemple opportun *« de ce qu'il ne faut pas faire »*. *« C'est nous qui avons voté la loi sur l'air »*, a rappelé M. Chirac, en déplorant que, sur ce sujet, l'opposition se soit exprimée *« dans tous les sens »*.

Après avoir longuement demandé aux élus leur perception politique du terrain, le chef de l'Etat a évoqué la préparation des élections régionales, en souhaitant la constitution de listes uniques. Il s'est également prononcé en faveur d'un rajeunissement, d'une féminisation et d'une limitation *« sans excès »* du cumul des mandats. Plusieurs de ses interlocuteurs ont ensuite insisté sur le rôle de *« référence »* que devait jouer M. Chirac, en lui demandant de *« tracer l'horizon »*.

RELAIS SUR LE TERRAIN

Fidèle à une stratégie qui lui a réussi en 1995, le président de la République compte beaucoup sur ses rencontres avec les élus locaux pour défendre son rôle et son autorité sur l'opposition. Son message, qui paraît parfois peiner à s'imposer aux états-majors des partis, commence à trouver des relais sur le terrain. Dans la matinée, à l'occasion d'une rencontre informelle avec la presse, Michel Barnier, sénateur (RPR) et président du conseil général de Savoie, affirmait qu'il était *« vain d'imaginer que l'opposition regagnera la confiance de l'opinion sans le président de la République. Il faut appuyer Jacques Chirac et non pas participer à des clans ou à des chapelles »*, observait-il, en ajoutant, philosophe : *« Nous devons reprendre les choses à la base. On a tout le temps pour cela. Jospin ne partira pas demain... »*

Philippe Révil et Pascale Robert-Diard

DÉPÊCHES

■ **ANNULATION : la Fédération des familles rurales de Vendée** a décidé d'annuler une rencontre prévue samedi 4 octobre avec la ministre communiste de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, *« afin de ne pas cautionner le caractère politique de ce déplacement »*, a annoncé vendredi l'association. A l'occasion de sa visite aux Assises locales du développement, à l'invitation du maire socialiste de La Roche-sur-Yon, Jacques Auxiette, la ministre souhaitait *« rencontrer des jeunes du milieu rural et avait donc sollicité Familles rurales de Vendée pour l'accueillir et organiser ces rencontres »*, précise l'association, qui a finalement décidé de ne pas donner suite à cette demande.

■ **FRONT NATIONAL : le conseil municipal de Vitrolles** (Bouches-du-Rhône), à majorité Front national, a rebaptisé, vendredi 3 octobre, la commune, dont le nom devient Vitrolles-en-Provence. Il a également adopté le changement de nom d'une vingtaine de rues afin de *« réenraciner la ville dans son identité provençale et ses valeurs universelles »* (*Le Monde* daté 28-29 septembre). Un collectif d'associations a appelé à une manifestation, samedi 4 octobre, contre ces mesures.

NATURE La chasse est désormais ouverte sur tout le territoire, y compris, depuis le dimanche 5 octobre, dans les deux derniers départements – la Mayenne et la Sarthe. ● CERTAINES ASSOCIATIONS tentent de concilier chasse et environnement. C'est le cas de l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable, fondée en 1989. ● DEPUIS UNE VINGTAINE D'ANNÉES, le nombre de chasseurs et leur âge moyen ne cessent de diminuer. La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée est celle des ouvriers. ● DEPUIS SON ARRIVÉE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, Dominique Voynet semble avoir choisi le *statu quo*. Elle a ainsi déclaré qu'elle ne toucherait pas à la loi Verdeille, qui régit le droit de chasse. ● LE VICOMTE DE LA BOUILLERIE, médecin de campagne et fervent adepte de la chasse à courre, parcourt la campagne de Maine-et-Loire avec sa meute de 140 chiens.

Certaines associations tentent de concilier chasse et environnement

L'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable souhaite que le nombre de chasseurs diminue et que le « gibier de tir » – les animaux d'élevage lâchés avant l'ouverture – soit interdit

LA CHASSE est désormais ouverte sur tout le territoire. Dimanche 5 octobre, les deux derniers départements – la Mayenne et la Sarthe – accueilleront leurs premiers chasseurs. Alors que la population de chasseurs ne cesse de vieillir et de diminuer depuis vingt ans, certains tentent d'instaurer de nouvelles relations avec les associations de protection de la nature.

Chasseurs et écologistes, les termes semblent contradictoires. Il existe pourtant une Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (Ancer) qui a été fondée en mai 1989, au moment même où la tendance dure des chasseurs présentait une liste Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) qui frôlait la barre des 5 % aux élections européennes. *« On voulait être un antidote au CPNT »*, se souvient l'un des fondateurs, Simon Charbonneau, professeur de droit de l'environnement à Bordeaux et chasseur depuis l'âge de seize ans. Les premiers pas de l'Ancer sont difficiles. En 1990, aux journées de la chasse et de la pêche à Chambord, le stand des chasseurs écologistes est attaqué. *« L'Ancer, c'est le cancer de la chasse »*, dit-on à l'époque. Ils ne sont guère mieux reçus par des écolos anti-chasse. *« On était pris entre le marteau et l'enclume »*, résume Simon Charbonneau.

« PERMETTRE LA RÉGULATION »

Plus généralement, les militants de l'Ancer – quelques centaines répartis dans toute la France – croient à un dialogue entre écologistes et chasseurs responsables. Signe d'une première réussite, l'intégration de leur association au sein de la confédération France Nature Environnement, où beaucoup sont hostiles à la chasse. L'Ancer a aussi un peu d'influence dans certaines fédérations de chasse novatrices comme celle de l'Aisne (18 000 chasseurs), l'un des rares départements où un plan de chasse pour le sanglier a été établi. Comme les militants de l'Ancer, le président de la fédération de l'Aisne, Paul-Henry Hansen-Catta, est favorable au droit de non-chasse alors que la loi Verdeille de 1964 oblige, sur un quart du territoire français, tout propriétaire d'un terrain de moins de 20 hectares à le laisser ouvert aux chasseurs. *« Si je n'étais pas chasseur, je n'aimerais pas qu'on chasse chez moi »*, note le président Hansen-Catta. La fédération de l'Aisne travaille aussi avec le conservatoire du littoral sur la protection des zones humides des bords de Marne. *« S'il existe encore des zones humides, c'est grâce aux chasseurs. Elles n'ont aucun intérêt économique »*, souligne Paul-Henry Hansen-Catta.

Pour les espèces protégées, il recommande, comme beaucoup d'autres chasseurs, la remise en cause périodique du statut protecteur. *« Rien n'est jamais acquis*, souligne-t-il. *Le cormoran était protégé, sa population a explosé, maintenant, il faut réguler. »* Depuis quelques mois, le cormoran n'est plus une espèce protégée. *« La sanction de la réussite de la protection, c'est de permettre la régulation »*, résume le



président axonais. Autre initiative de la fédération, la création d'un timbre de 40 francs par chasseur qui permet l'emploi d'une quinzaine de personnes chargé de la régulation du gibier. Huit d'entre elles travaillent dans des groupements d'intérêt cynégétique qui ont instauré des plans de chasse pour certaines espèces de petits gibiers comme le lièvre, la perdrix et le faisan.

Le petit gibier, beaucoup moins nombreux depuis les années 50 pour cause de myxomatose et de remembrement rural, a souvent été remplacé par des animaux d'élevage, uniquement destinés à être tirés, moins résistants et incapables de se reproduire en liberté. Lâchées peu de temps avant l'ouverture, ces *« cocottes »* ont fait beaucoup de mal à la chasse. L'Ancer souhaite l'interdiction de ces pratiques. *« Le premier jour, le chasseur n'a pas envie de rentrer bredouille »* répond l'un des responsables de la fédération des chasseurs des Landes. Sur l'objectif, ce Landais est quand même d'accord avec l'Ancer : *« Il faut revenir à l'essence de la chasse. »*

Coincés entre la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques, bastions du CPNT, la fédération des Landes et ses 32 000 chasseurs essaient tant bien que mal de concilier chasse et protection de l'environnement. Le dialogue entre chasseurs et écologistes n'y est pas évident. *« Actuellement, ça se passe bien, on a fort peu de relations »*, résume un dirigeant. Les chasseurs landais ont créé la première association environnementaliste du département en 1971. Moins de dix ans après, ils en ont été évincés. Deuxième tentative, en 1984 : la fédération des Landes lance un projet avec des ornithologues sur la protection de la grue cendrée, projet qui *« finit en eau de boudin »* selon un responsable.

Dans ce département, le sort semble s'acharner contre les chasseurs. Ils ont réimplanté à grands frais les perdrix rouges mais elles restent encore trop peu nombreuses en raison du manque de diversification de l'agriculture locale. *« Alors, on les regarde au lieu de les chasser, sinon il faudrait tout recommencer »*, commente un chasseur. La fédération landaise n'en continue pas moins ses efforts gestionnaires. Pour la bécasse, elle adopte cette saison un prélèvement maximal autorisé, sur le modèle de la Bretagne : deux oiseaux par jour et trente par saison.

Pour un dirigeant landais, la mauvaise image de la chasse est cependant inéluctable. *« Le sentiment d'être assiégé se développe parmi les chasseurs »*, renchérit un autre spécialiste, chasseur lui-même. Simon Charbonneau a, lui, une solution radicale pour accélérer la modernisation du monde cynégétique français. *« Il faudrait une révolution culturelle avec un dégonflement des effectifs et une amélioration de la formation cynégétique. »* Pour le fondateur de l'Ancer, ce dégonflement signifierait *« une diminution de 500 000 chasseurs, les moins motivés. »*

Vincent Hubé

Quelques chiffres

● **Le nombre de chasseurs.** Il ne cesse de diminuer depuis vingt ans de 2 % par an environ. En 1996, les chasseurs étaient 1,5 million contre 2,2 millions en 1976. Selon Jean-Michel Pinet, professeur à l'Institut national agronomique et auteur en 1993 du livre *Les Chasseurs de France*, leur nombre devrait se stabiliser à 1,1 million dans une dizaine d'années.

● **Les chasseurs en Europe.** Ils sont 1 000 000 en Espagne, 925 000 en Italie, 625 000 au Royaume-Uni, 325 000 en Allemagne et 293 000 en Grèce.

● **L'âge moyen.** L'âge moyen du chasseur était de quarante-sept ans en 1993 contre quarante-quatre ans en 1986 (l'âge moyen de la population masculine comprise entre quinze et soixante-dix-neuf ans est de quarante-deux ans).

● **Les classes sociales.** Les ouvriers représentent près d'un quart des chasseurs, devant les retraités (20 %), les employés (15 %) et les agriculteurs (13 %). La proportion d'agriculteurs baisse continuellement : elle a reculé de 36 % entre 1986 et 1993.

● **Le développement de la vénerie.** Le nombre de grands équipages de chasse à courre a augmenté d'un tiers en dix ans tandis que les petits équipages de chasse au lièvre passaient de 117 à 150. Les veneurs ne représentent toutefois que 1 % à 2 % des chasseurs.

● **Le recul du nombre d'accidents.** En 1975, dernière année avant l'instauration du permis de chasse obligatoire, il y avait eu 281 accidents et 65 tués. En 1996, il y a eu 57 accidents et 18 morts, selon la gendarmerie nationale.

● **L'augmentation des dégâts de gibier.** Le montant des indemnisations pour les dégâts de gibier était de près de 155 millions de francs en 1996 contre 20 millions en 1972 (en francs courants), 82 % dus aux sangliers, 16 % aux cerfs et 2 % aux chevreuils.

● **La part du gibier d'élevage.** Chaque chasseur consacre près de 530 francs à l'achat de gibier d'élevage, selon Jean-Michel Pinet. Il y aurait près de 2 000 élevages, principalement de faisans, de perdrix, de canards colverts, de lièvres et de lapins de garenne. Près des deux tiers des faisans, des perdrix et des canards tués sont issus d'élevages.

● **La progression du grand gibier.** 298 000 sangliers ont été tués la saison dernière contre 90 000 en 1985. Pour le chevreuil, on est passé de 105 000 à 327 000 et pour le cerf de 10 000 à 24 000.

■ **ROISSY** : les Aéroports de Paris (ADP) ont ouvert le site de Roissy, samedi 4 octobre, à vingt-quatre chasseurs pour traquer les dizaines de milliers de lapins et les centaines de renards qui perturbent les activités de l'aéroport. Cette initiative a soulevé les protestations du mouvement écologiste indépendant qui estime que les chasseurs brisent la régulation naturelle dont s'acquittent, semble-t-il fort bien, les renards aux dépens des lapins de Roissy.

Olivier de La Bouillerie, une vie de chasse à courre

NOYANT (Maine-et-Loire)
de notre envoyé spécial

Sur le siège avant, la serviette du médecin de campagne ; sur les places arrière, le cor du chasseur à courre. Le break du vicomte Olivier de La Bouillerie résume à lui seul la vie du gentilhomme angevin. Sa maison de Noyant (Maine-et-Loire) est à l'égal de la voiture. Elle abrite son cabinet médical, mais, à l'entrée, s'entassent trophées de chasse, têtes de cerfs et de chevreuils. Dans la petite bibliothèque, les livres savants sur la vénerie occupent tous les rayons, tandis que la cuisine accueille selles et harnais.

PORTRAIT

Médecin, gentilhomme angevin, il soigne sa meute et parcourt les forêts

Au centre de ce charivari cynégétique, le téléphone sonne plus souvent pour les sorties de chasse que pour les rendez-vous médicaux. *« J'ai toujours vécu mon métier en fonction de ma passion »*, résume ce médecin à courre, qui ne quitte pas ses jodhpurs en velours bleu de la journée. Olivier de La Bouillerie chasse dans les forêts giboyeuses de Maine-et-Loire depuis qu'il sait marcher. Petit, il se contentait de tenir les bois du cerf avant la mise à mort. A treize ans, il poursuivait le lièvre avec sa première meute, qui comptait trois chiens.

Aujourd'hui, à quarante-sept ans, sa troupe comprend plus de cent quarante chiens anglo-français qu'il connait tous par leur nom. Quand, en fin d'après midi, le maître d'équipage les promène dans le parc du château familial de Lathan, il est capable de réprimander chacune des bêtes qui s'écarte de la troupe. *« Il faut vraiment vivre avec ses chiens, ça ne s'apprend pas. C'est un don »*, confie-t-il. *« Et il est doué »*, rajoute Toni, sa femme.

Olivier et Toni se sont rencontrés il y a quatre ans, lors d'une chasse au lièvre, au nord de Paris. Chacun avait sa meute, ils les ont rassemblées avant de partager leur vie. Nommé lieutenant de louveterie par le préfet, Olivier chasse de janvier à décembre pour réguler les populations de gibier. Sans avoir à payer de droits : il est à chaque fois invité par des sociétés de chasse.

Cette année, il n'a abandonné ses chiens et ses chevaux qu'une semaine, non pour se dorer au soleil – *« je m'ennuie sur la plage »* –, mais pour découvrir les chasses d'Irlande, pays d'où est originaire sa femme, fille d'un maître d'équipage. Il ne pratique que la chasse à courre, grande et petite vénerie. A cheval pour attraper cerf, chevreuil ou sanglier, à pied pour terrasser le lièvre, guidé par la meute. *« Tuer un cerf à la carabine, c'est facile. Ce qui est intéressant, c'est la recherche, la quête. »*

« MANQUE DE NATURE »

La chasse à courre n'est pas une tradition chez les La Bouillerie. Le grand-père d'Olivier préférait le fusil à la dague du veneur. Le cérémonial de la grande vénerie, tout en boutons dorés, vestes rouges et cors rutilants, n'a pas non plus les faveurs du petit-fils. *« Je ne suis pas très à cheval sur la tenue. Vous avez de très beaux équipages qui, au final, ne rapportent rien. »* Tout en se félicitant de la démocratisation de la chasse à courre, il reste circonspect sur l'afflux de suiveurs pour certaines grandes chasses. *« Les suiveurs en voiture deviennent hystériques. Les montures de ceux qui suivent à cheval sont excitées par les chiens »*, dénonce le médecin-vicomte, qui préfère partir à trois ou quatre, sans accompagnateurs à cheval ou en voiture. Eventuellement à vélo.

La chasse a mauvaise presse et Olivier de La Bouillerie en est conscient. Pas question pour lui de passer sur les terrains privés sans demander l'avis des propriétaires. Il a d'ailleurs son explication sur la désaffection actuelle de la chasse. *« Notre civilisation est en manque de nature. Pour beaucoup, tuer un animal devient impossible : à la télévision, tous les animaux sont gentils. En réalité, le cerf est plus diable que roi. »*

V. H.

Les écologistes continuent de réclamer l'application de la législation européenne

BIEN QU'IL SOIT souhaité par Dominique Voynet, le dialogue entre chasseurs et écologistes demeure difficile. Le 30 septembre, la ministre de l'aménagement du territoire a convié l'Union nationale des fédérations de chasseurs et France Nature Environnement (FNE) à une première rencontre de conciliation avec les écologistes. Mais la Fédération des associations environnementalistes a décliné l'invitation. *« Il faut que le ministère affiche d'abord sa volonté de faire respecter la légalité dans le secteur de la chasse »*, avertit son président, Lionel Brard. Il a envoyé à Lionel Jospin une lettre dans laquelle il demande *« un signe* [du] *gouvernement en faveur de la mise en conformité de la législation française avec la législation européenne »*.

Le dossier des dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau demeure le principal sujet de discorde entre chasseurs et environnementalistes. En Europe, les périodes de chasse sont régies par la directive « oiseaux » de 1979. Ce texte rappelle que les espèces sauvages ne peuvent être chassées *« pendant les différents stades de reproduction et de dépendance »*. Les espèces migratrices doivent être protégées *« pendant leur trajet de retour vers leur lieu de nidification »*. La directive fixe par ailleurs la liste des espèces protégées que l'on ne peut chasser.

Appliquant cette directive, la majorité de nos voisins européens ont adopté des périodes de chasse limitées à cinq mois. En France, dans dix-sept départements, la chasse est ouverte pendant sept mois et demi. En infraction avec la législation européenne, soixante-six départements ont bénéficié cette année de dates d'ouverture anticipée. Enfin, trente espèces d'oiseaux protégées par l'Europe ne le sont toujours pas par la loi française.

Les associations de défense de l'environnement bataillent depuis des années contre ces remises en cause de la législation européenne. Depuis deux ans, soixante-trois recours auprès du Conseil d'Etat ont sanctionné l'Etat pour non-respect de la directive « oiseaux » en matière de date d'ouverture.

Le milieu associatif attendait de Mme Voynet qu'elle se conforme à ces décisions en abrogeant les arrêtés litigieux. C'était compter sans le poids du lobby des chasseurs, très présents dans les rangs du Parti socialiste. Comme ses prédécesseurs, le premier ministre semble préférer le statu quo. Dominique Voynet vient d'écrire au président de FNE qu'*« elle attendait un prochain jugement pour trancher »* la question des périodes de chasse. Pas question non plus de toucher à la loi Verdeille du 10 juillet 1964, qui régit le droit de chasse : *« Je pense que c'est une bonne loi cynégétique »*, a déclaré la ministre, le 22 juillet, lors du congrès des présidents des fédérations départementales de chasseurs.

Sylvia Zappi

Les arrêtés municipaux de Dreux et de Gien instaurant un couvre-feu pour les mineurs sont annulés

LE TRIBUNAL administratif d'Orléans a annulé, jeudi 2 octobre, les arrêtés municipaux de Dreux (Eure-et-Loir) et Gien (Loiret), qui instauraient un couvre-feu pour les enfants de moins de douze ans entre minuit et 6 heures du matin. Le maire a *« le pouvoir d'assurer l'ordre public et la sécurité publique »*, mais ses pouvoirs ne lui permettent pas *« de prendre des mesures d'exécution d'office destinées à protéger les jeunes ou à les prévenir de la délinquance »*. Selon le tribunal, le maire de Dreux, le député (RPR) Gérard Hamel, et celui de Gien, Jean-Pierre Hurtiger (sans étiquette), n'ont pas établi *« que cette mesure était indispensable pour assurer le maintien ou le rétablissement de l'ordre public »*.

Lors de l'audience sur le fond, le 18 septembre, le commissaire du gouvernement, Marie-Sylvie Désiré, avait demandé l'annulation des deux arrêtés. Elle estimait que *« la protection de l'enfance, confiée au juge judiciaire, échappait au pouvoir d'un maire. L'autorité municipale ne saurait se substituer ni à la famille ni à la justice »*.

L'arrêté municipal de Dreux avait été pris le 7 juillet pour trois mois et stipulait que *« tout enfant âgé de moins de douze ans circulant de 0 heures à 6 heures sur le territoire de la partie urbaine de la commune sans être accompagné d'une personne majeure (...) sera recueilli par la force publique et conduit à l'hôtel de police en vue d'identification pour être remis à ses parents »*. Le 18 juillet, le tribunal administratif, saisi sur la forme, avait prononcé le sursis à exécution de l'arrêté. M. Hamel avait alors déposé un recours devant le Conseil d'Etat, qui avait été rejeté le 4 août.

Cinq autres communes ayant suivi l'exemple drouais ont vu leurs arrêtés suspendus, soit par une décision du Conseil d'Etat – Sorgues (Vaucluse) et Aulnay-sous-Bois (Seine-saint-Denis) –, soit par un jugement du tribunal administratif – Gien, Mérindol (Vaucluse) et Meyreuil (Bouches-du-Rhône).

Acacio Pereira

Le Haut Conseil à l'intégration approuve le projet de loi sur l'immigration

L'instance présidée par Simone Veil est plus mesurée sur la réforme du code de la nationalité

Dans un avis rendu, vendredi 3 octobre, le Haut Conseil à l'intégration salue la *« recherche de consensus »* qui a entouré l'élaboration des textes sur l'immigration. Très favorable aux dispositions sur l'entrée et le séjour des étrangers, il n'a pu *« dégager une position unanime »* sur la suppression de la *« manifestation de volonté »*, nécessaire, depuis 1993, à l'acquisition de la nationalité française.

LE HAUT CONSEIL à l'intégration (HCI) a rendu, vendredi 3 octobre, un avis favorable sur les projets de loi du gouvernement concernant l'immigration et la nationalité. Dans un document de cinq pages, cette instance consultative placée auprès du premier ministre et présidée par Simone Veil se félicite des principes retenus dans l'élaboration de ces textes mais aussi de l'essentiel des mesures qu'ils proposent. Deux jours après l'avis particulièrement sévère remis, mercredi 1er octobre, par la Commission nationale consultative des droits de l'homme (*Le Monde* du 3 octobre), un regard nettement plus bienveillant est cette fois posé sur les projets du ministre de la justice, Elisabeth Guigou, et du ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement.

Le HCI se réjouit avant tout que ces deux textes *« reposent sur des objectifs susceptibles de favoriser le développement de la politique d'intégration des étrangers en France »*. Il se dit en accord avec quatre *« convictions »* du gouvernement : l'importance de *« l'accès à la nationalité française »*, la nécessité d'un *« renforcement de la lutte contre l'immigration irrégulière et le travail clandestin »*, le caractère *« illusoire »* de *« la recherche de l'immigration zéro »* et l'intérêt à *« faciliter l'entrée et le séjour sur notre territoire des étrangers suceptibles de participer au développement de nos échanges commerciaux et au rayonnement culturel et universitaire de la France »*. Le HCI *« salue »* enfin *« la recherche du consensus »* qui a prévalu dans la démarche du gouvernement.

Le HCI *« n'a pu dégager de position unanime »* sur la suppression de la *« manifestation de volonté »* qui, depuis la loi de 1993, est réclamée à tout jeune né en France de parents étrangers qui souhaite devenir français. Ce désaccord traduit la composition du Haut Conseil, au sein duquel se côtoient l'ancien député RPR François Grosdidier et le maire socialiste de Mulhouse Jean-Marie Bockel. Le HCI reconnaît les difficultés d'application de la loi Méhaignerie mais estime que le *« recul* [n'est pas] *suffisant »* pour conclure sur l'effectivité de la procédure. Le Haut Conseil souligne également que *« l'acquisition de la nationalité qui marque l'entrée dans notre communauté nationale doit être entourée de solennité »*. Se plaçant cependant dans le cadre du projet du gouvernement, il réclame donc de donner à l'« appel de préparation à la défense » un statut particulier. Tous les jeunes y seraient *« informés de leurs droits »*. Ils pourraient également, sur présentation de leurs certificats de scolarité, recevoir une attestation *« leur permettant d'obtenir, sans autre démarche, un certificat de nationalité »*.

Le projet Chevènement sur l'entrée et le séjour des étrangers et sur l'asile est en revanche accueilli avec enthousiasme. Le HCI salue particulièrement la *« création d'un asile constitutionnel et reconnaissance par la loi d'un asile territorial »*, la création de cartes de séjour spécifiques au titre de la *« situation personnelle et familiale »* ou la suppression de la condition de nationalité pour la perception de l'allocation adulte handicapé ou l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité. Se réjouissant plus généralement des mesures adoptées en faveur des retraités étrangers, le Conseil réclame cependant *« que soit étudiée pour l'avenir la possibilité »* de leur prise en charge par l'assurance-maladie *« pour toutes les pathologies »*, et non pour les seules maladies *« les plus graves »*, comme le prévoit le projet actuel.

Deux dispositions sensibles du projet Chevènement reçoivent également l'aval du HCI : la prolongation de la rétention administrative et le maintien du certificat d'hébergement. Concernant la première, le Haut Conseil estime que l'allongement de la durée maximale *« devrait avoir pour effet d'éviter que des peines d'emprisonnement ne soient comme actuellement prononcées pour de simples infractions à l'entrée et au séjour »*. Le certificat d'hébergement connait un sort similaire : le HCI approuve la restitution au maire de sa compétence pour viser le certificat. Il souligne toutefois le *« dysfonctionnement actuel dans la vérification sur place des conditions d'accueil »*, et notamment la tendance de certains maires à *« violer les dispositions légales »* en effectuant eux-mêmes ces contrôles sans recourir à l'Office des migrations internationales (OMI). Le Haut Conseil recommande donc de *« supprimer les procédures de contrôle préalable »* et de *« donner au certificat d'hébergement le seul caractère d'acte déclaratoire par l'hébergeant, visé par le maire »*.

Dans son ensemble, cet avis s'inscrit dans la lignée du rapport remis par Patrick Weil à Lionel Jospin le 31 juillet. Il est vrai que le politologue est membre du Haut Conseil. Et comme le reconnaît un de ses collègues, *« ses explications nous ont éclairés »*. L'avis précise toutefois que, à sa demande, M. Weil n'a pas participé aux deux délibérations, les 17 et 24 septembre.

Nathaniel Herzberg

Accès limité aux zones d'attente pour les associations

Le Conseil d'Etat a rejeté, vendredi 3 octobre, un recours de l'Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers (Anafe), qui demandait l'annulation d'un décret du 2 mai 1995 déterminant les conditions d'accès du délégué du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, de ses représentants et des associations humanitaires, aux zones d'attente des frontières.

L'Anafe, dont le commissaire du gouvernement, Patrick Hubert, avait largement épousé la thèse, estime qu'en accordant aux associations humanitaires une simple visite trimestrielle ce décret contredit la volonté du législateur, qui était de garantir leur présence permanente sur les sites. Le Conseil d'Etat a jugé que le décret ne contredisait pas la loi, muette sur le rôle des associations. Il a trouvé légitime que les associations n'aient qu'un *« rôle d'observateur »*, pour contrôler les conditions de fonctionnement des zones d'attente, et non un rôle d'assistance individuelle aux étrangers.

Mme Guigou plaide pour l'indépendance de la justice sans corporatisme

La ministre s'exprimait devant le congrès de l'USM

COMME chaque année, il fut question de palais de justice délabrés, de locaux inadaptés et d'institution engorgée. Mais, en ces temps de réforme de la justice, le congrès de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) ne pouvait laisser de côté le débat sur l'indépendance des magistrats du parquet. *« Il est clair qu'elle pourrait être mieux assurée »*, notait simplement le secrétaire général, Valéry Turcey, avant de balayer d'un revers de main le spectre d'un *« gouvernement des juges »*. *« Les magistrats ne peuvent jamais s'immiscer dans l'exercice politique des autres pouvoirs en empêchant le législateur de voter les lois ou le gouvernement d'administrer le pays*, soulignait-il, vendredi 3 octobre. (...) *On ne peut pas gouverner en rendant des jugements. »*

Devant la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, M. Turcey rappelait donc les propositions de l'USM. Ce syndicat, qui a obtenu 53 % des suffrages lors des élections professionnelles de 1995, ne remet en cause ni le fait que la politique pénale relève du garde des sceaux, ni le maintien de la hiérarchie au sein du parquet. Il souhaite simplement que les instructions du ministre dans les dossiers individuels soient interdites et que la carrière des magistrats du parquet soit alignée sur celle des juges du siège. Paradoxalement, les deux principales propositions de ce syndicat, que l'on classe volontiers au centre droit, correspondent au programme du Parti socialiste pour les élections législatives.

Rappelant que la justice n'était pas l'affaire des magistrats, mais de tous les citoyens, Mme Guigou a insisté sur les nouvelles pratiques de la place Vendôme en matière d'action publique. *« Les liens entre la chancellerie et les parquets ont déjà été modifiés par ma ferme volonté, affirmée et appliquée depuis quatre mois, sans une seule exception, de ne plus intervenir dans les affaires politico-judiciaires. Il est évident que la réforme inscrira dans la loi ce qui, pour le moment, n'est que ma pratique. »*

« PROCÉDURES TRANSPARENTES »

Dans les autres affaires, le gouvernement n'a cependant pas tranché. *« Faut-il conserver la possibilité pour le garde des sceaux, de faire connaître sa position dans certaines affaires particulières, strictement délimitées et rigoureusement contrôlées ?*, demandait Elisabeth Guigou. *La question est en débat. »* Si elles étaient retenues, ces interventions auraient lieu, selon elle, au moyen de *« procédures transparentes »*.

Sur la nomination des procureurs et des procureurs généraux, la ministre de la justice a précisé que deux voies étaient aujourd'hui possibles : confier directement les propositions de nomination au Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ou se contenter d'instaurer un avis conforme du Conseil sur les noms retenus dans un premier temps par le ministre. *« Le choix n'est pas définitivement arrêté »*, a-t-elle indiqué. Quelle que soit la solution retenue, Mme Guigou a insisté sur un point : pour éviter tout soupçon de corporatisme et renforcer l'autorité de ce CSM rénové, elle a estimé qu'il était *« essentiel »* que les magistrats n'y soient pas majoritaires.

Anne Chemin

DISPARITION

■ **JARL KULLE**, l'un des acteurs favoris du cinéaste suédois Ingmar Bergman, est mort vendredi 3 octobre à son domicile de Bergshamra, près de Stockholm, à l'âge de soixante-dix ans. Fils d'un charcutier, Jarl Kulle s'était destiné très jeune au théâtre, où il a fait l'essentiel de sa carrière, incarnant Hamlet et le roi Lear au Théâtre national d'art dramatique suédois. Personnage truculent à la voix puissante et grave, il a également tenu le rôle d'un Tartuffe (1991) et d'un Misanthrope (1995). Sous la direction d'Ingmar Bergman, Jarl Kulle a joué dans *L'Attente des femmes* (1952), *Sourires d'une nuit d'été* (1955) et *Fanny et Alexandre* (1983).

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du samedi 27 septembre sont publiés :

● ***Enseignement privé** : deux arrêtés portant extension du régime de Sécurité sociale des étudiants aux élèves d'établissements d'enseignement privé.*

● **Bacs pros** : plusieurs arrêtés portant création de baccalauréats professionnels.

● **ENA** : un arrêté portant répartition des emplois offerts aux élèves de l'Ecole nationale d'administration achevant leur scolarité en avril 1998.

● **Nouvelle-Calédonie** : un décret fixant la quote-part pour l'année 1997 des recettes du budget du territoire de la Nouvelle-Calédonie destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes.

● **Or** : un décret autorisant la cession d'une concession de mines d'or, dite « Dieu-Merci », en Guyane.

Au *Journal officiel* daté lundi 29-*mardi 30 septembre est publiée :*

● **CNIL** : une délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés désignant Charles Renard, président de chambre à la Cour des comptes, pour exercer le droit d'accès aux traitements intéressant la sûreté de l'Etat, la défense et la sécurité publique.

Au *Journal officiel* du mercredi 1er octobre sont publiés :

● **Parlement** : un décret portant clôture de la session extraordinaire du Parlement.

● **ENA** : un arrêté modificatif portant répartition des emplois offerts aux élèves de l'Ecole nationale d'administration achevant leur scolarité en 1998.

● **DUP** : un décret portant déclaration *d'utilité publique des acquisitions* et travaux nécessaires à la construction d'une voie nouvelle entre l'autoroute A 20 et la route départementale 914 sur le territoire des communes d'Ambazac et de Bonnac-la-Côte et emportant mise en compatibilité des plans d'occupation des sols desdites communes (Haute-Vienne).

● **Accords internationaux** : un décret portant publication de l'accord sous forme d'échange de lettres entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la Géorgie portant confirmation de l'application par la France et par la Géorgie de la convention signée le 4 octobre 1985 entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques en vue d'éviter la double imposition des revenus, signées à Paris le 3 février 1997.

● **CNIL** : une délibération de la *Commission nationale de l'informatique* et des libertés concernant les traitements automatisés d'informations nominatives relatifs aux instruments financiers.

Au *Journal officiel* du jeudi 2 octobre sont publiés :

● **Recherche biomédicale** : un décret relatif à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales ; un décret relatif à la nomination des membres des comités consultatifs de protection des personnes dans la recherche biomédicale.

● **Primes de l'enseignement** : un arrêté portant revalorisation pour l'année universitaire 1997-1998 des taux de diverses primes et indemnités indexés sur la valeur du point indiciaire de la fonction publique. *Il s'agit des primes de recherche et d'enseignement supérieur, des primes pédagogiques, des primes d'administration, ainsi que des primes d'encadrement doctoral et de recherche.*

● **Déchets** : un arrêté relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.

Au *Journal officiel* du vendredi 3 octobre sont publiés :

● ***Archives** : une circulaire relative à l'accès aux archives publiques de la période 1940-1945 (Le Monde du 4 octobre).*

● **Enseignement supérieur** : deux arrêtés portant ouverture de recrutement de professeurs d'université et de maîtres de conférences.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Marc SHERMAN,
Véronique MAUMUSSON
et Eugénie
ont la joie d'annoncer la naissance de

Armance,

le 24 septembre 1997, à Los Angeles.

Anniversaires de naissance

– Bon anniversaire,

Brigitte.

K.B., Auber, L.A., Auber, K.B.

Mariages

– Orange. Schirmeck.

L'Infante se marie aujourd'hui.

Papa Rémi
et
maman Marie-Ange

aussi.

Mòi,

Elisa,
leur petite princesse, je serai baptisée demain.

Et tout le monde est très content.

Elisa, Marie-Ange
et Rémi ROUGET.

Vous pouvez nous transmettre vos annonces la veille pour le lendemain jusqu'à 16 h 30

Audrey et Marthial BOUCHER

sont très fiers d'étrenner de beaux habits afin de fêter avec quelques « *brins d'herbes* » le mariage de leurs maman et papa,

Isabelle et Pascal,

ce samedi 4 octobre 1997.

Pascal JARDINS,
122, rue du 18-Juin-1940,
95120 Ermont.

Anniversaires

– Vous vous êtes fiancés il y a cinquante ans, le 5 octobre 1947.

Danielle, Corinne, Pierre-Emmanuel, *Florence* et *Véronique*,

vous félicitent et vous embrassent très fort.

Décès

– Mme Liliane Devoucoux,
Richard Devoucoux,
Christophe Devoucoux, ses fils,
font part de la mort du Peintre,

Robert DEVOUCOUX,

survenue à Biarritz, le 3 octobre 1997.

Crémation au parc-cimetière de Mérignac (Bordeaux), le mardi 7 octobre, à 17 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

– Mme Jean Jacquemond,
son épouse,
Serge et Monique Jacquemond,
Pierre et Marine Jacquemond,
Jean-Dominique et Carmen Jacquemond,
ses enfants,
Anne et Philippe Giraudet,
Xavier Jacquemond,
Arnaud Apoteker
et Josiane Ronchail,
Thierry et Laurence Apoteker,
Olivier et Marc Jacquemond,
ses petits-enfants,
ses arrière-petits-enfants,
Mlle Renée Jacquemond,
sa sœur,
ont le profond chagrin de faire part du décès de

Jean JACQUEMOND,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 2 octobre 1997, dans sa cent deuxième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, 90, avenue du Roule.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, *bis*, rue Madeleine-Michelis,
92200 Neuilly-sur-Seine.

– Mahé et Hubert Duquesnay,
Patrice Lebreton,
Marie-France Lebreton,
Catherine et William Kitchingman,
Véronique Dérot,
Soizick et Jean de Berranger,
Agnès et Dominique Tillet,
Guillaume et Dominique Lebreton,
ses enfants,
Ses vingt petits-enfants et ses arrière-petits-enfants, ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Andrée LEBRETON,
née Anne de la JAILLE,

survenu le 2 octobre 1997, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 7 octobre, à 15 h 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e.

– Marie Linton,
Ses enfants, petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Eric LINTON,

survenu le 2 octobre 1997.

Les obsèques religieuses auront lieu à Tourrettes-sur-Loup (Alpes-Maritimes), le mardi 7 octobre, à 10 h 30.

– L'Association des anciens élèves de l'ENSET et de l'ENS de Cachan (siège : 61, avenue du Président-Wilson, 94230 Cachan)
a le regret de faire part du décès de sa *présidente* honoraire

Marcelle MÈGE,

survenu le 2 octobre 1997, à Limoges.

L'inhumation aura lieu, le samedi 4 octobre, à 17 heures, au cimetière de Saint-Just-le-Martel (Haute-Vienne).

– M. et Mme Pascal Vitali
et leurs enfants, Clément, Adrien et Amaury,
M. et Mme Laurent Jacob
et leurs enfants, Laure et Sophie,
Mlle Marie Vitali,
ont la douleur de faire part du décès de leur père, beau-père et grand-père,

Pascal VITALI,

survenu le 29 septembre 1997, à l'âge de soixante-quatorze ans.

La cérémonie religieuse et l'*inhumation ont eu lieu dans l'intimité* familiale le vendredi 3 octobre.

– M. Jean-Charles Peretti,
M. et Mme Hervé Cabeli,
ses enfants,
Arthur, Fleur, Ornella, Vincent et Toussaint,
ses petits-enfants,
Mme Simone Prevôt,
sa sœur,
D. et Mme Pierre Jeandesboz,
ses neveux,
Tous ses cousins et cousines,
et leurs enfants,
Ses belles-sœurs et ses beaux-frères,
Tous ses neveux et nièces,
Sa filleule,
M. et Mme Sion Cabeli,
Mme Eva Strecker,
ses parents et amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Robert PERETTI,
ancien élève
de l'Ecole polytechnique 1928,
chevalier de la Légion d'honneur,
titulaire de la « Medal of Freedom »,

survenu le 3 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 7 octobre, à 14 heures, en l'église d'Ampaza (Corse-du-Sud).

L'inhumation aura lieu le même jour dans le caveau familial, où il reposera aux côtés de son épouse,

née Marie-Thérèse CASANOVA,

décédée le 18 mai 1977.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Anniversaires de décès

– Le 6 octobre 1989,

Jacques
DONIOL-VALCROZE

nous quittait brutalement.

« Ce que les morts ont de terrible,
c'est qu'ils sont si vivants,
si beaux et si lointains. »
Albert Cohen.

– Ce 4 octobre, *il y aura un an que la* vie de

Lili

s'est arrêtée.

J'adresse une pensée d'amour à tous ceux qui savaient l'être exceptionnel qu'elle était et qui la pleurent.

Jean Verame.

– Il y a quatre ans, le 5 octobre 1993, disparaissait

Ivan SKOPAN

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Anniversaires

– Avec toi,

Marie-Josée.

Infiniment, indéfiniment,
indéfectiblement :
Ici et là-bas,
Maintenant et toujours,
Chérie nous t'aimons.

P. Huard,

Vanves.

Signatures

Portes ouvertes
Vendredi 10 et samedi 11 octobre,
à 15 heures
Dédicaces d'acteurs - auteurs au public :
Marie-France Pisier, François Périer,
Marina Vlady, Micheline Presle, etc.

IESA,
5, avenue de l'Opéra,
75001 Paris.
Tél. : 01-42-86-57-01.

Conférences

« La dépression chez l'adulte »
Michèle RAPOPORT, psychologue.

Conférence au **Prime Hôtel Empire**,
3, rue de Montenotte, 75017 Paris
(métro Ternes).

Le mercredi 8 octobre 1997
de 19 heures à 20 h 30

Réservation : CNPG, 10, rue Pergolèse, 75116 Paris.
Marie Nicollas : 01-44-17-61-06.
Participation : 50 francs.

Communications diverses

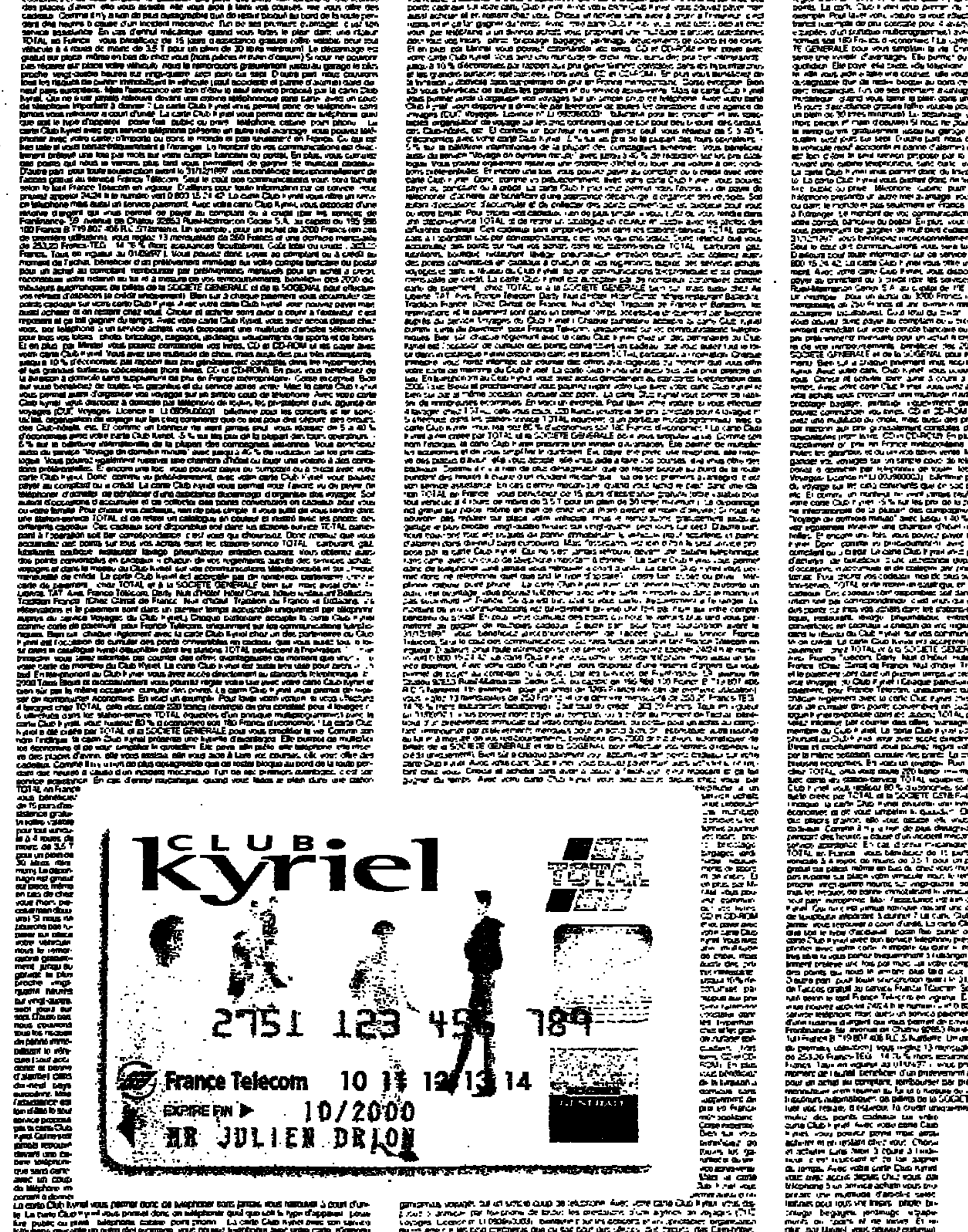
– La prochaine assemblée générale de **l'Association interprofessionnelle de prévoyance** aura lieu le
***23 octobre 1997* à 11 heures**
Immeuble Litwin, 10, rue Jean-Jaurès,
92807 Puteaux
Ordre du jour : **changement de dénomination de l'association.**

Soutenances de thèse

– **Agnès Mauchin** soutiendra le 6 octobre, à l'université Bordeaux-I, une thèse de doctorat en mécanique : **Comportement mécanique à haute température de composites carbone/carbone.**

THÈSES
Tarif Étudiants
65 F la ligne H.T.

UNE CARTE QUI POURRAIT VOUS PRÉSENTER TOUS SES AVANTAGES SUR UNE PAGE NE MÉRITERAIT PAS UNE PAGE DE PUBLICITÉ.



TOTAL

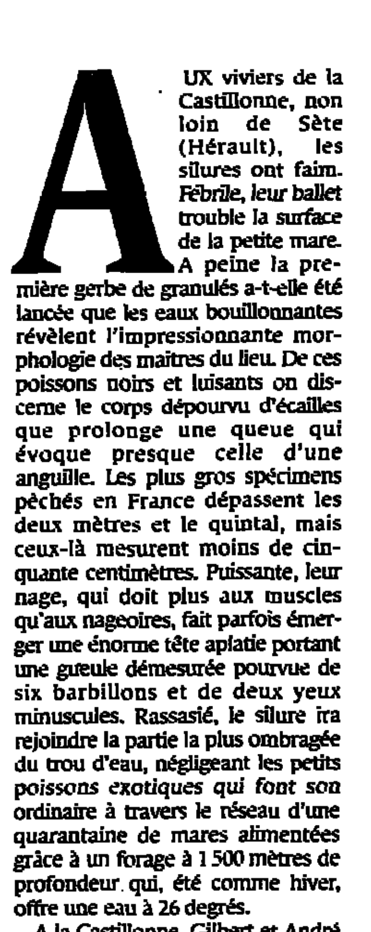
Renseignements dans les stations TOTAL et les agences SOCIETE GENERALE.

SOCIETE GENERALE



Silure, la mauvaise réputation

Le plus gros carnassier d'eau douce, importé du Danube au siècle dernier, reste un poisson controversé. Son action de rééquilibrage du milieu naturel et les récits épiques des pêcheurs ne font pas oublier l'aspect laid et flasque de ce grand méchant prédateur



AUX viviers de la Castillonne, non loin de Sète (Hérault), les silures ont faim. Fébrile, leur ballet trouble la surface de la petite mare. A peine la première gerbe de granulés a-t-elle été lancée que les eaux bouillonnantes révèlent l'impressionnante morphologie des maîtres du lieu. De ces poissons noirs et luisants on discerne le corps dépourvu d'écailles que prolonge une queue qui évoque presque celle d'une anguille. Les plus gros spécimens pêchés en France dépassent les deux mètres et le quintal, mais ceux-là mesurent moins de cinquante centimètres. Puissante, leur nage, qui doit plus aux muscles qu'aux nageoires, fait parfois émerger une énorme tête aplatie portant une gueule démesurée pourvue de six barbillons et de deux yeux minuscules. Rassasié, le silure ira rejoindre la partie la plus ombragée du trou d'eau, négligeant les petits poissons exotiques qui font son ordinaire à travers le réseau d'une quarantaine de mares alimentées grâce à un forage à 1 500 mètres de profondeur qui, été comme hiver, offre une eau à 26 degrés.

A la Castillonne, Gilbert et André Ribes ont créé le plus important élevage de silures en France. Les deux frères, qui maîtrisent son délicat processus de reproduction, se sont naturellement faits les avocats de ce poisson controversé, parfois mal-aimé. Avec sa sale gueule, son corps flasque, gluant et sa fausse allure de poisson-chat géant (lointaines, les deux espèces n'ont pas grand-chose à voir), le *silurus glanis* est parfait dans le rôle du grand méchant poisson. Originaire de la vallée du Danube, introduit en France au XIXe siècle, le silure traîne dans son sillage une réputation de bête du Gévaudan des rivières. Poisson importé, poisson immigré, le silure inspire régulièrement de sournois réflexes xénophobes.

Dans son berceau d'Europe centrale, on l'a autrefois accusé de croquer à l'occasion les petits enfants. Chez nous, Brigitte Bardot s'en est pris à ce carnassier venu de l'étranger, accusé – sans preuve – d'avoir fait son ordinaire de quelques canetons dans l'un des lacs du bois de Boulogne. L'automne dernier, n'a-t-on pas extrait de ce plan d'eau des silures dépassant 1,50 mètre et 25 kilos ? Certains allèrent jusqu'à prétendre que ces colosses se seraient intéressés de près à d'innocents caniches venus tremper la patte dans l'eau tranquille...

Dans le milieu de la pêche, on soupçonne volontiers le silure de nourrir d'irrépressibles intentions expansionnistes. Lâcher un couple de silures dans un plan d'eau reviendrait à signer l'arrêt de mort des autres espèces, courir le risque de voir un lac ou un étang ne plus abriter que des monstres marins. *« J'espère bien que le silure ne s'implantera pas dans notre département »*, tempête Roger Espitalier, président de la fédération des pêcheurs de l'Hérault. Cet amateur de truite est de ceux qui se méfient de ce poisson *« pas plus français que les perches-soleil et les poissons-chats, qui pullulent »*. *« Il existe quarante-trois espèces de poissons dans l'Hérault. Des poissons autochtones, bien de chez nous avec lesquels on se trouve très bien et qui ne font courir aucun risque pour l'équilibre biologique. Nous n'avons nul besoin du silure »*, lâche-t-il.

Invariablement montré comme un monstre d'eau douce dans les aquariums touristiques qui l'accueillent, le silure ne mérite pas tant d'infamie. Jusqu'à preuve du contraire, les fleuves et rivières (la Saône, la Meuse, l'Orb, le Petit Rhône, l'Hérault, mais aussi la Loire) et les plans d'eau (notamment, le lac de Saint-Cassien, dans le Var) où il est présent ne révèlent pas de signe de colonisation. Un échantillonnage réalisé par le Cemagref (Centre du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts) dans la Seille, un affluent de la Moselle connu pour sa population de silures, n'a pas permis de constater le moindre déséquilibre biologique.

A vrai dire, ce carnassier n'a pas l'appétit d'ogre qu'on lui prête. Curieux mais craintif, il se tapit au fond des rivières, fréquente rarement la surface, chasse de préférence la nuit et, contrairement au brochet, n'adopte pas, semble-t-il, de comportement territorial. De plus, lors de la période de frai, en juin, il lui faut une eau à 25 degrés, ce qui ne facilite pas une reproduction à grande échelle. Pas plus vorace que les autres espèces de prédateurs, le silure se distingue par son régime alimentaire qui en fait un très efficace agent de rééquilibrage du milieu naturel.

LE silure est capable d'éliminer le trop-plein de brèmes, poissons-chats et écrevisses américaines qui constituent l'essentiel de la population d'un nombre grandissant de cours d'eau et d'étangs français. Les rejets azotés, liés à l'activité humaine, ont permis le développement en grande quantité d'un phytoplancton qui favorise l'essor excessif de ces poissons végétariens vivant au fond, mais que négligent sandres et brochets qui chassent en pleine eau, près de la surface. Phénomène aggravant, la brème dévore leurs œufs. En certains endroits, cette situation a conduit à la raréfaction des autres espèces (gardons, tanches, ablettes, perches, carpes) beaucoup plus recherchées par les pêcheurs.

Or, là où le brochet et le sandre ne peuvent plus rien, le silure est capable de contribuer à rétablir un certain équilibre. Les deux cents silures introduits en 1988 dans l'étang de Boulogne, près de l'hippodrome de Longchamp, ont permis de ramener les populations de brèmes et d'écrevisses américaines à de plus raisonnables proportions. Il est vrai que de malheureuses tortues de Floride abandonnées par leurs propriétaires ont également été éliminées par ces poissons dont la mâchoire, garnie de minuscules petites pointes, ressemble à une espèce de râpe. Très rugueuse et particulièrement puissante, elle lui permet d'immobiliser sa proie avant de l'absorber progressivement. En dépit de ces états de service, le *silurus glanis* continue d'inspirer la méfiance. Le Conseil supérieur de la pêche (CSP) reconnaît que ce poisson *« n'engendre pas de déséquilibre biologique »* et bénéficie du *« même statut juridique que les espèces autochtones »*. Pourtant, alors qu'aucune surpopulation n'a été mise en exergue, le CSP conseille de n'utiliser que des espèces stériles pour empoissonner les plans d'eau et d'*« éviter de l'introduire là où il n'est pas installé »*. De même, le CSP suggère de *« ne pas remettre à l'eau les sujets capturés, notamment les très gros, si l'on craint une trop grande densité de ces derniers »*.

Le vilain poisson continue donc de faire peur. Jusqu'à présent, deux fédérations départementales de pêche – les Ardennes et le Var – ont ouvertement fait l'acquisition de jeunes silures. Confrontées, elles aussi, à la prolifération de certaines espèces, des associations locales ont fait de même, mais de façon beaucoup plus discrète. *« Ce barrage psychologique, tient à des éléments objectifs, mais ce sont surtout des considérations subjectives qui entretiennent une minorité de blocage anti-silure au sein des instances de gestion du milieu naturel »*, soupire Gilbert Ribes.

> « Lorsqu'un gros est ferré, il faut bagarrer dur. On en a au moins pour une bonne demi-heure. C'est comme si l'on avait accroché un camion ! »

Conscients qu'il vaut mieux s'adapter à cette réalité, les frères Ribes se sont spécialisés dans la production de silures triploïdes, c'est-à-dire incapables de se reproduire. Les poissons ne sont pas rendus stériles par manipulation génétique, mais par un traitement spécifique. Juste après la fécondation, on provoque un choc thermique en exposant les œufs à une température de quatre degrés qui altère leur patrimoine génétique en le dotant de trois lots de chromosomes au lieu de deux. Les spécimens ainsi obtenus n'ont pas de maturation sexuelle : leur croissance est plus rapide et plus régulière mais, une fois adultes, leur taille n'est pas supérieure à celle de leurs congénères diploïdes.

Grâce à la présence d'eau chaude naturelle en grande quantité, les viviers de la Castillonne peuvent donner naissance à des silures triploïdes pendant la totalité de l'année. Seuls au monde à maîtriser cette technique (ils disposent depuis juillet d'une certification officielle de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, Inserm), les frères Ribes garantissent des silures sains, voraces..., *mais rassurants car stériles*. L'an prochain, ils prévoient d'en *« produire »* au moins 10 tonnes, dont une bonne partie à l'exportation, notamment vers la Suisse, l'Espagne, les Pays-Bas ou l'Allemagne.

Boudé par les autorités halieutiques, le plus gros carnassier d'eau douce ne pouvait pas laisser les pêcheurs indifférents. On les comprend : lorsque le vif est soudainement happé par un silure de 10 kilos, le moulinet s'affole, et il faut s'attendre à l'un de ces combats singuliers qui font les grands souvenirs de pêche car la bête, dotée d'une défense et d'une résistance peu communes, s'avoue difficilement vaincue. *« Lorsqu'un gros est ferré, il faut bagarrer dur. On en a au moins pour une bonne demi-heure. C'est comme si l'on avait accroché un camion ! »*, résume, des trémolos dans la voix, Victor Vergnes, vice-président de la fédération piscicole de l'Hérault. Le brochet et la carpe, assurent les connaisseurs, ne procurent pas de sensations aussi fortes.

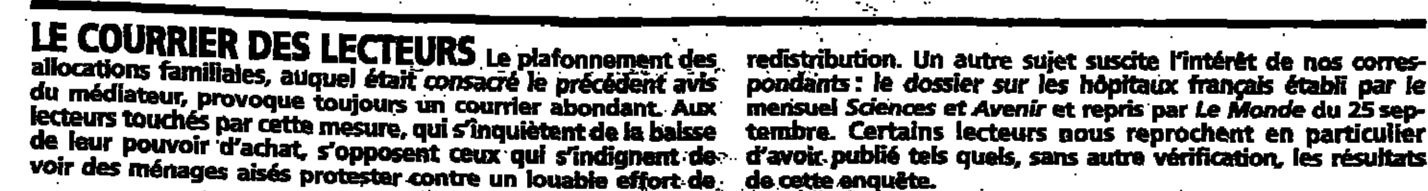
Dans les magazines spécialisés, on lit de plus en plus de récits épiques célébrant le silure, photo de la prise à l'appui. Pour les adeptes de la pêche sportive, qui constitue l'une des facettes du renouveau et du rajeunissement de la pêche en France (*Le Monde* du 8 mars), le silure est le poisson idéal. Et son identité particulière donne un peu plus de supplément d'âme à la capture du « géant du Danube ».

POURTANT, c'est dans nos assiettes que le silure attend sa véritable reconnaissance. Ce poisson laid et flasque n'en est pas moins très recherché pour sa chair blanche, pratiquement sans arêtes, au goût plus délicat encore que celui du brochet. En escalopes, *en darnes ou en paupiettes*, le silure (qui se négocie autour de 80 francs le kilo auprès des restaurateurs) figure à la carte du nombre d'établissements renommés. Jean-Claude Fabre, qui tient les fourneaux du restaurant Chez Léonce (une étoile au guide Michelin) de Florensac (Hérault), apprécie *« la chair très ferme et la texture du silure, qui rappelle un peu celle du sandre, et sa capacité à s'accommoder avec de multiples accompagnements : cèpes, crème de truffe, épinards sauvages, jus d'herbes »*.

Chef de cuisine au Crocodile, restaurant trois étoiles de Strasbourg, Laurent Huguet se désole des *« a priori négatifs »* que rencontre ce poisson lorsqu'il est inscrit à la carte. Les réactions de la clientèle ont incité le restaurant à intégrer plus discrètement le silure au menu du midi en attendant de pouvoir, prochainement, proposer des filets fumés. *« Regardez la lotte : sa chair est très recherchée, mais on ne présente jamais le poisson entier sur un étal. Il est tellement laid qu'il deviendrait proprement invendable. Qui sait si le silure ne fera pas la même carrière ? »*

« Cessons les vaines polémiques, plaide Jacques Marquis, directeur de la rédaction du mensuel *Pêcheur de France. Il faut admettre une fois pour toutes que le silure est un poisson de chez nous. Il a fait sa niche légitime, sans menacer nulle autre espèce, notamment de carnassiers, et en contribuant à rétablir un bon équilibre naturel. C'est un poisson d'avenir. »*

Jean-Michel Normand
Dessin : Dolr



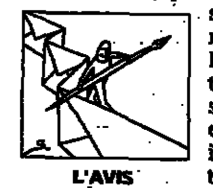
LE COURRIER DES LECTEURS

Le plafonnement des allocations familiales, auquel *était consacré le précédent avis* du médiateur, provoque toujours un courrier abondant. Aux lecteurs touchés par cette mesure, qui s'inquiètent de la baisse de leur pouvoir d'achat, s'opposent ceux qui s'indignent de voir des ménages aisés protester contre un louable effort de redistribution. Un autre sujet suscite l'intérêt de nos correspondants : *le dossier sur les hôpitaux français établi par le* mensuel *Sciences et Avenir* et repris par *Le Monde* du 25 septembre. Certains lecteurs nous reprochent en particulier d'avoir publié tels quels, sans autre vérification, les résultats de cette enquête.

Des hôpitaux sous investigation

par Thomas Ferenczi

LA PUBLICATION par *Le Monde* du 25 septembre d'une enquête du mensuel *Sciences et Avenir* sur les problèmes de sécurité dans les hôpitaux publics et privés a fait réagir de nombreux lecteurs, qui *s'étonnent* que notre journal se soit contenté de reprendre, sans chercher à les recouper, les informations de notre confrère. Plusieurs d'entre eux mettent en cause les deux schémas illustrant respectivement les taux de mortalité et les pourcentages d'accouchements par césarienne dans les établissements hospitaliers : ces chiffres bruts ne prouvent rien, nous disent nos correspondants, dès lors qu'ils mettent sur le même plan des établissements de taille et de nature différentes.



L'AVIS DU MÉDIATEUR

Acceptons cette critique, qu'a formulée également François Stasse, ancien directeur général de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui a fait observer, lors du récent colloque de l'Association des journalistes économiques et financiers (le 25 septembre à la Sorbonne), que *« deux pourcentages identiques peuvent avoir une signification exactement opposée »* et qu'un taux élevé de césariennes peut aussi s'expliquer par *« l'excellence »* d'un établissement. Nous indiquions, dans la légende du schéma, que cet argument était précisément celui de l'Hôpital américain de Neuilly. Sans doute aurions-nous pu mettre davantage l'accent sur ces problèmes d'interprétation, mais ceux-ci ne nous semblent pas remettre en cause le constat d'ensemble.

Ce constat, trois journalistes de *Sciences et Avenir*, François Malye, Philippe Houdart et Jérôme Vincent, l'ont établi au terme d'une longue *enquête d'un an et demi, caractérisée*, disent-ils, par *« une immersion totale dans le monde de silence, celui de l'hôpital »*. Ils ont étayé leur dossier sur des documents officiels qu'ils ont réussi à obtenir, à grand-peine, des seize Caisses régionales d'assurance-maladie. Même si M. Kouchner, dans son entretien au *Monde*, invite à *« ne pas conclure avant d'avoir vérifié les données péremptoires qu'on nous assène »*, nos confrères sont dans leur rôle en indiquant clairement leurs sources et en considérant a priori celles-ci comme fiables. *Le Monde* est dans le sien en se faisant le relais de ces révélations.

N'eût-il pas été préférable que *Le Monde* menât sa propre enquête ? Sans aucun doute. Certes, notre journal n'a pas attendu le dossier de *Sciences et Avenir* pour s'intéresser aux insuffisances des établissements hospitaliers français. Il y a moins d'un mois, dans son édition datée 7-8 septembre, il a rendu public un rapport confidentiel sur « l'obstétrique en France », commandé par la CNAM, qui dénonçait les carences de la prise en charge des grossesses. Mais il est vrai qu'il n'a pas mis en chantier une aussi vaste opération que celle dans laquelle s'est engagée, avec succès, *Sciences et Avenir*.

Il convient de rappeler ici que les contraintes d'un quotidien comme *Le Monde* rendent difficile la mobilisation de plusieurs journalistes, sur un sujet donné, pendant de longs mois. Cette difficulté n'est pas nouvelle : elle est l'un des freins au développement du « journalisme d'investigation ». Pour que celui-ci ne se limite pas *« aux seules affaires de police et de justice »*, *et qu'il soit « pratiqué dans tous les secteurs »*, comme le souhaitait Edwy Plenel, directeur de la rédaction, dans un document interne sur « le nouveau *Monde* » en juin 1996, il faudrait que *Le Monde* se donne plus souvent le temps et les moyens de lancer des enquêtes de grande ampleur. Il le fait quelquefois. Sans doute devrait-il le faire plus souvent.

Des chiffres difficilement exploitables

Vous publiez, en page 14 du *Monde* du 25 septembre, une carte de France de la mortalité en chirurgie. Vous savez qu'un schéma est plus parlant que le texte qui l'explique (éventuellement). Or, nulle part sur ce schéma, il n'est mentionné que ces taux de mortalité ne tiennent pas compte du type d'activité. Pour donner un exemple caricatural, que penser des taux de mortalité d'un service de chirurgie où on pratique essentiellement la mammoplastie en comparaison du taux de mortalité d'un service dont l'activité principale est la greffe hépatique ? Pas grand-chose... Les chiffres que vous publiez sont des taux bruts et, hormis leur aspect sensationnel, ils sont difficilement exploitables. Il eût été honnête de le dire, voire d'ajuster ces taux sur le type d'activité, avant de voir si ces taux varient en fonction du volume d'activité, ce qui est vrai quand même.

Bertrand Gagniere
par courrier électronique

Erreurs de méthode

En tant que chargé de recherche au CNRS (URA 1243) et enseignant universitaire (Paris-I et Paris-VII) en géographie et en statistique, je ne m'attends pas à trouver dans les articles du *Monde* la même rigueur scientifique que dans les revues spécialisées en sciences sociales. Mais je ne peux accepter que votre journal se fasse l'écho auprès d'un large public de résultats fallacieux pouvant conduire à des interprétations tendancieuses d'un problème d'actualité. (...) Ma critique porte plus précisément sur l'utilisation des taux moyens de mortalité et la carte des plus forts taux que vous proposez pour illustrer votre démonstration. L'utilisation d'un taux brut de mortalité (ratio entre le nombre de décès et la population) est, comme le savent tous les étudiants de géographie de terminale, une mesure très imparfaite de l'efficacité d'un système sanitaire, car elle dépend pour une large part de la structure de la population concernée. (...) Il est évident qu'un service qui concentre des personnes âgées, à faibles revenus, à suivi médical incomplet, etc., aura mécaniquement des taux bruts de mortalité plus élevés qu'un service qui concentre des personnes jeunes, actives, riches, etc. Et ce, quelle que soit la qualité des équipes médicales ou des moyens dont elles disposent !

Le second problème, beaucoup plus subtil, mais tout aussi important, est d'ordre statistique. Bien qu'il soit un peu complexe (effet de taille de deuxième ordre), on peut l'expliquer de façon assez simple. Sur votre carte des plus forts taux de mortalité, on est frappé de la prédominance des petites villes (c'est-à-dire des petits services hospitaliers), et on serait induit à supposer que, quelle qu'en soit la raison, il y a une relation inverse entre la taille d'un service et son taux de mortalité. Ce qui pourrait conduire à justifier une politique de regroupement (faut-il dire de « systématisation » ?) des services. Or, cette relation entre la taille et le taux de mortalité est probablement un simple biais statistique, lié au fait qu'un taux calculé sur des petits effectifs est beaucoup plus fluctuant que quand il est calculé sur de grands effectifs. (...) Au total, vous donnez une publicité extraordinaire à une publication dont le caractère scientifique est loin d'être démontré et qui comporte au moins deux très graves erreurs de méthode.

Claude Grasland
Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)

Un enjeu électoral

La récente publication par *Sciences et Avenir* de la liste des hôpitaux et maternités de France dont la qualité des soins impose soit la fermeture, soit la restructuration, soit la remise à niveau, est susceptible de modifier sensiblement la vie politique française, si cette pratique est poursuivie avec rigueur et régularité (...). La brusque irruption de la transparence provoquée par la publication de cette enquête vient évidemment bouleverser les règles du jeu, et les premières réactions qu'elle a suscitées témoignent de ce désarroi : minimisation des données par Bernard Kouchner (*« Ce n'est pas en France qu'on est le plus mal soigné »* ; certes ! mais quel vaste dessein !), avalanche de procès annoncés par les hôpitaux et cliniques mis en cause (dont l'issue sera intéressante à observer, car l'enquête ne fait que rendre publiques les données officielles recensées par l'assurance-maladie, son grand mérite étant d'avoir réussi, au prix de quelles difficultés !, à se les faire communiquer). Avec cette publication, l'inégalité d'accès aux soins, thème récurrent de belles envolées lyriques oratoires, devient un enjeu concret de la vie politique locale ; les maires, toujours prompts à se mobiliser pour la défense de leur hôpital, devront rendre compte de ses dysfonctionnements, dont ils sont les principaux responsables en tant que présidents du conseil d'administration... La qualité des soins devient enfin un enjeu électoral.

Docteur Elie Arié
Paris

Recouper l'information

Je ne suis qu'un petit médecin généraliste dans une petite sous-préfecture de province. J'ai été pendant vingt ans l'épouse d'un journaliste qui m'a toujours répété qu'il fallait « recouper » l'information d'où qu'elle vienne. La carte des 77 maternités à fermer ou à reconvertir (*Sciences et Avenir*) donne les chiffres des accouchements réalisés en 1995 à la polyclinique d'Oloron-Sainte-Marie. Depuis, certaines choses ont changé. La maternité de l'hôpital a fermé en septembre 1996. Le journaliste de *Sciences et Avenir*, François Malye, est venu à la polyclinique et les chiffres de 1996 lui ont été communiqués concernant les accouchements (339 naissances) et le taux de césariennes (12,5 %). Les chiffres prévus pour 1997 sont 380 pour les accouchements et 7 % pour les césariennes. Peu importe, la clinique se retrouve dans un amalgame d'établissements où exercent, apparemment, un ensemble de médecins ignorants et totalement irresponsables. Quand on connaît, ce qui est mon cas, le dévouement et la conscience professionnelle de ces personnes qui ont consacré leur vie professionnelle et personnelle, on peut être scandalisé et je le suis. (...) *Le Monde* reprend l'article de *Sciences et Avenir* sans recouper plus l'information.

Docteur Chantal Vidal
Oloron-Sainte-Marie
(Pyrénées-Atlantiques)

L'homme dans l'espace, un plaisir coûteux

Suite de la première page

La future station spatiale internationale ne serait-elle qu'une coque vide ? De nombreux experts le pensent. Le débat a évidemment traversé l'Atlantique et le ministre de l'éducation nationale et de la recherche, Claude Allègre, qui se dit *« très très réticent sur les vols habités »*, a expliqué récemment à *L'Express* que les expériences en microgravité menées en orbite sur Mir et, plus tard, sur Alpha, ne sont *« pas une priorité »* sur le plan scientifique et technologique. Hubert Curien, qui, comme président du CNES puis comme ministre, a participé à la plupart des négociations sur ce sujet, partage tout à fait cet avis. Mais, explique-t-il, après la chute du mur de Berlin, les Etats-Unis devaient monter rapidement *« des schémas de coopération intéressants et visibles avec les ex-pays de l'Est »*. La station spatiale venait immédiatement à l'esprit.

Dans ce contexte, estime l'ancien ministre, l'Europe ne pouvait pas refuser de participer (pour 10 %) à ce programme *« scientifiquement un peu fragile, mais politiquement irréprochable »*. L'ennui, c'est que, la station construite, il faudra ensuite l'exploiter. Coût pour l'Europe : plus de 1,3 milliard de francs par an, pour un simple « strapontin ». Certains soulignent que cette alliance permet surtout aux Américains, maîtres du projet, d'éviter que leurs partenaires ne développent leur propre stratégie, notamment dans le domaine de *« l'espace utile »* (télécommunications, observation de la Terre, applications militaires). Et qu'ils tentent de rééditer l'opération en lançant un ambitieux programme de vols humains vers Mars.

C'est incontestable. Mais, grâce à Ariane et à quelques autres réalisations comme les satellites Spot ou Topex-Poséidon, l'Europe et la France ont su, jusqu'à présent, éviter le piège, remarque M. Curien. Elles doivent continuer dans cette voie et limiter leur coopération future avec les Etats-Unis aux programmes scientifiquement pertinents, comme l'exploration de Mars et d'autres planètes à l'aide d'engins automatiques.

L'homme dans l'espace ? La conquête de la Lune *« a été une aventure superbe qui restera l'un des événements-clés du XXe siècle »*, estime M. Curien. Sans doute ira-t-on sur Mars dans le courant du siècle prochain. *« C'est un défi auquel l'humanité ne résistera sans doute pas. »* Mais ce serait *« pour le sport »* : aucune autre raison valable ne peut justifier ce voyage au coût exorbitant, qui n'est envisageable que *« le jour où le monde aura bien avancé dans la solution des problèmes humains et sociaux les plus lancinants »*...

Jean-Paul Dufour

RECTIFICATIFS

WorldCom

Dans nos éditions du 3 octobre, nous avons indiqué que le groupe de télécommunications américain WorldCom souhaitait racheter MCI pour un prix de 34,5 milliards de dollars (plus de 200 milliards de francs). Le classement des dix plus grandes fusions publié dans la même page chiffrait, lui, à 30 milliards de dollars le montant de cette opération, en contradiction avec l'article principal. Ce dernier chiffre représente le montant de la transaction boursière proposée par WorldCom aux actionnaires de MCI. Le premier prend en compte un autre volet de l'offre : WorldCom se propose de reprendre les dettes de MCI pour un montant de 4,5 milliards de dollars. Si l'opération se réalise, c'est donc bien 34,5 milliards de dollars que déboursera l'acquéreur.

Urbanisme

Dans l'article sur la création d'une nouvelle direction, baptisée Direction générale de l'urbanisme et de la construction (DGUC), au ministère des transports, de l'équipement et du logement, en liaison avec le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (*Le Monde* du 3 octobre), nous avons laissé entendre que Gilbert Santel, délégué à la modernisation et à la déconcentration au ministère de l'équipement, en assurerait la direction. Si M. Santel a bien conduit la mission d'expertise visant à créer la DGUC, cela n'induit pas qu'il la dirigera.

Pierre Pflimlin

Dans le portrait de Maurice Papon, publié dans nos éditions du 1er octobre, il fallait lire : *« Lorsque Pierre* [et non Etienne] *Pfimlin tente de composer un nouveau gouvernement, en mai 1958, et lui propose le portefeuille ministériel de l'Algérie, il se récuse (...). »*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Ne pas être lâche face à M. Milosevic

La situation ne cesse de se dégrader en Serbie, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, dimanche 5 octobre. Le maire de Belgrade, un opposant notoire au régime de Slobodan Milosevic, vient d'être limogé dans des conditions douteuses. Les *manifestations de solidarité* en sa faveur tout comme celles qui ont eu lieu dans la province à majorité albanaise du Kosovo ont été brutalement réprimées. En tenue de combat, la police est de nouveau dans les rues de Belgrade.

Ce second tour de scrutin oppose Zoran Lilic, homme lige de M. Milosevic – qui s'est propulsé, lui, à la tête de la Fédération yougoslave, regroupant la Serbie et le Monténégro – à un autre ultranationaliste, Vojislav Seselj. Il passionne si peu les électeurs qu'une invalidation du scrutin, prévue en cas de participation inférieure à 50 %, n'est pas à exclure.

Tout cela, ajouté aux bagarres inter-serbes qui agitent l'entité serbe du pays voisin, la Bosnie, fait le jeu de M. Milosevic. Affaibli l'hiver dernier par le mouvement de protestation qui l'avait contraint à reconnaître des résultats des élections municipales favorables à l'opposition, « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie s'est vite rétabli. Il bénéficie de l'irresponsabilité totale d'une opposition exclusivement occupée à ses divisions internes. L'éventuelle « vacance » du pouvoir en Serbie, à Belgrade, le servirait encore un peu plus.

Les Etats-Unis et l'Europe ont condamné la répression au Kosovo. Ils ont multiplié les mises en garde à *l'attention de M. Milosevic*. Ils laissent ainsi vaguement entendre au président yougoslave qu'ils n'aimeraient pas le voir inconsidérément abuser de son pouvoir restauré. Les Occidentaux ne peuvent regarder sans inquiétude ces dérives serbes. *On est à* un moment délicat du processus de paix mis en place par les accords de Dayton. A moins d'un an du retrait programmé de la force multinationale de Bosnie-Herzégovine – et quelles que soient les modalités de sa probable prolongation –, le rôle de Belgrade est essentiel : M. Milosevic peut favoriser ou chercher à torpiller la poursuite de l'application des accords.

Les Occidentaux ne doivent pas lui adresser les mauvais signaux. Ils l'ont souvent ménagé, avançant – à tort ou à raison – que sa collaboration était indispensable pour la stabilisation régionale. Ils doivent le tenir responsable de toute exacerbation ultranationaliste serbe dans l'ensemble de la région, pour une raison simple : il faut enrayer la dynamique de l'extrémisme. En ce sens, le comportement de M. Milosevic et de ses fidèles à Belgrade comme dans la province martyre du Kosovo ou encore au Monténégro pèse aussi sur la paix de Dayton en Bosnie. Laisser M. Milosevic libre de réprimer chez lui au motif qu'il a un comportement *« responsable »* en Bosnie ne serait pas seulement une lâcheté. Ce serait une erreur.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Des Jurassiens indignés

IL EST entendu que la Suisse est la terre d'élection du fédéralisme. *Des historiens, des juristes,* des économistes nous l'ont démontré surabondamment, et de zélés propagandistes vont même jusqu'à prétendre que le fédéralisme est un produit spécifiquement suisse, tout comme le chocolat au lait, les montres, le gruyère et les trop fameuses broderies de Saint-Gall !

On pourrait certes longuement épiloguer sur ce fédéralisme helvétique qui, voulant unir, risque d'unifier et, partant, menace cette vieille structure cantonale qu'il prétend conserver. On pourrait aussi se demander si, au cours de ces cinquante dernières années, le fédéralisme n'a pas, presque à son insu, favorisé excessivement ces tendances centralisatrices que tant de confédérés déplorent tout en se gardant bien de les combattre sérieusement. Mais ce n'est pas le lieu d'ouvrir un tel débat.

On voudrait en douter, mais les incidents qui, ces jours derniers, ont remué si fortement les populations du Jura bernois tendraient à prouver que les députés du « vieux canton » et de la capitale fédérale ont leur conception très personnelle du fédéralisme. L'interdit qui a été jeté sur un représentant de la minorité romande du Jura se justifie difficilement dans un pays qui, au terme de la Constitution, ne connaît aucune loi d'exception ethnique ou linguistique. Que ces pratiques inamicales aient provoqué l'indignation des Jurassiens, dont le seul crime est de ne pas parler le dialecte bernois, comment s'en étonner ?

André Chastain
(5-6 octobre 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur Compuserve : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

FINANCE Après avoir invoqué, en juillet et en août, les déficits des balances de paiement et la perte de compétitivité des monnaies, les investisseurs, qui fuient l'Asie du Sud-Est, montrent aujourd'hui du doigt les banques et les institutions financières locales. ● LES SYSTÈMES BANCAIRES des pays de la région sont à la fois les responsables et les victimes de la crise monétaire. ● MÊME SI LES BANQUES de la plupart des pays d'Asie du Sud-Est sont plus solides que celles de la Thaïlande – où 58 institutions financières sur 91 ont été suspendues dans l'attente d'un plan de restructuration –, elles sont de plus en plus menacées. ● LES GOUVERNEMENTS ont, à l'exception de celui de la Malaisie, relevé fortement leurs taux pour défendre leurs devises et rendu la situation impossible pour des établissements déjà peu rentables et confrontés à une crise immobilière et boursière.

La menace d'une crise bancaire aggrave la situation en Asie du Sud-Est

La poursuite, au cours des derniers jours, des attaques contre les devises des nouveaux « dragons » asiatiques s'explique par les craintes de défaillance des établissements financiers, qui sont, paradoxalement, à la fois responsables et victimes de la crise

HONGKONG
correspondance

La secousse monétaire qui s'est abattue sur l'Asie du Sud-Est depuis le 2 juillet serait-elle en train de se muer en crise bancaire généralisée ? Depuis la fin du mois de septembre, l'attaque sur les monnaies est entrée *dans une deuxième phase* : après avoir invoqué, en juillet et en août, les déficits des balances de paiement et la perte de compétitivité des monnaies, les investisseurs montrent aujourd'hui du doigt les banques et institutions financières locales, tenues à la fois pour responsables et victimes de la crise monétaire. La Malaisie, l'Indonésie et les Philippines seraient-elles, à *leur tour, au bord d'une crise financière* à l'instar de la Thaïlande, où quelque cinquante-huit institutions financières, sur les quatre-vingt-onze en exercice, ont du être suspendues par le gouvernement dans l'attente d'un plan de restructuration rendu public le 15 octobre ?

Les banques de ces pays ne manquent pas de points communs. En Thaïlande comme en Indonésie, en Malaisie comme aux Philippines, elles vivent depuis cinq à dix ans sur un marché du crédit en croissance de 20 % à 30 % l'an, une progression très supérieure à celle de l'activité *industrielle et commerciale. Mais* aussi bien supérieure à la croissance des dépôts, contraignant les banques à se refinancer de plus en plus à l'étranger. *Autre caractéris*tique commune, l'augmentation des prêts a été, depuis près de cinq ans, tirée par les investissements immobiliers, dont les rendements étaient, dans une période d'expansion continue, supérieurs à ceux dégagés par l'industrie. A tel point *que les banques locales sont toutes* fortement exposées sur ce secteur. Les chiffres officiels des banques centrales étant peu fiables, on retiendra les estimations de banques d'affaires, estimations qui varient entre 11 % des engagements aux Philippines, 20 % en Thaïlande, 25 % en Indonésie, et jusqu'à 28 % en Malaisie.

Autre trait semblable, ces établis*sements sont, dans l'ensemble*, encore peu modernisés, vivant essentiellement de l'activité de crédit, avec des procédures d'évaluation des risques parfois sommaires. La pratique du prêt sur gages les a longtemps dispensés de s'attarder sur la capacité de remboursement des emprunteurs. Sans même parler des prêts consentis sur la base de relations de clans, d'actionnariat – beaucoup de banques appartiennent à des groupes locaux –, voire sur la simple recommandation d'un ami ou d'un homme politique influent.

Pourtant, une simple assimilation entre des environnements bancaires différents relèverait de l'amalgame. Les banques n'ont pas toutes le même poids dans l'économie : quand la Thaïlande et la Malaisie sont fortement « bancarisées », avec des crédits totaux dépassant respectivement 150 % et 170 % de leur PNB, l'endettement de l'économie est beaucoup plus faible en Indonésie et aux Philip*pines, les prêts dépassant à peine* 60 % de leur PNB.

> Les établissements sont encore peu modernisés, vivant essentiellement de l'activité de crédit

La dépendance des banques vis-à-vis des capitaux étrangers, et par*tant leur vulnérabilité vis-à-vis* d'un décrochage de leur monnaie, est aussi différente selon les pays : les banques thaïlandaises refinancent jusqu'à 30 % de leurs crédits en devises, quand, en Malaisie, ce taux ne dépasse pas 7 %, aux Philippines 12 %, et en Indonésie 15 %. En Thaï*lande et en Malaisie, les banques lo*cales continuent de bénéficier d'un marché protégé. Il n'y a que quinze banques en Thaïlande – et quatre-vingt-onze institutions financières – et trente-sept en Malaisie, ce qui permet aux banques malaises d'être rentables, bien capitalisées et sans doute les plus modernes de la région.

De son côté, l'Indonésie, qui a libéralisé son secteur bancaire en 1989, *connaît aujourd'hui une pro*fusion de petits établissements privés : deux cent trente-sept à ce jour, qui, de l'avis de l'agence de notation Standard and Poor's, sont à la fois trop nombreux et mal surveillés. En outre, la libéralisation a été conduite sans contrôle strict des autorités de tutelle. Rien de tel en Malaisie, où la Bank Negara Malaysia a imposé aux banques commerciales des règles de prudence et de provisionnement très strictes au lendemain de la crise bancaire de 1985-1988, et multiplie, depuis plusieurs mois, injonctions et appels à la prudence.

Les situations sont extrêmement différentes d'un pays à l'autre et, à ce titre, ne peuvent être assimilées sans réserve à la Thaïlande, qui cumule à la fois une économie surendettée, des institutions financières refinancées en grande partie en devises et mal contrôlées par les autorités de contrôle. La gravité de la crise monétaire est pourtant telle *que ce qui était vrai hier peut se ré*véler, demain, inopérant, dans un métier où la qualité des actifs, c'est-à-dire des créances des banques, est très *sensible au niveau des taux* d'intérêt. En fait, la réaction des gouvernements de la région, qui ont – à l'exception de la Malaisie, moins dépendante des capitaux étrangers – relevé fortement leurs taux pour défendre leur monnaie, a tout changé pour les banques locales. Rappelons qu'aujourd'hui encore, après un fort mouvement de baisse du coût de l'argent, les taux interbancaires à trois mois sont à 16,5 % aux Philippines, à 20 % en Thaïlande et à 23,9 % en Indonésie.

Déjà, les établissements les plus fragiles, comme les institutions financières thaïlandaises ou comme une cinquantaine de petites banques privées indonésiennes, ont dû faire face à une crise de *liquidités*. Mais celles qui ont des dépôts suffisants ne seront pas épargnées pour autant. En Indonésie, les banques se trouvent déjà confrontées à une forte dégradation de la qualité de leurs actifs : si elles se sont elles-mêmes peu endettées en devises, nombre de leurs clients ont pris des risques de change qui les placent devant l'impossibilité d'honorer leurs dettes. La banque JP Morgan estime que les créances douteuses atteindront jusqu'à 15 % des encours de prêts des banques à la fin 1998. C'est cette prise de conscience qui a provoqué, le vendredi 3 octobre, la chute de 9 % de la roupie indonésienne contre dollar.

Même la Malaisie ne semble pas à l'abri de la crise, malgré la solidité de ses banques, le maintien de taux d'intérêt *faibles par la Bank Negara* Malaysia, et l'état intact de ses réserves en devises. L'économie elle-même est si endettée, et les banques si exposées à un secteur immobilier qui sera en surcapacité en 1998 et en 1999, que les spécialistes s'attendent à une forte dégra*dation à venir des actifs* de celles-ci. Déjà, la chute de 27 % de la Bourse de Kuala Lumpur, depuis le 1er juillet, plombe sérieusement les créances gagées sur des actions. D'autant que la réalisation de ces actifs est difficile dans des économies où le droit de la faillite de*meure complaisant*.

En revanche, acquises plus tardivement aux vertus de la libéralisation du secteur financier, qui ne remonte qu'à 1991, les banques philippines, volontiers conservatrices, semblent moins exposées au risque des changes. Comme d'ailleurs au risque immobilier, les groupes immobiliers locaux étant peu endettés.

Comme le résume Amar Bhattacharya, économiste pour les questions financières à la Banque mondiale, *« la gravité de la crise bancaire dans la région dépendra du niveau des taux d'intérêt, c'est-à-dire du retour de la confiance »*.

Valérie Brunschwig

Les syndicats appellent les chauffeurs routiers à la grève pour l'amélioration de leurs salaires

Le mouvement devrait débuter le dimanche 2 novembre au soir

La CFDT, la CGT, FO et la CFTC appellent à une grève des routiers. Cet avertissement a pour but de peser sur les négociations salariales en cours. Une rencontre avec le patronat est prévue pour le 9 octobre. Les *syndicats* considèrent que les accords signés à l'issue des grandes grèves de novembre 1996 restent largement inappliqués. *Le patronat, lui, hésite à s'engager avant* la tenue de la conférence nationale sur les salaires.

MOINS D'UN AN après la grande grève des routiers de novembre 1996, les syndicats de *« salariés roulants et sédentaires des transports routiers marchandises et voyageurs »* (CFDT, CGT, FO et CFTC) ont lancé un appel à la grève dans un *communiqué* commun publié vendredi 3 octobre. Les quatre organisations affirment vouloir organiser *« une action dure et longue »* pour obtenir une amélioration des rémunérations.

La mobilisation devrait débuter le 2 novembre, à partir de 22 heures, mais les syndicats se défendent de vouloir perturber les retours de congés de Toussaint. *« Nous n'avons pas encore précisé la forme que prendra cette action,* souligne la CGT, *nous appelons simplement à des arrêts de travail le dimanche soir, à l'heure où beaucoup de chauffeurs prennent la route. »* En pratique, le mouvement devrait plutôt prendre corps à partir du lundi 3 novembre. A moins qu'un compromis ne soit intervenu, entre-temps, avec le patronat, cet appel à la grève ayant d'abord pour but de peser sur les *négociations* en cours.

Le prochain rendez-vous entre patronat et syndicats est prévu pour le jeudi 9 *octobre, dans les locaux* du ministère de l'équipement, du transport et du logement, à Paris. Les syndicats, qui dénoncent la *« smicardisation »* de la profession, réclament un salaire brut mensuel de 10 000 francs pour 200 heures, dès le premier niveau de qualification du conducteur. Ils demandent aussi une remise à plat des rémunérations. *« Nous souhaitons un processus en deux temps,* indique-t-on à la CFDT, *avec des réponses précises sur les revendications, mais aussi des négociations de plus longue haleine pour définir une grille conventionnelle des salaires. »* La Fédération nationale des transports routiers (FNTR), l'un des principaux organismes patronaux, se déclare *« peu surprise »* par cet appel à la grève et rappelle sa position, qui suppose une annualisation du temps de travail rejetée par les syndicats : à partir du 31 *décembre 2000, le salaire pourrait* être fixé à 120 000 francs par an pour 200 heures mensuelles, mais seulement pour la plus haute classification de chauffeurs.

DIFFÉRENCES DE RÉGIME

Le désaccord porte, en outre, sur la comptabilisation du temps de travail, qui se répartit entre temps de conduite et temps d'attente (par exemple, avant le déchargement d'une cargaison livrée à un entrepôt), voire de *« non-activité »*, que le patronat ne souhaite pas payer. *« On nous demande de tout rémunérer, mais nous n'y arrivons pas »*, déclare-t-on à la FNTR, où l'on insiste sur les difficultés économiques des entreprises concernées et sur les différences de régime en vigueur dans l'Union européenne, faussant la concurrence.

Surtout, les patrons ne semblent *guère désireux de s'engager avant* la tenue de la conférence nationale sur l'emploi qui s'ouvrira le 10 octobre. Les organisations de salariés, elles, justifient leur volonté d'accélérer le mouvement par le *« fort mécontentement »* des routiers, dû notamment aux difficultés d'application des accords signés en novembre 1996 avec le patronat, et dont plusieurs dispositions ne sont toujours appliquées que par une minorité d'employeurs.

Anne-Marie Rocco

Promodès tente de briser le front familial chez Casino

POUR LA TROISIÈME FOIS en un mois, la famille Guichard se réunissait, samedi 4 octobre, *autour de son « chef »*, Antoine, en son fief de Saint-Etienne, au siège du groupe Casino. Il s'agissait, cette fois, d'examiner *les deux offres publiques d'achat améliorées* présentées l'une par Promodès et l'autre par Rallye, la société de Jean-Charles Naouri, premier actionnaire de Casino. Contrairement à la dernière réunion de la famille, le 6 septembre, aucune prise de position ne devait être rendue publique à l'issue de cette rencontre. *« Il s'agit d'une simple réunion d'information*, a expliqué au *Monde* Antoine Guichard. *La dernière fois, nous n'avions qu'une offre à examiner, celle de Promodès, et nous devions nous prononcer. Cette fois, rien ne presse, nous avons jusqu'au 7 novembre ».*

Jeudi 2 octobre, lors de la réunion du conseil de surveillance de Casino, au cours de laquelle a été rejetée l'offre de Promodès, les trois représentants de la famille fondatrice s'étaient abstenus. Cette soudaine prudence des héritiers, qui s'étaient jusque-là engagés au côté de M. Naouri, trahit-elle de nouvelles dissensions au sein de la famille ? *Paul-Louis Halley, le président de Promodès,* a entrepris un intense travail de sape de l'unanimité des Guichard, appelant individuellement *au téléphone chaque membre* influent de la famille stéphanoise.

MOBILISATION

Samedi, le président du directoire de Casino, Christian Couvreux, devait venir donner des explications à la famille sur l'offre de Rallye *« un peu complexe pour l'actionnaire de base »*. Mais, pour éviter toute polémique avec la partie adverse, M. Couvreux ne devait pas participer aux débats après son intervention, de même que M. Naouri.

La tension est montée d'un cran après la publication, vendredi, de double pages de publicité dans la presse et la diffusion de messages radio par Promodès stigmatisant l'offre *« complexe, différée et aléatoire »* de son rival. Le groupe normand n'exclut pas de faire appel de la décision de recevabilité de l'offre de Rallye prise par le conseil des marchés financiers, lundi 29 septembre, ce *qui entraînerait le* camp Naouri à répliquer sur le même terrain. Mais une escalade juridique pourrait bloquer les deux OPA pen*dant plusieurs mois, empêchant les deux* groupes de poursuivre leur propre développement. Promodès et Casino sont, en effet, lancés dans de grandes manœuvres à l'étranger qui pourraient souffrir d'un tel retard.

A Saint-Etienne, la mobilisation reste forte autour de Casino. Après avoir été reçu au ministère du travail, jeudi, les représentants de l'intersyndicale ont rencontré, vendredi, MM. Couvreux et Guichard. Une manifestation contre l'OPA de Promodès est prévue le 21 octobre dans la capitale forézienne à laquelle pourrait se joindre la CGT, qui a refusé jusqu'ici de prendre parti dans ce qu'elle considère comme un conflit d'actionnaires.

Pascal Galinier

DÉPÊCHES

■ **BOEING : le constructeur aéronautique a annoncé**, vendredi 3 octobre, le gel de la production du 747 pour une durée de vingt jours. Le premier avionneur mondial fait face à une explosion du marché depuis dix-huit mois, sa production de 747 est passée de 18 à 40 appareils entre 1996 et 1997. La compagnie, *qui avait déjà annoncé*, le 12 septembre, le report d'une livraison de douze appareils, est confrontée à des *difficultés* d'approvisionnement.

■ **PSA : le nouveau président du directoire, Jean-Martin Folz,** a évoqué, jeudi 2 octobre, devant quelque 300 cadres dirigeants du groupe automobile ses atouts et ses faiblesses. Pour lui, PSA a une taille suffisante pour être autonome, la force de deux marques, Citroën et Peugeot, et la capacité de *« concevoir des véhicules de qualité »*. Mais le groupe souffre d'une production trop figée, d'une innovation globale insuffisante et d'une rentabilité trop faible.

■ **NTT : le secteur des télécommunications mondial** est toujours dominé par le géant japonais NTT, qui a réalisé, en 1996, un chiffre d'affaires de 71,14 milliards de dollars (423 milliards de francs), selon des statistiques fournies vendredi par l'IUT (Union internationale des télécommunications) à Genève. NTT est suivi par AT&T, le numéro un du téléphone américain, qui pesait, l'année dernière, près de 52,18 milliards de dollars. L'allemand Deutsche Telekom et France Télécom viennent ensuite, avec des ventes respectives de 40,58 et 28,89 milliards de dollars.

■ **TRANSPORT AÉRIEN : les compagnies British Airways et American Airlines**, qui attendent depuis seize mois l'accord des autorités de concurrence en Europe et aux Etats-Unis pour leur projet d'alliance, ne devraient pas réaliser de vols en commun au-dessus de l'Atlantique avant l'automne 1998 au plus tôt. Le directeur général de British Airways, Bob Ayling, a déclaré, vendredi 3 octobre, qu'il était *« très improbable »* de voir des vols en commun d'ici à novembre.

L'administration met en cause le plan d'Unimétal à Longwy

CONTESTÉE par les salariés et les élus locaux, la fermeture du train à fil de Longwy ne satisfait pas non plus la direction départementale du travail de Meurthe-et-Moselle. Celle-ci vient de demander des explications à Unimétal, la filiale aciers spéciaux d'Usinor, sur sa décision de fermer le site et supprimer 313 emplois.

Dans une lettre envoyée mercredi 1er octobre à Bernard Rogy, PDG d'Unimétal, le directeur départemental et l'inspecteur du travail estiment que *« la représentation du personnel n'est pas suffisamment informée des raisons justifiant la fermeture du site de Longwy »*. Ils soulignent, notamment, *« le caractère particulièrement schématique »* de la présentation du plan *« au regard d'une décision gravissime, non seulement pour vos salariés mais aussi pour l'ensemble du Pays-Haut »*.

Unimétal, qui s'est engagé à reclasser tous les salariés, avait, en juillet, expliqué la fermeture du site de Longwy par la nécessité de supprimer des surcapacités et surtout d'améliorer les comptes d'Unimétal (450 millions de francs de pertes en 1996). La disparition du site, selon la direction, devrait permettre d'économiser 70 millions de francs de frais d'exploitation. *« Nous estimons que l'on ne peut justifier la fermeture en se limitant à invoquer les résultats courants, les raisons techniques et l'intérêt économique, sans commune mesure avec les résultats négatifs »*, dit la direction du travail. Elle demande qu'Unimétal fournisse *« des perspectives de sa stratégie industrielle, commerciale et financière »*, et les résultats des différentes unités afin d'identifier les sources de pertes dans la société, *ainsi que* le *« coût détaillé du plan social »*. Ces documents doivent être remis aux représentants du personnel *« dans les meilleurs délais »*, ajoute-t-elle.

Du côté d'Usinor, on déclare que *« la procédure de fermeture de Longwy se poursuit »* et qu'on est prêt à répondre *« à toutes les questions que l'administration pourrait poser »*.

Martine Orange

La Barclays vend les actifs de sa banque d'affaires BZW

LONDRES
de notre correspondant dans la City

Mise en vente des services de conseils, de fusions, de financement et des opérations de marché (à l'exception du négoce des devises et des bons d'Etat), démission du directeur général de BZW, Bill Harrison, nommé il y a seulement un an et demi, et applaudissements des investisseurs institutionnels à la disparition d'une entreprise qui pénalisait les résultats de la maison mère : le démantèlement de BZW, créée dans la foulée de la déréglementation de 1986, tourne la page du difficile mariage de deux institutions aux traditions très différentes.

Certes, BZW disposait d'atouts non négligeables, à l'instar du soutien financier d'un établissement renommé comme le groupe Barclays, une position dominante sur le marché de la dette britannique et des transactions en devises et une équipe d'analystes du meilleur niveau. Mais, faute d'un réseau international important et d'une capacité de placement digne de ce nom, la firme de Swan Lane n'est jamais parvenue à se hisser au niveau des « grands » américains et continentaux, en particulier les fusions-acquisitions et la gestion de patrimoine. *« BZW est une firme de taille moyenne, coincée entre les mastodontes mondiaux et les petits établissements spécialisés. Sa position est intenable à long terme, comme le montre l'histoire bancaire récente »*, indique Robin Monro-Davies, directeur de l'agence de notation londonienne IBCA.

PARAPLUIE

Par ailleurs, contrairement à ce qui s'est passé en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Suisse, en Grande-Bretagne, le bilan de l'alliance entre banques d'affaires et établissements commerciaux est négatif. Confrontée aux mêmes difficultés que BZW, NatWest Market a été contrainte récemment de limiter ses ambitions. Filiale d'investissement de la Midland Bank, Samuel Montagu n'a dû sa survie qu'au parapluie protecteur du groupe HSBC. Pour sa part, Lloyds Merchant Bank a été fermée en 1993.

Aux yeux de Robin Monro-Davies, les différences de culture, de mode de rémunération ou de statut social entre les deux types d'activité sont en partie responsables de ces revers : *« Qu'y a-t-il de commun entre le directeur d'une agence de province de la Barclays, cadre prudent travaillant sur le long terme, et le financier de BZW, polyglotte, cosmopolite et obnubilé par la conclusion rapide d'une affaire. »*

Enfin, les investisseurs institutionnels, principaux actionnaires de la Barclays, ne supportaient guère de voir le rendement des activités de la banque d'investissement inférieur à celui des activités du réseau, extrêmement rentables en raison de la reprise économique et de la réduction des coûts, conséquence de suppressions massives d'emplois. En 1996, Barclays avait réalisé un bénéfice de 2,36 milliards de livres, en progression de 24 %, alors que les profits de BZW, avec 204 millions de livres, avaient chuté de 29 %.

A cet égard, la situation britannique est inverse de celle prévalant sur le continent, ce qui explique que les noms les plus couramment cités pour la reprise de BZW soient ceux de l'allemand Commerzbank et du néerlandais ING-Barings.

Marc Roche

L'assurance-décès, le prix à payer pour l'avenir des proches

Il existe deux grandes catégories de contrat : la « temporaire » et la « vie entière ». Comme son nom l'indique, la première protège les proches de l'assuré durant un certain temps et à fonds perdus. La seconde, plus chère, garantit un capital ou une rente au bénéficiaire désigné

BERTRAND D., trente cinq ans, marié, deux enfants, cadre dans l'entreprise de son père, âgé de cinquante-sept ans, a un bel avenir devant lui. Mais un jour de 1995, tout son univers bascule, sans qu'il ait commis la moindre faute. Un événement totalement imprévisible frappe sa famille : le décès brutal de son père d'un arrêt cardiaque. Dans les mois suivants, Bertrand et sa femme empruntent 8 millions de francs pour payer les droits de succession (l'entreprise étant estimée à 20 millions) et font des efforts considérables pour poursuivre son développement. Mais ils perdent pied au fil des mois et doivent déposer le bilan au bout d'un an. Depuis, Bertrand a – difficilement – réussi à se faire engager dans une société de la région, au salaire de 10 000 francs par mois. Il n'est pas près d'être libéré de ses dettes.

Dans cet exemple réel, il eût suffi que le père de Bertrand ait souscrit une assurance-décès ou une garantie homme-clé correspondant au montant des droits de succession pour que son fils reprenne les rênes dans de meilleures conditions, quitte à céder l'affaire, mais sans devoir supporter des dettes abyssales.

Il existe deux grandes catégories d'assurance-décès : la « temporaire » et la « vie entière ». Comme son nom l'indique, la temporaire décès est une assurance qui ne protège les proches de l'assuré que durant un certain temps : un ou cinq ans renouvelable ou quinze ans, par exemple afin de garantir le remboursement d'un emprunt immobilier. Ce type de contrat, souvent acquis par les jeunes ménages ayant un ou deux enfants, est généralement peu onéreux – lorsque l'assuré est jeune et en bonne santé – mais présente deux défauts :

– si l'assuré est encore vivant au terme de la période garantie, il aura le sentiment d'avoir payé à fonds perdus, puisque l'assureur conservera alors la totalité de sa cotisation. En réalité, il aura – comme en assurance-accidents ou incendie – protégé sa famille contre l'aléa que représente le décès ou l'invalidité absolue et définitive, souvent aussi garantie par ce type de contrat ;

– le tarif aura tendance à augmenter au fil des années ou des renouvellements quinquennaux, surtout en cas de problèmes de santé et parfois dans un but dissuasif.

A priori, cette garantie peut sembler inutile à un célibataire ou à un couple sans enfants. Mais s'ils aident habituellement des parents ayant de faibles revenus – commerçants, artisans en retraite ; frère ou sœur au chômage... –, l'apport d'un petit capital ou une rente, versés nets d'impôt, les aidera grandement à compenser la perte de ressources liée à la disparition de leur bienfaiteur.

Par ailleurs, si le couple ne compte qu'un seul actif, ou si l'un des deux fournit l'essentiel des ressources du ménage, la sécurité ainsi acquise par le bénéficiaire sera précieuse. Cette garantie rend aussi de grands services à des concubins ou des ménages de même sexe, en étant fiscalement indolore. Mais de nombreux contrats excluent certains sports à risques. D'ou l'intérêt de lire attentivement les clauses particulières, aussi importantes que le prix, et de s'enquérir des conditions d'extension éventuelle.

Lorsque l'analyse patrimoniale des biens et ressources d'un ménage ou d'une personne démontre qu'il leur serait impossible de faire face à la disparition physique ou économique d'une personne – voire de deux –, il faut d'abord établir un « bilan » afin de déterminer le manque de ressources. La seconde étape consiste ensuite à consulter différents assureurs pour tenter d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix pour la couverture nécessaire.

> Si l'assuré commet une erreur en remplissant son questionnaire, ses ayants droit risquent de se voir opposer une déchéance de garantie

Pour parer aux conséquences néfastes d'un décès imprévu, il est aussi possible de céder une résidence et de transformer cet élément de patrimoine en rente immédiate en versant sa valeur à un assureur à titre définitif. Si cette rente est viagère, elle sera d'autant plus élevée que l'assuré est âgé, et éventuellement fumeur ; et il aura intérêt à démontrer son éventuel mauvais état de santé.

A l'inverse, en assurance-décès classique, l'assureur demande au futur assuré, dès lors qu'il a atteint quarante ou cinquante ans, que le capital garanti dépasse 500 000 francs, ou que la rente s'élève à plus de 3 000 francs par mois, de remplir un questionnaire médical détaillé et de se faire examiner par un médecin expert agréé. Si le futur assuré commet une erreur ou fait une omission en le remplissant, ses ayants droit risquent de se voir opposer une déchéance de garantie après son décès ou son invalidité.

Le contrat « vie entière » : le meilleur, mais le plus cher. Dans ce type de contrat, le seul aléa pour l'assureur est la date du décès et non son éventualité, comme dans les temporaires. Il s'engage donc à verser un capital ou une rente au bénéficiaire désigné, ce qui permet une transmission défiscalisée, sauf – depuis le 20 novembre 1991 – si le souscripteur efffectue des versements au-delà de soixante-dix ans. Ils deviennent alors imposables, à l'exception d'une franchise de 200 000 francs et des intérêts capitalisés. Un inconvénient : la formule est nettement plus coûteuse pour l'assuré. A noter que les contrats décès excluent tout versement en cas de suicide conscient de l'assuré dans les deux premières années.

Par ailleurs, bien que le code des assurances autorise le cumul de garanties identiques en assurances de personnes – donc de cotisations et d'indemnités –, les différents assureurs doivent en être informés. Ainsi, un chasseur avait souscrit sept contrats d'assurance-accidents et « oublié » de le mentionner dans le questionnaire, puis s'était accidentellement tiré une balle dans la main. Les compagnies ont refusé de lui verser les indemnités prévues, et la Cour de cassation leur a donné raison.

Il y a quelques années, un quinquagénaire du sud de la France, bien de sa personne, se liait d'amitié avec des dames âgées, puis leur conseillait de souscrire un contrat d'assurance pour leurs vieux jours, qui était en réalité une assurance-décès, sur laquelle il se faisait porter bénéficiaire, puis se hâtait de l'accepter par lettre recommandée à la compagnie. Lorsque la personne décédait, un peu plus tard, il « gagnait le gros lot », net d'impôt. Une nièce s'en étant aperçue avant le décès de sa tante, en informa l'assureur en accord avec elle, mais il ne put rien faire pour elles, compte tenu du droit. En effet, dès lors que quelqu'un a accepté d'être le bénéficiaire, il faut son consentement pour en changer.

Voilà pourquoi certains assurés refusent de prévenir un parent ou ami qu'ils l'ont mentionné au contrat, au risque qu'ils n'en soient jamais informés et n'en bénéficient jamais. C'est la raison pour laquelle il faut au moins en faire état dans un testament déposé chez un notaire, preuves à l'appui.

Didier Verneuil

La rente éducation, un contrat d'actualité

À L'HEURE où les jeunes ont de plus en plus de mal à entrer sur le marché du travail, en particulier lorsqu'ils ont un faible niveau de formation, il peut être catastrophique de les obliger à interrompre des études ou, pis, à y renoncer totalement parce que l'un de leurs parents (ou les deux) serait brutalement décédé, par suite de maladie ou d'accident.

Voilà pourquoi ceux qui ne bénéficient pas d'un tel contrat professionnellement – ou si ce dernier est médiocre – peuvent en souscrire un autre individuellement, à défaut d'accord sur une amélioration du contrat collectif de leur entreprise. Plus l'assuré (le père par exemple, s'il a le revenu le plus élevé du ménage) et l'enfant (ou les enfants) sont jeunes, et moins la garantie sera chère. Deux autres paramètres pèseront logiquement sur son prix :

– le montant de la rente choisie par enfant – de 3 000 à 5 000 francs paraît un chiffre souhaitable – avec un dégressif s'il y en a plusieurs ;

– la durée, qui peut s'étendre de la naissance à l'âge de vingt-sept ans. En cas de difficulté à financer un contrat de bonne qualité et de longue durée, mieux vaut le limiter à l'âge de vingt-trois ans par exemple, quitte à ce que l'étudiant travaille à temps partiel ou effectue un emprunt pour effectuer ses dernières années de faculté.

Le principal avantage de ce type de garantie, dite « de prévoyance », est d'éviter à des jeunes bouleversés par le décès d'un ou des deux parents de partir et de tout abandonner – une attitude à laquelle pourrait les amener l'absence de ressources et que pourrait compenser le versement d'un certain capital – son inconvénient est d'être considéré comme « à fonds perdus », alors que la suppression du risque d'interruption des études a une valeur sociale et humaine incontestable.

D. Ve.

Des exemples de prix

● ***Temporaire décès*** (avec invalidité absolue et définitive jusqu'à un certain âge). A 40 ans, pour un capital de 100 000 francs, le tarif est de 238 francs par an chez Norwich et de 300 francs à la Société suisse, en collectif ; de 300 francs à la Winterthur, 247 francs à l'UAP, et 280 francs chez Generali, en individuel. Pour un capital de base de 150 000 francs, aux Mutuelles du Mans Assurances, le tarif individuel est de 370 francs.
Il faut aussi tenir compte d'autres critères, comme la possibilité (ou non) pour l'assureur de résilier le contrat ou certaines garanties, voire d'augmenter son tarif.
● **Rente éducation** : le prix est de 300 francs par an pour une rente annuelle de 15 000 francs environ, et pour un assuré âgé de moins de 30 ans à la naissance de l'enfant, qui en bénéficiera jusqu'à l'âge de 27 ans.

Maisons : « faire construire » sans risques

L'amour des Français pour l'habitat individuel est indestructible. Les dernières statistiques fournies par le ministère de l'équipement et du logement font ainsi apparaître que, si le nombre de permis de construire a globalement baissé de 2,8 % durant les huit premiers mois de l'année, celui des logements individuels a, lui,



IMMOBILIER

progressé de 3,5 %. Comme le prouve le nombre de litiges enregistrés chaque année, « faire construire » n'est toutefois pas aussi simple qu'il y paraît. Aussi est-il indispensable de passer plusieurs points en revue pour éviter de voir le rêve d'une vie tourner au cauchemar juridique.

La première précaution à prendre est de vérifier que le terrain acheté est de bonne qualité, c'est-à-dire que le sous-sol est sain, car le certificat d'urbanisme délivré par les autorités locales n'est pas une garantie suffisante. Sous l'effet de la chaleur, les terrains riches en argile ont, par exemple, tendance à se rétracter lors des périodes de sécheresse, ce qui provoque d'importants dégâts de structure (fissures, etc.). De même, toute parcelle située dans une cuvette doit être considérée avec suspicion car elle peut être inondable. Dans la mesure du possible, autant s'entendre avec le vendeur pour qu'un géologue effectue quelques prélèvements avant d'acheter un terrain. Coût de l'acte : environ 5 000 francs.

L'autre grande précaution à prendre concerne le constructeur. Celui-ci doit disposer de l'appui d'un organisme financier (banque ou compagnie d'assurances) lui apportant sa caution. C'est à cet organisme qu'il appartiendra d'intervenir si le constructeur, ou l'un de ses sous-traitants, fait faillite avant la fin du chantier. Et c'est encore lui qui prendra les dispositions nécessaires pour que la maison soit livrée à la date prévue.

Lors de la réception des travaux, si des défauts sont constatés, ils doivent être accueillis avec des « réserves » et un procès-verbal envoyé aux entreprises concernées. Pas de panique dans l'hypothèse où des malfaçons apparaissent ultérieurement : assimilables à des vices cachés, elles devront être signalées, sitôt découvertes, à l'assureur vous couvrant à titre individuel (garantie dommage). Le cas échéant, ce dernier se retournera directement contre le constructeur pour que les réparations soient effectuées.

Dernier conseil : les paiements dus aux différents corps de métier lors de l'avancement du chantier font l'objet d'un échéancier qui ne doit pas être transgressé. Même en cas de sollicitation pressante, ne donnez jamais davantage que prévu, faute de perdre tout moyen de pression contre des corporations qui sont parfois plus pressées d'encaisser un chèque que de terminer les travaux dans les délais prévus.

Arnaud de Fréminville

REVUE DES ACTIONS

ÉNERGIE

	02-10-97	Diff.
Coflexip	637	-2,15
Elf Aquitaine	784	-3,68
Esso	551	-1,95
Total	687	-0,57
Elyo	—	

PRODUITS DE BASE

	02-10-97	Diff.
Air Liquide	1005	+3,92
Eramet	281	+2,18
Gascogne (B)	577	+2,12
Metaleurop	74,50	-10,28
Pechiney	287,20	+0,28
Rhone Poulenc A	251	+4,49
Rochette (La)	31,75	+5,88
Usinor	121,50	+0,41
Vallourec	416	+2,71
CFF.(Ferrailles)	479,20	+0,65
Oxyg.Ext-Orient	5100	+0,79

CONSTRUCTION

	02-10-97	Diff.
Bouygues	562	+1,99
Ciments Francais	242	+0,41
Colas	882	+3,27
Eiffage	288	-4,91
GROUPE GTM	384	-0,51
Imetal	775	+1,97
Lafarge	445	-0,55
Lapeyre	392	+2,59
Saint-Gobain	918	[illegible]
SGE	139,80	+6,89
Vicat	542	[illegible]

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	02-10-97	Diff.
Alcatel Alsthom	798	+2,17
Bull#	68,75	+11,15
Carbone Lorraine	1690	-3,34
CS Signaux(CSEE)	238,50	+6,95
Dassault-Aviation	1332	-3,62
Dassault Electro	575	+2,67
De Dietrich	259	-0,76
Fives-Lille	435	+5,56
Intertechnique	1460	+3,54
Legrand	1290	+2,39
Legris indust.	258,30	[illegible]
Sagem SA	2940	[illegible]
Sat	1480	+0,40
Schneider SA	377	[illegible]
SFIM	947	+1,82
Sidel	375,10	-2,57
Thomson-CSF	187	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1460	[illegible]
CNIM CA#	218	[illegible]
Faiveley #	226	[illegible]
Gebo Industries #	775	[illegible]
GFI Industries #	1160	[illegible]
HIT Ly #	515	[illegible]
Manitou #	813	+4,97
Mecatherm #	339,50	[illegible]
NSC Groupe Ny	825	-0,60
Radiall #	679	[illegible]
Sediver	160	[illegible]

Une semaine record

RASSURÉE par le maintien en l'état des politiques monétaires allemande et américaine, la Bourse de Paris est très nettement repartie de l'avant cette semaine. Il y a huit jours, les valeurs françaises avaient marqué le pas ne s'appréciant que de 0,28 %. Cette fois, non seulement le bilan hebdomadaire est remarquable, mais, au passage, les valeurs françaises ont battu leur record historique de clôture. Les précédents records dataient du 31 juillet, date à laquelle les valeurs françaises avaient terminé la séance à 3 075,67 points et atteint 3 107,21 points en cours de journée. Vendredi 3 octobre en clôture, elles terminaient à 3 094,01 points. En cinq séances, l'indice CAC 40 a gagné 3,63 %, portant sa progression annuelle à 33,6 %.

VALEURS

Du côté des valeurs, la distribution a encore été *à l'honneur cette semaine avec le retour, mardi*, à la cotation de Rallye et de Casino-Guichard. Le Conseil des marchés financiers (CMF) avait déclaré, la veille, recevables les nouvelles offres de reprise concurrentes déposées la semaine dernière sur Casino par Promodès et par Rallye. Promodès s'était proposé, jeudi 25 septembre, de relever son offre de 10 % en proposant 375 francs par action ordinaire. Rallye, pour sa part, avait modifié son offre sur Casino pour se conformer aux exigences des autorités boursières. Le CMF avait demandé à la société de Jean-Charles Naouri, actionnaire principal de Casino avec 32,7 % du capital et 36,3 % des droits de vote, de modifier certains termes de sa première offre, très complexe, déposée sur le groupe de Saint-Etienne. Rallye continue de proposer aux actionnaires deux formules pour céder leurs titres, selon qu'ils préfèrent toucher du liquide immédiatement ou rester actionnaires jusqu'en 1999, date à laquelle ils pourront céder leurs dernières actions Casino à un cours garanti de 400 francs chacune.

Casino-Guichard termine la semaine à 359 francs en hausse de 8,10 % sur son dernier cours coté et Rallye, en baisse de 7,40 %, à 333 francs. Promodès n'a abandonné que 1,12 % à 2 294 francs.

Le secteur des services s'est particulièrement illustré avec la belle progression de Sodexho. Le groupe de Pierre Bellon a annoncé, mercredi 1er octobre, *la fusion de ses activités nord-américaines* de restauration collective avec celles de Marriott, groupe américain spécialisé dans l'hôtellerie et la restauration collective (*Le Monde* daté 22 et 23 septembre). Pour financer une partie de son investissement, Sodexho Alliance devrait lancer prochainement une augmentation de capital d'environ 2 milliards de francs. Cette dernière devrait, selon le PDG du groupe, prendre la forme d'une émission d'actions classique. Elle aura lieu avec une décote de *« 15 à 20 % »* sur le cours moyen des dernières semaines. Sodexho Alliance termine la semaine à 3 049 francs, en hausse de 8,35 %.

Aux bancaires, Natexis termine la semaine sur un recul de 6,49 % à 417,50 francs, à la suite de la publication de son résultat semestriel, qui fait apparaître une provision de 646 millions de francs, essentiellement sur l'immobilier.

Deux valeurs ont réalisé des écarts considérables au cours de la période écoulée. A la hausse, Bull s'est apprécié de 14,8 % à 69,80 francs. A la baisse, Clarins termine à son plus bas niveau de l'année à 553 francs, en recul de 16,84 %. Le groupe de cosmétiques a annoncé un résultat semestriel en recul de 54 % qui va conduire l'entreprise à revoir en baisse ses perspectives pour l'année.

Enfin, dans un entretien au *Journal des finances* daté du samedi 4 octobre, le président de France Télécom, Michel Bon, *qualifie* d'« *extrêmement* favorable » l'accueil du grand public à la mise sur le marché des actions de l'opérateur. *« Il y aura nettement plus de souscripteurs que lors des opérations réalisées depuis 1993. Nous espérions un million de souscripteurs, le chiffre est dépassé et nous avons une bonne chance d'atteindre deux millions, peut-être davantage »*, a-t-il déclaré.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	02-10-97	Diff.
Bertrand Faure	382	+3,46
Labinal	1688	-0,99
Michelin	360	+7,30
Peugeot	801	+0,12
Plastic-Omn.(Ly)	575	-2,37
Renault	180,70	+2,20
Sommer-Allibert	230	+2,67
Valeo	393	+1,94
Ecia	1040	+5,26
Sylea	563	+4,64

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	02-10-97	Diff.
BIC	450	-1,26
Chargeurs	404	-1,46
Clarins	666	-0,44
Deveaux(Ly)#	690	+7,81
DMC (Dollfus Mi)	90,10	-7,11
Essilor Intl	1655	+3,61
Hachette Fill.Med.	1150	-4,16
L'Oreal	2445	+4,04
Moulinex #	147	+2,08
Salomon (Ly)	515	-0,77
Sanofi	568	+3,46
S.E.B.	887	+3,86
Skis Rossignol	126	+2,85
Strafor Facom	415,90	+0,82
Synthelabo	700	+5,27
Arkopharma#	315	[illegible]
Boiron (Ly) #	322	+2,22
Devanlay	551	-7,70
Gautier France #	235	-3,88
Guerbet	220,10	-2,77
Hermes internat.1#	490	+10,55
Info Realite #	200,10	+15,66
Pochet	700	—
Reynolds	378	+13,17
Robertet #	1089	+1,30
Smoby (Ly)#	657	-3,24
Virbac	505	-4,71

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	02-10-97	Diff.
Bongrain	2240	+6,71
Danone	976	+8,68
Eridania Beghin	915	+3,15
Fromageries Bel	4105	+0,12
LVMH Moet Hen.	1255	-1,18
Pernod-Ricard	293,80	+0,82
Remy Cointreau	115,20	-0,34
SEITA	184,40	+4,47
Brioche Pasq.(Ns)#	680	+9,67
L.D.C.	1025	+7,89

DISTRIBUTION

	02-10-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	553	-0,53
Carrefour	3771	+4,35
Casino Guichard	356,60	—
Castorama Dub.(Li)	621	-5,90
Comptoirs Mod.	2740	-2,24
Damart	3600	-6,34
Galeries Lafayette	3000	+7,14
Groupe Andre S.A.	560	-0,17
Gulbert	846	+13,70
Guyenne Gascogne	2050	-5,54
Pinault-Print.Red.	2794	+0,61
Primagaz	493	+1,75
Promodes	2284	+1,06
Rexel	1699	+2,10
Monoprix	295	+3,50
But S.A.	294	+0,47
Grandoptic.Photo #	1078	-0,64
IMS(Int.MetalSer)#	98,75	—
Manutan	423	+1,19
Rallye(Cathiard)Ly	324,10	-9,87
Rubis #	140	-1,75

AUTRES SERVICES

	02-10-97	Diff.
Accor	1109	+3,93
Atos (ex.Axime) CA	635	-0,93
BIS	493	-2,37
Canal +	1051	-0,66
Cap Gemini	398	+2,05
Cipe France Ly #	263,50	+4,98
Club Mediterranee	479	+0,52
Dassault Systemes	369	-2,99
Degremont	—	—
Eaux (Gle des)	709	+0,99
Euro Disney	8,05	-1,82
Europe 1	1313	+0,07
Eurotunnel	6,30	-3,07
Gaumont #	419,50	-0,71
Havas	417	+2,83
Havas Advertising	772	+11,72
Infogrames Enter.	758	-0,78
NRJ #	801	-2,31
Pathe	1183	-1,41
Publicis #	560	-0,53
S.I.T.A	1189	-0,08
Sodexho Alliance	3155	+11,80
Spir Communic. #	402,10	-12,58
Suez Lyon.des Eaux	658	-0,90
Technip	764	+1,59
G.T.I (Transport)	234	+9,60
Louvre #	307	+0,58
Sligos	—	—
Altran Techno. #	1575	-5,40
Assystem #	308,90	+2,96
Fraikin 2#	350,10	-3,87
Groupe Partouche #	372,10	-5,91
M6-Metropole TV	609	+3,22
Norbert Dentres.#	730	-8,75
Sogeparc (Fin)	369,80	+0,70
TF1	510	+2,20

IMMOBILIER

	02-10-97	Diff.
Bail Investis.	747	+2,04
Finextel	114	+6,14
G.F.C.	520	-7,14
Immeubl.France	336,50	+0,44
Klepierre	784	-0,75
Rue Imperiale(Ly)	5650	+0,71
Sefimeg CA	370	+0,81
Silic CA	840	+4,08
Simco	450	+0,22
UIF	423,80	-0,35
Unibail porteur	582	+0,86
Fonciere (Cie)	—	—
Fonciere Euris	306	+1,52
Fonc. Lyonnaise #	705	—
Foncina #	500	+19,81
Imm.Plaine Monc.	243	—
Im.Marseillaise	8080	-0,98
Frankoparis #	80,10	—
Immob.Batibail Ny#	246	-0,40
Immob.Hotel. #	26	-7,63

SERVICES FINANCIERS

	02-10-97	Diff.
AGF-Ass.Gen.France	235,40	-1,83
Axa	402,60	+1,58
Bancaire (Cie)	764	+1,19
B.N.P.	310	+5,44
C.C.F.	358	+6,19
Cetelem	683	+4,91
CPR	474,50	+0,63
Cred.Fon.France	65,50	+2,34
Credit Lyonnais CI	365	-1,11
Cred.Nat.Natexis	425	-3,38
Dexia France	572	+2,32
CAN	139	-9,15
Interbail	177	+14,04
Locindus	805	+4,54
Paribas	444	+0,24
SCOR	258,40	+2,62
Selectibanque	66,90	-2,19
Societe Generale	865	+2,97
Sophia	225	+0,22
UFB Locabail	—	—
UIS	212,20	+3,10
Union Assur.Fdal	649	+3,50
Via *Banque*	183	-3,66
Worms & Cie	441,90	—
France S.A	—	—
Immobanque	642	+0,31
Cardif SA	772	-3,50
C.A. Paris IDF	759	-0,13
Factorem	699	-0,14
Fructivie	560	+1,81
I.C.C.	140,80	+1,66
Union Fin.France	620	+1,63

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT

	02-10-97	Diff.
Bollore Techno.	775	-1,77
Cerus Europ.Reun	35,90	+1,26
CGIP	1792	-0,44
Christian Dior	807	-1,70
Dynaction	155,50	+0,97
Eurafrance	2495	+1,21
Fimalac SA	513	+0,19
Gaz et Eaux	2450	+2,08
Lagardere	184,80	+0,98
Lebon	231	-0,85
Marine Wendel	621	-2,96
Nord-Est	132,70	+1,99
Salvepar (Ny)	458,80	-2,38
Acmer	586	—
Albatros Invest	159,90	+0,50
Burelle (Ly)	281	-2,09
Carbonique	10600	+0,47
Centenaire Blanzy	450	-1,18
F.F.P. (Ny)	265	+2,31
Finaxa	338	+0,59
Francarep	296	+4,51
Invest.(Ste Cle.)	925	—
Sabeton (Ly)	789	-1,74
Finatis(ex.Locain)	187	-9,22
Montaignes P.Gest.	2970	-2,59
Siparex (Ly) #	120	+0,16

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

FININFO http://www.fininfo.fr

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 26 septembre

ACTIONS FRANCE
Performance moyenne sur 1 an : 34,69 %, sur 5 ans : 85,81 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
State Street Actions Fra. (D)	STATE ST	1	[illegible]	60	77,47	1683,86
State Street Actions Fra. (C)	STATE ST	2	[illegible]	59	77,88	1752,92
Indicia	CNCA	3	[illegible]	44	84,88	1802,58
UAP Actions France	*UAP*	4	47,14	46	83,52	910,25
Groupama Croissance	GROUPAMA	5	46,95	26	95,27	1211,32
Elanciel	SOGEPOST	6	46,91	38	87,38	187,94
CDC Médianes	CDC GEST	7	45,86	—		1790,37
Haussmann Index France	WORMS	8	44,70	72	72,23	18338,82
Indosuez France Plus	INDOSUEZ	9	44,64	87	61,88	863,13
AGF Opti Index	AGF	10	[illegible]	66	74,82	1834,94
Fima-Indice Première	FIMAGEST	11	44,04	69	73,37	22071,88
State Street Spinnaker 2	STATE ST	12	43,69	43	85,18	1789,59
Athena Investissement	ATHENA B	13	43,56	28	92,22	468,39
AXA-UAP Indice France	UAP	14	43,51	—		1728,46
Indosuez Valeurs Franc. (C)	*INDOSUEZ*	15	43,20	29	92,21	1366
Indosuez Valeurs Franc. (D)	INDOSUEZ	16	43,00	27	92,96	1190,01
Ficac 40	CDC	17	43,02	65	74,25	15990,03
Actip Indice 40	BIP	18	42,99	64	74,92	21758,56
Efindex France	CCCC	19	42,79	82	67,84	14738,52
Placements Institutionnels	NSM	20	42,75	57	77,90	50606,18
Actigest (D)	BBL FRAN	21	42,68	70	72,26	597,02
Actigest (C)	BBL FRAN	22	42,43	71	72,28	622,42
France 40	CORTAL	23	41,62	86	61,93	288,54
CM Epargne Industrie (C)	CDT MUTU	24	41,55	88	57,50	146,16
CM Epargne Industrie (D)	CDT MUTU	25	41,40	89	57,49	139,32
ABF France Indice	*ABF*	26	41,37	50	81,66	9139,64
Partner France	LA MONDI	27	41,13	76	71,88	1509,30
Fructifrance (C)	GRP BP	28	41,12	25	95,24	342,08
Fructifrance (D)	GRP BP	29	41,11	24	95,40	310,06
Sud Valeurs	L.B.	30	40,94	—		155,64
AGF Epargne Actions	AGF	31	40,85	—		2335,63
AGF Invest	AGF	32	40,35	1	164,85	242,57
Sélection Valeurs Françaises	CCF	33	40,22	58	77,57	315,83
Foncier Valeurs	CFF	34	40,08	67	73,53	705,42
Elan Sélection France	ROTHSCHI	35	39,81	—		1758,43
Valcomex Select. CAC 40 (C)	B NATEXI	36	39,79	83	65,89	1770,48
Valcomex Select. CAC 40 (D)	*B NATEXI*	37	39,72	*84*	63,81	1688,29
Atout Futur (C)	CNCA	38	39,78	11	106,46	826,05
Atout Futur (D)	CNCA	39	39,75	10	106,89	777,62
ABF France Référence	ABF	40	39,52	—		1587,77
Francic	CIC PARI	41	38,94	45	84,61	755,17
Uni-Hoche (C)	SANPAOLO	96	30,72	21	99,21	513,96
Uni-Hoche (D)	SANPAOLO	97	29,70	22	98,34	471,85
Zurich Actions Plus	ZURICH	98	29,76	49	81,67	1638,60
France Futur	BGP	99	28,90	4	129,35	128,14
Etoile SM	CDT NORD	100	28,55	2	136,27	243,42
Mercure Actions France	*CHEVRILL*	*101*	28,46	—		1654,82
France GAN	GAN	102	28,42	3	135,30	20118,97
CPR 5000	CPRGESTI	103	28,14	—		1231,95
Pasquier Avenir	BIMP	104	27,96	68	73,52	317,04
Actions Agro-Alimentaire (C)	GRP BP	105	27,82	37	89,27	1942,06
Actions Agro-Alimentaire (D)	GRP BP	106	27,81	36	89,90	1810,14
SG France Opportunités (C)	SG	107	27,75	33	89,82	2088,50
SG France Opportunités (D)	SG	108	27,75	32	89,92	1993,74
Generali Performance	GENERALI	109	26,77	—		13135,81
Union France	CIC BUE	110	25,74	41	87,08	1689,12
AXA Second Marché Comptant (C)	AXA	111	25,49	—		155,36
AXA Second Marché Comptant (D)	AXA	112	25,48	—		151,14
Ouest Actions Régions	CIO	113	24,93	12	105,26	289,82
Europe Régions	CIC PARI	114	24,95	47	83,08	1946,06
MDM Perspectives	MDMASSUR	115	24,64	—		406,68
Indosuez Croissance France	INDOSUEZ	116	24,33	—		816
Ecofi-Croissance	*ECOFI FI*	*117*	23,98	—		1241,85
France Expansion (D)	OBC	118	23,73	—		1537,88
France Expansion (C)	OBC	119	23,73	—		1543,26
Cogefi France	COGEFI	120	23,62	—		1236,75
Ofima Midcap	OFIVALMO	121	23,54	—		22754,04
Sélection Avenir	CCF	122	23,19	75	71,26	2560,78
Objectif France 2000	LAZARD G	123	22,87	91	35,16	15809,48
Norwich France	NORWICH	124	22,45	85	62,75	153,89
Oddo Génération (C)	ODDO	125	22,45	—		1222,05
Oddo Génération (D)	ODDO	125	22,45	—		1222,05
Hervet France	*HERVET*	*127*	20,41	90	36,38	523,21
Uni-Régions	CNCA	128	15,06	93	46,18	1745,02
Regecroissance	FIMAGEST	129	14,51	92	51,30	14986,43
Objectif Dynamique	LAZARD G	130	14,09	61	75,56	2000,39

ACTIONS EUROPE
Performance moyenne sur 1 an : 45,21 %, sur 5 ans : 122,38 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Allemagne Opportunité	DEUTSCHB	1	61,59	4	164,36	24682,13
Euractive	CDC GEST	2	59,20	—	—	2475,49
Europe Index Plus Sicav (C)	CCF	3	59,06	29	95,45	2142,68
Europe Index Plus Sicav (D)	CCF	4	59,05	30	95,44	2113,53
ABF Europe Indice	ABF	5	54,43	—	—	2155,73
Sélection Europe	CCF	*6*	54,20	24	111,91	178,83
UAP Actions Sélectionnées (D)	UAP	7	54,03	14	123,82	1039,26
UAP Actions Sélectionnées (C)	UAP	7	54,03	14	123,82	1039,26
Eurasud	CDC	9	53,42	12	125,40	1887,03
Sanpaolo Mediterranea	SANPAOLO	37	39,05	31	90,32	1915,34
Objectif Valeurs Européennes	LAZARD G	38	37,46	28	95,64	17634,35
Euro-GAN	GAN	39	35,39	10	139,90	12866,83
Norden	VERNES	40	35,01	—	—	7687,83
Europe Discovery	CF ROTHS	41	35,01	—	—	675,32
Euranord	CIC BUE	42	34,61	32	89,03	876,06
Renaissance Europe	COMGEST	43	28,71	3	174,06	2447,81
Euro PME	CF ROTHS	44	27,33	—	—	863,20
Sélection Euravenir	CCF	45	14	34	56,10	1412,51

ACTIONS AMÉRIQUE
Performance moyenne sur 1 an : 52,29 %, sur 5 ans : 141,77 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
State Street Amérique Latine	STATE ST	1	91,05	—	—	1427,26
State Street Actions Etats-Uni	STATE ST	2	66,93	—	—	2535,25
Quantamerica	B PARIBA	3	62,40	1	182,84	450,48
Partner Alena	LA MONDI	4	62,20	5	140	25197,90
USA Indice Gestion	CDC GEST	5	58,94	—	—	2160,87
Atout Amérique	CNCA	14	43,54	—	—	195,71
Sogéamerica	SG	15	40	—	—	1939,52
Nouveau Monde	BGP	16	38,58	2	179,60	1368,58
MDM Amérique	MDMASSUR	17	37,99	—	—	227,86
Améri-GAN	GAN	18	30,38	9	109,37	13797,11

ACTIONS ASIE-PACIFIQUE
Performance moyenne sur 1 an : 2,87 %, sur 5 ans : 35,63 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Partner Chine	LA MONDI	1	112,98	—	—	16604,26
Placements Chine	NSM	2	54,02	—	—	1452,81
Invesco Actions Asie Emergent	INVESCO	3	20,97	—	—	133,61
France Pacifique	CDC GEST	4	20,12	5	74,29	1787,77
Etoile Pacifique	CDT NORD	5	19,38	1	130,84	196,96
Asie 2000	CF ROTHS	6	15,81	—	—	781,17
Japacic	CIC BUE	7	14,68	7	51,35	208,78
Partner Japon	LA MONDI	8	9,33	—	—	9575,94
Atout Asie	CNCA	9	8,52	—	—	105,60
Japon Indice Gestion	CDC GEST	29	-8,42	13	18,37	8188,92
Korea Dynamic Fund	IFDC LTD	30	-11,55	—	—	1183,81
Japindex	B PARIBA	31	-13,10	17	10,56	14644
Nouvelle Croissance Japon	NOMURA F	32	-14,09	—	—	39690,45
Elan Japindice	ROTHSCHI	33	-16,21	—	—	821,25
Yama Index	YAMAGEST	34	-17,03	18	3,44	6924,04
Tokyo Index Plus Sicav	CCF	35	-22,08	—	—	1004,10
Phénix Japon	PHENIX	36	-22,24	20	-1,67	4595,44
State Street Actions Japon	STATE ST	37	-23,56	21	-4,20	986,65

AUTRES SICAV INTERNATIONALES
Performance moyenne sur 1 an : 33,46 %, sur 5 ans : 80,44 %

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
Partner Santé Internationale	LA MONDI	1	51,82	—	—	2406,11
Cardif Expansion International	BQE FIN	2	51,13	—	—	153,34
Indosuez France Europe (C)	INDOSUEZ	3	50,02	—	—	95521,44
Indosuez France Europe (D)	INDOSUEZ	4	49,71	—	—	87574,46
UAP Investissements	UAP	5	48,80	18	81,27	653,69
Eurassur	BQ EUROF	6	48,72	10	98,68	230,63
Partner Autoroutes de l'Info	LA MONDI	7	48,46	—	—	1508,70
Saint-Honoré Marchés Emergents	CF ROTHS	8	43,74	—	—	884,59
Chevrillon Philippe CI	CHEVRIL	9	43,68	—	—	2196,03
Athena Europe	ATHENA B	10	43,18	19	76,95	2176,19
Natio Epargne Croissance	BNP	11	40,75	6	103,58	3269,41
AGF Actions	AGF	12	40,42	7	102,93	1402,14
State Street Emerging Markets	STATE ST	13	40,23	2	123,50	2226,25
AXA International Actions	AXA	14	38,36	24	68,89	149,44
Ecureuil Géovaleurs	ECUREUIL	44	27,19	33	62,59	3623,63
Unigestion	SANPAOLO	45	26,81	14	91,15	2163,78
State Street Actions Monde	STATE ST	46	26,08	—	—	1336,87
Placements Santé Environnement	NSM	47	25,90	20	72,79	16976,65
Magellan	COMGEST	48	25,13	36	51,92	29052,40
Objectif Consommation	LAZARD G	49	24,11	37	50,49	16923,82
Multiactions (C)	CFCM NOR	50	22,73	22	69,29	8829,80
Multiactions (D)	CFCM NOR	51	22,72	23	69,28	8757,14
Ecocic	CIC PARI	52	22,89	28	66,67	1716,94
Sélection Innovation	CCF	53	20,40	21	70,79	2313,41
Pyramides Actions (C)	VERNES	54	13,30	31	65,88	641,25
Pyramides Actions (D)	VERNES	55	13,27	32	65,85	624,63
Sélection Environnement	CCF	56	11,15	39	20,15	109,25
	—	—		—		—
	—	—		—		—

Déception sur les sicav japonaises

ENCORE une nouvelle déception sur les sicav japonaises. En dépit de la crise qui secoue les marchés du Sud-Est asiatique et qui devrait en priorité pénaliser les sicav spécialisées sur cette région, les fonds investis sur le Japon continuent de fermer la marche du classement des sicav asiatiques établis par Fininfo. L'euphorie qu'a connue la Bourse japonaise au printemps est retombée. Au total, le Nikkei a reculé de près de 10 % depuis le début de l'année.

La publication du « Tankan », rapport trimestriel de la Banque du Japon et qui fait le point sur la situation de l'économie japonaise, a fait chuter la Bourse de 2,17 % en une seule séance, jeudi dernier. *« Les statistiques récentes montrent une certaine dégradation de la croissance »*, analyse Hubert Goyé, responsable de la gestion actions japonaises chez Paribas. *« Le Japon semble enfoncé dans une crise de la consommation et de la croissance »*, explique-t-il. L'alourdissement de la fiscalité indirecte au Japon en avril a cassé ou faussé l'analyse de la reprise qui semblait s'amorcer au début de l'année. Les autorités nippones pensaient que les Japonais allaient puiser dans leur épargne pour compenser ces nouvelles ponctions. *« Mais c'était oublier que la crise immobilière a fait perdre beaucoup de valeur aux logements qui constituent le principal patrimoine des Japonais »*, souligne Foulet Diabi, gestionnaire de Partner Japon, sicav totalement investie au Japon. Depuis la fin juillet la tendance de la Bourse s'est inversée. Les investisseurs attendent des mesures de relance à la consommation pour redynamiser l'économie.

Pour le moment, ce sont les exportations qui tirent la croissance mais elles ne représentent que 14 % du produit national brut. Les actions des sociétés exportatrices sont privilégiées par les investisseurs et résistent mieux en Bourse. C'est leur poids dans le portefeuille de Partner Japon qui explique en grande partie la bonne performance du fonds. En revanche, State Street Action Japon a manqué son pari sur les petites valeurs de la cote, le fonds accuse un certain retard par rapport à ses concurrents. *« Pour autant, nous estimons que la Bourse japonaise a un potentiel de rattrapage important, nous continuons de surpondérer ce marché dans nos allocations d'actifs. Le prix des actions japonaises, rapporté sur l'actif net, s'établit à 2,1 contre 3,3 au niveau mondial et 4 pour les actions américaines »*, fait remarquer Eric Michel, responsable de la gestion chez State Street Bank. Il est clair qu'au niveau actuel de la Bourse japonaise le potentiel d'une baisse supplémentaire du marché semble faible. *« Mais il ne faut pas en attendre de miracle. Le marché japonais reste déroutant »*, reconnaît Stéphane Prunet de chez Invesco.

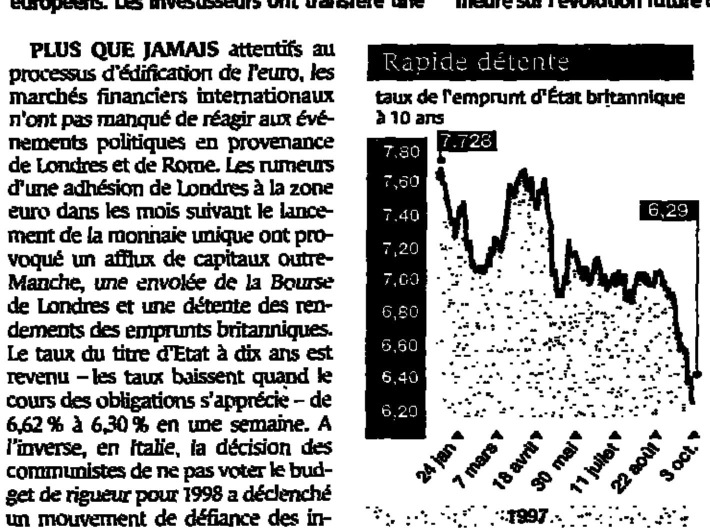
Joël Morio

Les rendements des obligations continuent à reculer

Le taux de l'emprunt américain à long terme est tombé vendredi 3 octobre à son plus bas niveau depuis février 1996. Au Japon, il est descendu jusqu'à 1,75 %, ce qui constitue un nouveau record historique mondial

Les rumeurs d'une adhésion rapide du Royaume-Uni à la zone euro et la crise politique en Italie à propos du budget 1998 ont entraîné des mouvements de capitaux sur les marchés européens. Les investisseurs ont transféré une partie de leurs actifs de Rome vers Londres. Dans ces conditions, les rendements britanniques se sont nettement détendus alors que leurs homologues italiens ont remonté. L'incertitude demeure sur l'évolution future des taux directeurs allemands. Otmar Issing, chef économiste de la Bundesbank, a affirmé qu'il ne prévoyait pas d'accélération de l'inflation en Allemagne mais il a souligné le caractère « accommodant » de la politique monétaire allemande. Les obligations américaines se sont envolées après la publication de statistiques économiques indiquant un léger ralentissement de l'activité aux Etats-Unis. Au Japon, le rendement des emprunts est tombé à un plus bas niveau historique.

PLUS QUE JAMAIS attentifs au processus d'édification de l'euro, les marchés financiers internationaux n'ont pas manqué de réagir aux événements politiques en provenance de Londres et de Rome. Les rumeurs d'une adhésion de Londres à la zone euro dans les mois suivant le lancement de la monnaie unique ont provoqué un afflux de capitaux outre-Manche, une envolée de la Bourse de Londres et une détente des rendements des emprunts britanniques. Le taux du titre d'Etat à dix ans est revenu – les taux baissent quand le cours des obligations s'apprécie – de 6,62 % à 6,30 % en une semaine. A l'inverse, en Italie, la décision des communistes de ne pas voter le budget de rigueur pour 1998 a déclenché un mouvement de défiance des investisseurs et entraîné une chute des actions et des obligations. Le rendement de l'obligation à long terme est remonté de 6,11 % à 6,22 %, mercredi 1er octobre, avant de revenir à 6,17 %, vendredi. La lire italienne, de son côté, est tombée jusqu'à 983 lires pour 1 deutschemark. Les gestionnaires américains, asiatiques, mais aussi européens, ont choisi de transférer une partie des fonds qu'ils avaient investis en Italie vers le Royaume-Uni.



Les taux britanniques ont baissé grâce aux perspectives d'adhésion du Royaume-Uni à la zone euro.

Les marchés financiers britanniques ont été jusqu'à présent lourdement pénalisés par la position critique et distante adoptée par Londres à l'égard de l'Union monétaire européenne. En dépit d'un niveau d'endettement et de déficit public très faible (respectivement 54,1 % et – 2,8 % du produit intérieur brut en 1997), d'un rythme d'inflation modéré (2,8 % sur un an), les taux d'intérêt britanniques sont élevés. La non-participation de Londres à la zone euro incite les investisseurs à exiger une rémunération supplémentaire afin de compenser les risques de dépréciation du taux de change de la livre sterling vis-à-vis de la future monnaie unique. Londres ne bénéficie pas du mouvement de convergence sur les taux observés dans tous les pays qui peuvent prétendre participer au bloc euro, ce qui est le cas de l'Italie. Alors que l'écart de rendement à long terme entre l'Italie et l'Allemagne se situait à 5 % au début de l'année 1996, il est aujourd'hui revenu à 0,75 %.

POSITION DE LONDRES INCHANGÉE

Les experts ne croient pas toutefois que le mouvement de bascule des capitaux de la place italienne vers la City s'amplifiera au cours des prochaines semaines. Ils estiment d'une part que, sur le fond, et comme l'a d'ailleurs rappelé le premier ministre Tony Blair lors du congrès du Labour, la position britannique reste inchangée : Londres ne fera pas partie du premier groupe de l'euro et attendra de savoir comment fonctionne la zone monétaire commune avant d'y adhérer. Ils ne prévoient pas davantage de retour rapide de la livre dans le système monétaire européen (SME), qui est une condition nécessaire : les autorités monétaires britanniques restent d'ailleurs traumatisées par la tempête de l'automne 1992 qui avait vu le sterling être chassé du SME par les marchés. Les analystes observent enfin qu'une participation du Royaume-Uni poserait de grandes difficultés sur le plan monétaire et économique. L'économie britannique est totalement déphasée par rapport au cycle observé sur le continent. Par ailleurs, les économistes sont persuadés qu'un accord sera trouvé à Rome dans les prochains jours et que la crise actuelle fait partie du folklore politique traditionnel italien. « Les Italiens connaissent des problèmes politiques, ce n'est pas une nouveauté. Les Italiens ont fait des efforts considérables depuis un an, ce n'est pas maintenant qu'ils sont pratiquement arrivés au bout du chemin qu'ils vont baisser les bras », a estimé vendredi le commissaire européen aux affaires monétaires Yves Thibault de Silguy. La question de savoir quand la Bundesbank relèvera ses taux, qui constitue l'autre grand sujet actuel de préoccupation des opérateurs n'a guère avancé cette semaine. La Bundesbank a maintenu inchangé, mardi, à 3 %, le niveau de ses prises en pension (Repo). Otmar Issing, le chef économiste de la banque centrale a pour sa part affirmé qu'il ne prévoyait pas d'« accélération de l'inflation » en Allemagne dans les mois à venir. Mais il a ajouté – ce qui a rendu le message difficile à interpréter – que la tendance sur les prix « n'est plus correcte » et que « la politique monétaire allemande actuelle est clairement accommodante ».

En l'absence d'éléments nouveaux sur l'évolution future des taux directeurs allemands, le dollar est resté stable cette semaine (1,7620 mark et 5,93 francs vendredi) tandis que le comportement des marchés obligataires européens a principalement été dicté par celui de leurs homologues américains. Les emprunts ont vivement progressé outre-Atlantique, dopés par le statu quo monétaire décidé mardi par la Réserve fédérale et surtout par la publication de statistiques économiques indiquant un léger ralentissement de l'activité : l'indice des directeurs d'achats des grands groupes manufacturiers a reculé à 54,2 points en septembre contre 56,8 en août ; 215 000 emplois ont été créés en septembre alors que les analystes prévoyaient un chiffre de 331 000. Le rendement de l'emprunt à trente ans est tombé vendredi à 6,17 %, son plus bas niveau depuis février 1996. Il reste toutefois largement supérieur à celui observé au Japon. Le taux de l'obligation nippone de référence est descendu jeudi jusqu'à 1,75 % après la publication de l'enquête de conjoncture trimestrielle (*Tankan*) réalisée par la Banque du Japon qui a reflété la morosité économique persistante dans l'archipel. Le précédent record était détenu par les Etats-Unis. Il avait été établi en 1941, en pleine seconde guerre mondiale, avec un rendement de 1,85 %.

Pierre-Antoine Delhommais

Mouvements sur le marché de l'or

En quelques séances, le marché de l'or s'est subitement animé à la suite de vagues d'achats spéculatifs. Jeudi 25 septembre, l'once de métal jaune (31,103 grammes) négocié à Londres a bondi de 5 dollars, franchissant ainsi le seuil des 327 dollars. Des achats techniques liés à l'expiration, le lendemain, de contrats d'option sur le marché new-yorkais expliquent cette flambée. La hausse s'est poursuivie au cours des deux séances suivantes et s'est accélérée de nouveau mardi 30 septembre. Cette fois, ce mouvement a accompagné l'envolée des prix de l'argent porté par des achats de fonds d'investissements et par une forte demande en Asie, notamment en Inde. En fin de semaine, vendredi 3 octobre, l'once revenait à 331,10 dollars.

Les investisseurs demeurent cependant très prudents en raison d'anticipations de ventes de métal par les banques centrales, et de retrait des investisseurs du marché d'Asie du Sud-Est, après la tempête monétaire dans la région.

New York et l'euromarché

UNE ÉVOLUTION se dessine aux Etats-Unis. Elle paraît liée à la perspective du marché commun des capitaux en Europe. Des débiteurs étrangers se présentent à New York et y émettent des obligations destinées à des investisseurs, non seulement américains mais également européens. Pour faire le lien entre les deux continents, il suffit de faire coter les titres à la Bourse de Luxembourg. Précisons que, sur le plan technique, de tels emprunts internationaux obéissent aux règles en vigueur outre-Atlantique. Il ne s'agit pas de ce qu'on appelle des euro-obligations (lesquelles sont lancées en Europe hors de l'emprise des autorités américaines) ni d'obligations de type planétaire (celles qui sont spécifiquement construites pour atteindre tous les investisseurs du globe dès leur lancement).

La Tunisie vient de procéder de la sorte pour son premier emprunt en dollars. Une opération scindée en deux tranches : l'une, de 250 millions, venant à échéance dans dix ans ; l'autre, de 150 millions, dans trente ans. La première, qui rapportait au départ 1,4 point de pourcentage de plus que les obligations du Trésor américain, a été fort bien reçue en Amérique et en Europe, notamment en France. La seconde procurait un rendement de 1,8 point supérieur à celui des fonds d'Etat américain et a été placée aux Etats-Unis, où les compagnies d'assurances acceptent plus facilement que chez nous les très longues durées. La transaction a retenu l'attention de nombreux spécialistes. La Tunisie est un débiteur rare, et son crédit est jugé de façon satisfaisante par les principaux spécialistes. On a beaucoup discuté des conditions de son opération, bien plus avantageuses pour l'emprunteur que ce dont doivent s'acquitter des pays comme la Colombie, qui sont notés de la même façon.

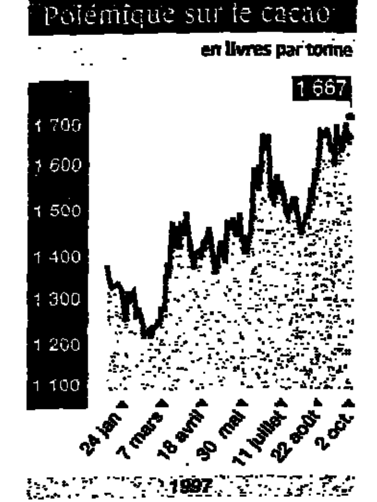
Dans le cadre de la préparation à l'Europe monétaire de 1999, l'affaire prend un relief particulier. Contractée à New York, et non sur l'euromarché, elle était dirigée, presque par la force des choses, par une banque américaine, Merrill-Lynch en l'occurrence. Les intermédiaires financiers européens n'ont guère l'occasion de faire valoir leur talents dans le domaine des émissions outre-Atlantique. Le contraste est frappant avec la situation qui prévaut en Europe, où les banques américaines déploient une très grande activité. Or l'arrivée de l'euro pourrait bien, de notre côté de l'Atlantique, renforcer l'attrait du dollar sur le marché international des capitaux, tout simplement parce que le nombre de monnaies dans lesquelles on peut libeller les emprunts aura diminué et que les emprunteurs et les investisseurs auront à diversifier, pour les uns, leur sources de financement et, pour les autres, la composition de leur portefeuille.

Pour les banques américaines, qui sont de toute façon très efficaces dans le compartiment des émissions en eurodollars, il est donc de bonne politique d'attirer, davantage que naguère, les emprunteurs et les investisseurs étrangers vers le marché new-yorkais. On aura prochainement un autre exemple de ce genre si l'Andalousie donne suite à son projet de lever à New York 180 millions de dollars pour une durée de vingt ans. La transaction devrait être dirigée par les maisons de titres de Bankers Trust et J.P. Morgan, deux établissements américains. Comme l'Andalousie est une communauté autonome, on estime que plusieurs commissions de surveillance bancaire en Europe décerneront à ces obligations un coefficient de pondération nul, comme elles le font pour les emprunts du royaume d'Espagne. Cette perspective est déjà utilisée comme un argument de vente pour allécher les investisseurs européens.

Ces transactions new-yorkaises sont toutefois de dimension modeste en comparaison de nombreux euro-emprunts en devises européennes, attendus sous peu par l'intermédiaire de banques européennes. En francs français, un établissement public allemand s'est annoncé, Deutsche Ausgleichsbank, qui pourrait lever quelque 2 milliards, sous la conduite de la Caisse des dépôts et de la Deutsche Bank. En marks, l'Argentine est annoncée pour 1 milliard, par l'intermédiaire de ABN Amro, la banque hollandaise, et la Banque asiatique de développement pourrait lever jusqu'à 1,5 milliard grâce à la Dresdner Bank et à Paribas. En livres sterling, FHC, un établissement de crédit hypothécaire allemand, prévoit de lancer pour 250 millions de lettres de gage, sous la direction de la Deutsche Bank et de BZW, une des principales banques britanniques.

Christophe Vetter

MATIÈRES PREMIÈRES



LA CAMPAGNE cacaoyère 1997-1998 est déclarée ouverte. Cette annonce unilatérale du ministre ivoirien de l'agriculture a déclenché l'ire de la Banque mondiale. Elle a vu d'autant plus rouge que Lambert Kouassi Konan a annoncé en même temps une hausse de 100 francs CFA du prix indicatif payé aux planteurs à 415 francs CFA.

La Côte d'Ivoire a beau être le premier producteur mondial de cacao, elle n'en a pas moins signé des accords avec les bailleurs de fonds internationaux qui la soumettent à des négociations sur la fixation des prix dans la filière cacao. La Banque a donc jugé cette mesure « non conforme » à l'esprit – et à la lettre – de ces accords, mettant a posteriori Abidjan dans l'obligation de discuter (il lui reste à recevoir 45 millions de dollars sur les 150 millions octroyés au titre du crédit d'ajustement structurel agricole par la Banque mondiale). L'Union européenne a protesté elle aussi, rappelant qu'en vertu des accords Stabex les Ivoiriens doivent, avant de fixer les prix, consulter ses représentants.

CHUTE DE LA CONSOMMATION

La Côte d'Ivoire bataille sur tous les fronts : le président Bédié a rencontré Jacques Chirac à Paris et, à Bruxelles, le commissaire européen Jacques Santer. Dans leur lutte contre le projet de directive européenne permettant l'adjonction de 5 % de matières grasses végétales autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat, les Ivoiriens font valoir que la consommation européenne chutera de 15 % et qu'eux-mêmes accuseront une perte estimée à 300 millions de dollars. Tous les producteurs étant concernés, les prix seront alors promis à la baisse. On sera fixé le 22 octobre, jour où le Parlement européen examinera la directive en lecture définitive.

Pendant ce temps, El Nino fait une pause et des pluies sont tombées dans l'Ouest africain. Selon le courtier britannique GNI, la Côte d'Ivoire est en bonne voie « pour enregistrer une récolte principale de 1,05 à 1,1 million de tonnes ». Mais, comme la pluie tombait, les prix mondiaux ont chuté eux aussi et s'affichaient en fin de semaine à 1 662 dollars par tonne à New York et à 1 119 livres sterling à Londres pour le contrat de décembre rapproché.

Carole Petit

Le statu quo des banques centrales soulage les places boursières

TOKYO INDICE NIKKEI	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	LONDRES FT 100	FRANCFORT DAX 30
– 1,93%	+ 1,47%	+ 3,63%	+ 2,00%	+ 4,73%
17 647,45 points	8 038,58 points	3 094,01 points	5 330,80 points	4 273,71 points

LE MAINTIEN en l'état des politiques monétaires américaine et allemande au cours de la semaine écoulée ont temporairement rassuré les grandes places internationales, même si le scénario d'une hausse des taux de part et d'autre de l'Atlantique avant la fin de l'année reste d'actualité. La Bourse francfortoise est – de loin – celle qui a le mieux tiré parti de l'immobilisme de la Banque centrale allemande, gagnant en quatre séances 4,73 %. La place parisienne termine la semaine à un niveau record en gagnant 3,63 %. Londres a ralenti l'allure mais gagne quand même 2 % en finissant vendredi sur un nouveau record de clôture. Outre-Atlantique, Wall Street n'a manqué son record historique du 6 août que de 1 % avant de terminer vendredi sur un gain hebdomadaire de 1,47 %. La Bourse de Tokyo, égale à elle-même, a continué de baisser, abandonnant 1,93 % en cinq séances.

De toutes les grandes places internationales, c'est donc Francfort qui tire le mieux son épingle du jeu. Non seulement la place allemande affiche la plus belle progression hebdomadaire mais, depuis le début de l'année, elle a gagné 47,95 %, meilleur score devant Paris, Londres et New York.

La légère appréciation du dollar face au mark a été le facteur-clé de l'ascension continue sur quatre séances – vendredi étant chômé pour fêter la réunification –, les annonces d'entreprises étant particulièrement pauvres en ce moment en Allemagne. Le marché obligataire a lui aussi apporté un soutien précieux. « Les décisions de la Bundesbank et de la Réserve fédérale de reconduire le statu quo de leur politique monétaire, même si elles étaient attendues, ont soulagé le marché », a estimé la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. L'indice vedette a grimpé de près de 8 % au terme du mois boursier de septembre, rattrapant ainsi pour moitié les pertes du mois d'août, a souligné la banque. Pour les semaines à venir, les économistes de la Commerzbank attendent néanmoins un retournement de cette tendance haussière. Ils misent sur une contraction des liquidités sur le marché liée à la mise en œuvre de plusieurs augmentations de capital et sur une légère remontée des taux obligataires.

La Bourse de Paris a terminé sur un record historique de clôture, vendredi, dopée notamment par la bonne tenue des marchés obligataires et la stabilisation du dollar. L'indice CAC 40 a terminé à 3 094,01 points et atteint en cours de séance, un plus haut historique à 3 114 points. Les analystes sont néanmoins prudents, au moins à court terme. Roland Gagnon, de CDC Bourse, trouve ainsi que le marché va un peu vite même s'il a un objectif de 3 300 points pour l'indice CAC en fin d'année. Avec la publication des résultats des sociétés américaines au troisième trimestre, il estime que les marchés rentrent dans une période de risque compte tenu du niveau de valorisation de New York. Le second risque est social en France avec la conférence sur les 35 heures, ajoute-t-il. Roland Bronès, de BNP Equities, estime que les marchés obligataires sont trop optimistes. « Les pressions inflationnistes vont apparaître tôt ou tard aux Etats-Unis », souligne-t-il. Une autre inconnue évoquée par les stratèges pour inciter à la prudence est l'impact de la crise monétaire en Asie sur la croissance dans le monde.

NOUVEAU SOMMET À LONDRES

Londres a réduit l'allure après sa poussée d'optimisme de la fin de la semaine passée mais termine néanmoins sur un nouveau sommet. L'indice Footsie a volé de record en record pour terminer vendredi à 5 330,80 points. Son nouveau record absolu, inscrit jeudi, est désormais de 5 367,30 points. Après la spectaculaire détente des taux du vendredi précédent et une hausse de plus de 3 % du Footsie, les marchés ont résisté aux tentations de prises de bénéfices et ont au contraire réaffirmé leur conviction que les travaillistes allaient donner un signal positif et fort en faveur d'une adhésion du pays à l'union monétaire ce qui fera encore baisser les taux de marché et bénéficiera aux actions.

Wall Street est parvenue à remonter au-dessus du seuil des 8 000 points pour la première fois depuis le mois d'août, profitant d'un net recul des rendements sur le marché obligataire et de l'offre de rachat dans les télécommunications avancée par WorldCom sur son concurrent MCI. L'indice Dow Jones a gagné 1,47 % en cinq séances à 8 038,58 points. La semaine a été marquée par deux événements très attendus sur les marchés financiers, la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale (Fed), mardi, et les chiffres de l'emploi pour septembre, vendredi. La Fed a laissé – comme prévu – ses taux directeurs inchangés. Mais des chiffres de l'emploi nettement plus faibles qu'attendu ont surpris le marché. « Les statistiques de l'emploi éliminent toute perspective d'un resserrement de la politique monétaire de la Réserve fédérale d'ici à la fin de l'année », a commenté William Sullivan, analyste chez Morgan Stanley Dean Witter.

Après six séances consécutives de baisse, les actions japonaises se sont ressaisies vendredi à la Bourse de Tokyo. Mais le sursaut n'a pas été suffisant : l'indice Nikkei termine la période sur un recul de 1,93 % à 17 647,45 points. Depuis le début de l'année, les valeurs nippones affichent une baisse de 8,85 %. Les opérateurs attendent désormais que le gouvernement, face aux récents signes de faiblesse, prenne des mesures pour relancer l'économie.

F. Bn

COMMUNICATION Le processus de privatisation de la Société française de production (SFP), lancé à l'été 1996 par le précédent gouvernement, est définitivement abandonné, a annoncé la ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, vendredi 3 octobre. Elle a accepté la démission du PDG, Jacques Bayle. ● UN NOUVEAU RESPONSABLE de l'entreprise devrait être nommé prochainement. Il devra bâtir un plan de sauvetage de la société pour laquelle la ministre a obtenu un nouveau délai de grâce auprès des autorités européennes. ● CE PLAN, qui doit être présenté d'ici un mois, devrait permettre à la SFP de réaffirmer son rôle dans un secteur très concurrentiel. Il comportera sans doute un plan social. Tout en se félicitant du maintien dans le giron public, les syndicats prônent la vigilance et craignent une semi-privatisation.

Le PDG qui devait conduire la privatisation de la SFP démissionne

Le gouvernement met officiellement fin au processus de cession au privé. Celui qui succédera à Jacques Bayle à la direction de la Société française de production devra vite proposer un plan de sauvetage, qui comportera sans doute une nouvelle réduction des effectifs

JACQUES BAYLE, le neuvième président de la Société française de production (SFP), a remis vendredi 3 octobre sa démission à Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Désigné en février 1996, il avait pour mission de conduire la privatisation du groupe. Or le ministère de la communication a confirmé ce même jour que *« le processus de privatisation, lancé en avril 1996 par le précédent gouvernement et provisoirement suspendu un an plus tard, en raison de son échec, a été définitivement abandonné »* (*Le Monde* du 2 octobre). Ce qui explique le départ de Jacques Bayle, dont le mandat était prolongé provisoirement depuis l'été.

Son successeur devrait être désigné au cours d'un conseil d'administration extraordinaire réuni rapidement. Au ministère de la culture et de la communication, on précisait vendredi que le choix du futur président n'était toujours pas arrêté. *« Vu les problèmes financiers de la SFP et les conflits sociaux qui risquent de se faire jour, ce n'est pas le poste le plus convoité de l'audiovisuel public »*, ne cache pas un observateur. Plusieurs personnalités auraient été contactées, dont Alain Auclaire, directeur général de TV 5 et ancien directeur général de la SFP, Claude Norek, directeur général adjoint de Radio-France et ex-membre du cabinet de Catherine Tasca, ainsi que Jean Cressant, auteur d'un plan de reprise de l'entreprise qui n'a pas été retenu.

RÉPIT EUROPÉEN

Catherine Trautmann était allée mardi plaider la cause de la SFP auprès de Karel Van Miert, commissaire européen en charge de la concurrence. A la suite d'une plainte émanant du groupe de production AB de Claude Berda, Bruxelles avait, en novembre 1996, décidé d'exiger le remboursement de 1,19 milliard de francs d'aides publiques versées par l'Etat français à la SFP entre 1993 et 1996, jugeant que ces aides faussaient le jeu de la concurrence et contribuaient à renflouer artificiellement une société publique en difficulté.

C'est pour empêcher la mise en application de cette décision – qui se serait traduite par la liquidation pure et simple de la SFP – que le ministre a rencontré Karel Van Miert. C'est peu dire que le commissaire connaissait ce dossier puisque Mme Trautmann est, sur une période de quatre ans, le cinquième ministre ou secrétaire d'Etat en charge de ce dossier à venir quémander un délai de grâce pour la société. Une fois de plus, Bruxelles a accordé un répit à l'entreprise publique, en contrepartie de la mise en place d'un plan de relance du groupe.

Après avoir reçu le PDG puis l'intersyndicale de la SFP vendredi pendant plus de deux heures, Catherine Trautmann a assuré que *« le gouvernement a la volonté d'assurer la viabilité à long terme de la SFP dans un secteur d'activité, la prestation et la production audiovisuelles, devenu concurrentiel en France et en Europe »*. Le ministre a précisé qu'*« un plan de restructuration sera présenté aux autorités communautaires dans un délai d'un mois. Ce plan s'appuiera sur la définition d'un projet industriel qui conforte la SFP sur les marchés où elle dispose de forts atouts. Il lui permettra de nouer des partenariats qui lui donnent des perspectives d'avenir »*.

Enfin, elle n'a pas caché qu'*« un plan social accompagnera cette restructuration »*. *« On va arrêter de traiter ce dossier comme une succession de plaies. L'objectif est de faire vivre la SFP. Tout le monde doit être lucide, aussi bien l'Etat que les salariés »*, explique un membre du cabinet. *« Il ne s'agira ni de renouer avec les commandes obligatoires imposées aux chaînes publiques, ni d'adosser la SFP à une entreprise du service audiovisuel public »*, a-t-il ajouté. La mise en œuvre de ce projet incombera au futur président, qui bénéficiera d'un délai très court pour proposer des solutions.

DES SECTEURS BÉNÉFICIAIRES

Un nouveau plan social risque d'être difficilement vécu, d'autant que les effectifs de la SFP ont déjà été réduits des deux tiers depuis 1975 et comptent moins d'un millier de salariés actuellement. Catherine Trautmann a demandé aux syndicats de réfléchir à des solutions permettant de réduire le plus possible le nombre de départs, quitte à envisager par exemple un partage du travail. Toutefois, le ministre a prévenu qu'elle *« ne compte pas acheter la paix sociale à n'importe quel prix »*. Jacques Bayle avait proposé en mai la mise en œuvre d'un plan social visant à supprimer deux tiers du personnel.

Si un élu du comité d'entreprise se déclare *« satisfait de l'abandon du processus de privatisation »*, il reste *« vigilant sur les négociations qui vont s'ouvrir pour assurer la pérennité de l'entreprise »*. La solution de sauvetage de la SFP préconisée par Catherine Trautmann pourrait aboutir, bien qu'elle s'en défende, à une semi-privatisation déguisée, surtout si des partenaires privés peuvent entrer dans certaines filiales. Ce qui induirait un handicap majeur : les rares secteurs bénéficiaires, comme le pôle vidéo mobile par exemple, pourraient rapidement trouver des candidats, tandis que les filiales lourdement déficitaires, comme les studios, n'intéresseraient personne.

« Le problème, c'est que l'Etat a toujours distribué des aides au compte-gouttes à la SFP, simplement pour lui maintenir la tête hors de l'eau, mais jamais pour engager une réelle politique à moyen terme », explique un ancien président de la société.

Nicole Vulser

De l'annonce de la vente à sa suspension

● **19 juillet 1996.** Au *Journal officiel* paraît un décret *« autorisant le transfert au secteur privé de la SFP »*. Pour le gouvernement, *« la privatisation constitue l'unique option »*.
● **30 septembre.** Trois candidats sont en lice : le consortium Global Studios du financier Walter Butler ; le groupe Convoy-LBO associé à la société ITI-Télé Images, filiale d'Havas ; un ancien directeur commercial de la SFP, Jacques Cressant.
● **4 octobre.** Les syndicats s'élèvent contre le calendrier de la privatisation.
● **20 novembre.** Havas (dont la filiale ITI-Télé Images a rompu avec LBO) et la Compagnie générale des eaux présentent leur offre au comité d'entreprise, qui inclut une recapitalisation par l'Etat à hauteur de 1,2 milliard de francs. Le gouvernement marque sa préférence pour cette offre. Walter Butler retire la sienne.
● **26 décembre.** Pour Philippe Douste-Blazy, ministre en charge de la communication, la privatisation se fera *« avant la mi-mai »*. La SFP a coûté *« 3,4 milliards de francs »* à l'Etat.
● ***8 janvier 1997.*** *Les syndicats* jugent *« exorbitantes »* les conditions d'Havas et de la Générale des eaux et lancent un *« scénario alternatif »* à la privatisation.
● **28 mars.** Havas retire son offre. LBO-Convoy reste seul en lice.
● **30 avril.** Le nouveau gouvernement suspend le processus.

La confession d'Edouard Balladur que l'on n'entendra pas sur Arte

LES TÉLÉSPECTATEURS d'Arte ne verront pas Edouard Balladur raconter combien la période où il a tenté d'instaurer le contrat d'insertion professionnelle (CIP) a été difficile pour lui. Cette confession de l'ancien premier ministre, dans l'émission « A quoi servent les hommes politiques ? », prévue pour le jeudi 9 octobre, a, en effet, été retirée à sa demande. En revanche, Pierre Mauroy y raconte comment il a convaincu François Mitterrand de ne pas sortir du Système monétaire européen en 1983 et Michel Rocard comment il a dû dominer une crise de coliques néphrétiques pour faire se rencontrer les caldoches et les Kanaks.

Le petit film qui précédera les débats de cette émission de trois heures, réalisée en partenariat avec *Le Nouvel Observateur*, devait permettre à différents hommes politiques de raconter comment ils ont vécu de l'intérieur la prise d'une décision. Daniel Leconte, son producteur, avait sollicité les Français Pierre Mauroy, Michel Rocard et Edouard Balladur, l'Italien Romano Prodi et le Hongrois Giula Horn, qui ont accepté. En revanche, le Britannique Tony Blair, l'Allemand Helmut Kohl et l'Espagnol José-Maria Aznar ont refusé.

LE SEUL À JOUER LE JEU

« Nous avons donc décidé de nous replier sur la France. Mais la difficulté était déjà dans le fait que, sous François Mitterrand, il y a eu cinq premiers ministres de gauche pour deux de droite. Et l'un de ces deux est actuellement à l'Elysée. Il était donc difficile de respecter l'équilibre politique », raconte Daniel Leconte. L'objectif était que Michel Rocard et Edouard Balladur racontent chacun deux histoires. Dans l'une, ils devaient avoir un rôle négatif, dans l'autre, un rôle positif.

Michel Rocard s'est contenté de parler de la Nouvelle-Calédonie et a négligé la question de la libéralisation des échanges. Alors que, bon élève, Edouard Balladur a joué le jeu en parlant des accords du GATT et du CIP. Puis les auteurs de l'émission ont estimé que la partie consacrée au commerce international ne pouvait pas faire l'objet d'un montage télévisé comparable à celui du CIP et ont décidé de le retirer. L'émission risquait alors d'être déséquilibrée avec deux anciens premiers ministres de gauche plutôt contents d'eux et un de droite très marri.

« J'aurais pu passer outre. Mais, dans la mesure où le contrat avait changé, j'ai préféré en avertir Edouard Balladur », explique Daniel Leconte. Après qu'un de ses conseillers eut visionné l'émission, l'ancien premier ministre a demandé que tout le passage de l'émission le concernant soit retiré.

Françoise Chirot

Nathalie Tauziat, incontestable dans le double français

Une victoire en Fed Cup, qu'elle dispute depuis 1985, serait pour elle un accomplissement

's-HERTOGENBOSH
de notre envoyée spéciale

Yannick Noah a hésité longtemps avant de laisser faire la *« logique »*. Mary Pierce et Sandrine Testud, les deux meilleures joueuses françaises sur le papier disputeront les simples de la finale de la Coupe de la Fédération à 's-Hertogenbosh. Mais Nathalie Tauziat a corsé les débats préparatoires à la rencontre. Elle est vingt-deuxième mondiale, elle aurait pu jouer en simple *« parce qu'elle a une capacité à s'épanouir sur les surfaces rapides comme celle choisie par les Pays-Bas »*, estimait encore vendredi le capitaine. Sauf blessure de Mary ou de Sandrine, Nathalie Tauziat ne devrait jouer qu'en double. *« Ce match risque d'être décisif*, a expliqué Yannick Noah. *Nathalie est une joueuse incontournable en double. »* C'est son domaine : elle en possède toutes les ficelles.

TENNIS

Nathalie Tauziat aura trente ans le 17 octobre. Elle est l'une des joueuses françaises les plus capées de l'histoire de l'épreuve. Elle joue en Coupe de la Fédération depuis 1985. Mais quand d'autres parlent de sa retraite, elle grogne. Elle a raison. Elle n'a pas perdu grand-chose de ses réflexes.

Elle est toujours considérée comme l'une des meilleures joueuses du monde sur gazon. Elle s'en enorgueillit, elle a encore raison. Le verbe haut, elle dit : *« J'aurais pu jouer en simple. »* Yannick Noah pourra absolument compter sur elle dans le double. Nathalie, c'est le grand soldat de cette équipe. Elle a suffisamment souffert de la responsabilité de jouer pour son pays en simple pour *« donner de la voix et être là samedi et dimanche avec Mary et Sandrine »*. Malgré les années, les expériences et les souvenirs, le soldat ne veut pas être une vétérane, encore moins une mémoire. *« Je suis encore une joueuse et d'autres comme Mary Pierce ou Sandrine Testud ont aussi de l'expérience*, précise-t-elle. *Et puis, c'est une finale. Il ne faut plus penser aux matches d'avant. »*

Avant, pourtant, il y a beaucoup. Ce passage, d'abord, de l'anonymat à la lumière. Avant la nouvelle formule de la Coupe de la Fédération en 1995, l'épreuve était un drôle de tournoi coincé tant bien que mal dans le calendrier du circuit : *« C'était l'époque où les gens savaient à peine que cela existait. »* Après, il y a eu les deux demi-finales de 1995 et 1996 perdues d'un souffle. Il y a eu l'arrivée de Yannick Noah : *« L'effet médiatique a été immédiat. Pour nous, il a sans aucun doute apporté le petit plus qui manquait. Il faut aussi se souvenir que notre défaite de l'an dernier est due à la malchance »* : Julie Halard s'était blessée dans le double décisif aux côtés de Nathalie.

LA LEÇON DE TOKYO

Pour Nathalie Tauziat, être partenaire de l'équipe de France est une immense fierté. Bien sûr, l'épreuve l'a aidée. Elle se souvient du premier tour contre le Japon, à Tokyo, en avril. Sélectionnée en simple avec Mary Pierce, elle a apporté le point de la qualification après une partie de près de quatre heures gagnée dix-sept jeux à quinze dans le troisième set face à Naoko Sawamatsu. Elle dont on avait si souvent soupçonné les nerfs défaitistes dit : *« J'ai compris que j'étais forte mentalement et que l'on ne pouvait plus dire que j'étais nulle physiquement. Oui, cela m'a aidée dans certains matches accrochés. »* Moins de trois mois après, elle se qualifiait en quart de finale de Wimbledon après avoir sauvé trois balles de match contre... Sandrine Testud.

Que représenterait la victoire en Coupe de la Fédération ? *« Tout. »* Elle fait silence, elle rêve peut-être : *« Cela serait la consécration pour l'équipe de France et ce sera bien pour le tennis féminin. »* Depuis 1995, l'équipe de France de Fed Cup a gagné ou perdu cinq de ses six rencontres au finish, dans le double. Nathalie a toujours été là : *« Elle sait vous rassurer et vous mener à la victoire »*, disait Alexandra Fusai, sa coéquipière à l'issue de la demi-finale contre la Belgique, en juillet.

La Coupe a permis aux deux joueuses de se rencontrer et de vouloir travailler ensemble. Elles sont désormais partenaires de double sur le circuit et possèdent déjà à leur palmarès un titre, une demi-finale aux Internationaux de France de Roland-Garros et un quart de finale aux Internationaux des Etats-Unis.

Nathalie Tauziat pourrait-elle devenir capitaine de l'équipe de France de Fed Cup ? Elle plisse les sourcils, s'intimide : *« Demandez aux filles, je ne peux pas répondre. »* Mais encore : *« Pas avec celles avec qui je suis en train de vivre cette aventure de joueuses, cela serait difficile. »* La saison a été folle. Les Pays-Bas et la Belgique ont éclairci le terrain en éliminant en quart de finale les favorites historiques de l'épreuve, les Etats-Unis et l'Espagne. La France est finaliste : *« Une chance nous est offerte*, confie Nathalie Tauziat. *C'est peut-être la dernière avant longtemps. »*

Bénédicte Mathieu

Sandrine Testud en ouverture

Brenda Schultz-McCarthy et Sandrine Testud devaient disputer la première partie de la finale de la Fed Cup 1997, samedi 4 octobre à 13 heures, à 's-Hertogenbosch (Pays-Bas). Ainsi en a décidé le tirage au sort effectué vendredi à la mairie de la ville. Mary Pierce devait ensuite être opposée à Miriam Oremans. Le lendemain, à partir de midi, devraient se dérouler les matches Schultz-McCarthy - Pierce et Oremans-Testud. Le dernier match – le double – devrait opposer Manon Bollegraf et Caroline Vis à Nathalie Tauziat et Alexandra Fusai. En cas de blessure, le règlement permet de faire remplacer les joueuses, en simple comme en double. La composition de celui-ci peut être changée jusqu'à quinze minutes après le quatrième match.

Coupe de l'UEFA : Lyon tombe sur l'Inter de Milan

LE TIRAGE des 16e de finale de la Coupe de l'UEFA, vendredi 3 octobre à Genève, n'a pas été très favorable aux clubs français encore en lices. Lyon et Strasbourg ont hérité de redoutables adversaires : les 21 octobre et 4 novembre, les Lyonnais devront en découdre avec l'Inter Milan de Youri Djorkaeff et Ronaldo, et les Strasbourgeois avec le FC Liverpool de Robbie Fowler et Paul Ince. Metz, actuel leader du championnat de France, n'aura pas non plus la partie facile face aux Allemands de Karlsruhe, pas plus que Bastia, qui rencontrera les Roumains du Steaua Bucarest, écartés de la Ligue des champions par Paris Saint-Germain en août. Seul Auxerre a bénéficié d'un tirage au sort favorable, puisque l'équipe de Guy Roux affrontera les modestes Grecs de l'OFI Crète. Enfin, pour le compte des 8e de finale de la Coupe des Coupes, l'OGC Nice devra se mesurer, les 23 octobre et 6 novembre, aux Tchèques du Slavia Prague.

DÉPÊCHES

■ **FOOTBALL : l'Union européenne de football (UEFA) a décidé de faire rejouer avant le 15 octobre** le match retour du premier tour de la Coupe de l'UEFA opposant le Spartak Moscou au FC Sion. Après l'élimination de Sion, Christian Constantin, le président du club suisse, avait déposé une réclamation pour protester contre la hauteur non-réglementaire des barres transversales des buts moscovites. Christian Constantin, qui souhaitait que Moscou soit déclaré perdant sur tapis vert, devrait faire appel de la décision de l'UEFA : *« Il n'y a pas de raison de rejouer un match non-réglementaire. »*

■ **Les Etats-Unis et la Jamaïque ont fait match nul 1 à 1**, vendredi 3 octobre à Washington, lors d'un match comptant pour les éliminatoires de la zone zone Concacaf à la Coupe du monde 1998. Ce score nul, réalisé dans un stade Robert F. Kennedy plein à craquer, compromet sérieusement les chances de qualification des Américains.

■ **BASKET : le basketteur américain Michael Jordan** a affirmé, vendredi 3 octobre sur les ondes de la station de radio WMVP de Chicago, que la saison 1997-1998 serait sa dernière en NBA. La star des Chicago Bulls, cinquième meilleur marqueur de l'histoire du championnat professionnel américain, a lié sa décision au départ de son entraîneur Phil Jackson.

■ **RUGBY : le club anglais de Wasps a battu la formation irlandaise d'Ulster 38 à 21**, vendredi 3 octobre à Belfast, en match de la 5e journée de la Coupe d'Europe de rugby (poule B). En Conférence européenne, Agen s'est imposé à Bristol (42-24).

■ **VOILE : Jean-François Pellet, sur *Globe 2000*, était toujours en tête**, dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 octobre, de la première étape de la Mini-Transat en solitaire Brest-Tenerife-Fort de France (*Le Monde* daté 28-29 septembre). Il était talonné par Sébastien Magnen (*Karen-Liquid*) suivi de Frédéric Seeten (*Sodifac-Roubaix*), Pierre-Marie Bourguinat (*Loi et Vin*) et Thomas Coville (*Zurich*).

Deux poissons-pilotes pour orienter les automobilistes dans les embouteillages

Pour moins de 3 000 francs, de nouveaux équipements de bord aident les conducteurs franciliens à y voir plus clair

POUR PRÉCISER le point de départ de l'expédition (porte de *Gentilly*) *et sa destination* (la place de l'Etoile), il suffit de promener le curseur sur la carte de l'Ile-de-France intégrée dans le petit écran fiché au-dessus du tableau de bord de la Laguna. Quelques secondes plus tard, le Visionaute donne son avis sur le trajet à emprunter : les boulevards extérieurs jusqu'à la porte d'Orléans, l'avenue Général-Leclerc, puis le boulevard du Montparnasse, les Invalides, le pont de l'Alma et l'avenue Marceau.

L'itinéraire s'affiche en clair *mais peut aussi être reproduit sur* une carte avec, si nécessaire, un « zoom » sur un quartier. Sur l'écran à cristaux liquides, la durée du parcours est évaluée à vingt-trois minutes. En cette fin d'après-midi, le chemin le plus court, passant plus à l'ouest, n'est en effet pas le plus rapide. Il est estimé à trente et une minutes.

A 17 h 39, la Renault arrive en vue de la tombe du Soldat inconnu. La prévision initiale s'est révélée exacte à la minute près. *« On n'obtient pas toujours une telle précision*, insiste, presque embarrassé, Robert Chassang, directeur général de Médiamobile (groupe France Télécom). *Nos pointages indiquent que la marge d'erreur est rarement supérieure à 10 %.* » Pour le retour, Visionaute conseille un *autre chemin* car la circulation s'est beaucoup dégradée. Prendre les quais rive droite, puis le boulevard Raspail. L'évaluation initiale du temps de retour (vingt-neuf minutes) s'avérera trop optimiste d'une poignée de minutes.

Depuis plusieurs semaines, un autre poisson-pilote peut également être mis à l'épreuve par les *automobilistes franciliens*. Le Skipper est plus dépouillé. Il pointe les bouchons sur deux cartes luminescentes astucieusement adossées au pare-soleil et laisse au conducteur le soin d'élaborer lui-même sa propre stratégie.

Faciles à installer sur n'importe quel véhicule et, pour ce que l'on a pu en juger, tout à fait fiables, *Visionaute commercialisé à partir* du 4 octobre au prix de 2 900 francs, auquel il faut ajouter 120 francs d'abonnement mensuel, et Skipper (2 900 francs en tout et pour tout) ne sont pas capables, contrairement aux services beaucoup plus coûteux offerts sur certaines BMW, Opel, Volvo ou Renault (système Carminat), de prendre le conducteur par la main en lui indiquant de prendre... la deuxième rue à gauche.

> « Ce genre d'équipement va devenir essentiel dans la voiture, au même titre que l'autoradio. Il rassure l'automobiliste, chasse le stress »

Il s'agit plutôt d'éclairer la lanterne de l'automobiliste en mettant à sa disposition, par un canal RDS (radio data system), des informations sans cesse renouvelées. Pour l'essentiel, celles-ci proviennent des données recueillies par les quelque 5 000 capteurs installés le long des principaux axes de Paris, sur le périphérique (où les temps de parcours sont déjà affichés) et les accès autoroutiers. Ces informations sont corroborées et complétées par l'ingénieuse *mise à contribution* de taxis qui, équipés de capteurs GPS (global positionning system), fournissent automatiquement leur position. Ces données recueillies auprès de 2 200 « voitures traceuses » des Taxis Bleus pour Skipper (et à peu près autant de véhicules G 7 pour Visionaute) s'ajoutent aux autres paramètres utilisés pour apprécier la fluidité *de la circulation*.

Plus cher, Visionaute est le système le plus sophistiqué ; affichage d'un temps de parcours pouvant être recalculé en permanence, comparaison en temps réel de plusieurs parcours (le plus court, le plus rapide et un chemin « habituel » déterminé par l'utilisateur), liste des parkings, des stations-service et même des marchés parisiens.

Les premiers utilisateurs assurent avoir découvert des parcours inédits qui leur ont fait gagner de précieuses minutes. *« Tous les matins, je me demande quel chemin Visionaute va me conseiller pour aller au travail. Le choix proposé est parfois surprenant mais il est toujours avisé »*, assure l'un d'entre eux. Visionaute, qui s'installe sur le tableau de bord, est amovible. Equipé d'une batterie qui lui assure une autonomie de plusieurs heures, on peut l'emmener partout avec soi. Pour impressionner le voisin, il est possible d'évaluer, à partir de son bureau, la durée de son prochain déplacement.

Les deux cartes bien lisibles (l'une de la région parisienne, l'autre de Paris) de Skipper permettent d'embrasser d'un seul coup d'œil la réalité du trafic. Dès que la densité de véhicules devient critique en un endroit précis, l'une des trois cents diodes s'allume en jaune, offrant une étonnante vision virtuelle de la *région parisienne*. A mesure que l'après-midi s'avance, les diodes s'éveillent au sud du boulevard périphérique, palpitent, s'éteignent puis se rallument avant de gagner une bonne partie de la carte. *« Skipper permet une vue très synthétique des conditions de circulation et cela sans aucune manipulation. Ce genre d'équipement va devenir essentiel dans la voiture, au même titre que l'autoradio. Il rassure l'automobiliste, chasse le stress »*, assure Bruno Robert, directeur d'Europe Grolier. Pratique, Skipper n'est cependant pas en mesure d'indiquer, hormis sur le périphérique, dans quel sens un ralentissement bloque le trafic. Début *1998*, Skipper-2 sera doté d'un écran tactile et proposera des itinéraires.

Dès novembre, Renault proposera, sur la Mégane Scénic, une version du Visionaute doublée *d'un système d'aide à l'orientation* (avec écran couleur et récepteur GPS intégré) au prix de 8 000 francs. Des extensions géographiques sont attendues. Les initiateurs de Skipper sont en contact avec les autorités de Bruxelles, Milan et Barcelone alors que Visionaute, qui discute avec Fiat pour être diffusé en Italie, sera accessible l'an prochain *sur le réseau autoroutier* Cofiroute (Paris-Rennes-Bordeaux). Pourtant, il faudra encore du temps pour que ces équipements deviennent des produits de grande consommation.

Skipper table sur 10 000 exemplaires en 1997 et au moins le double en 1998. Visionaute, qui avance des prévisions comparables et estime qu'à terme 7 % à 10 % des automobilistes seront intéressés, prévoit 200 000 abonnés dans cinq ans. Enfin, même si une baisse des tarifs est probable, ces équipements sont encore trop chers et leur *diffusion* en province reste tributaire du nombre de capteurs installés par les pouvoirs publics.

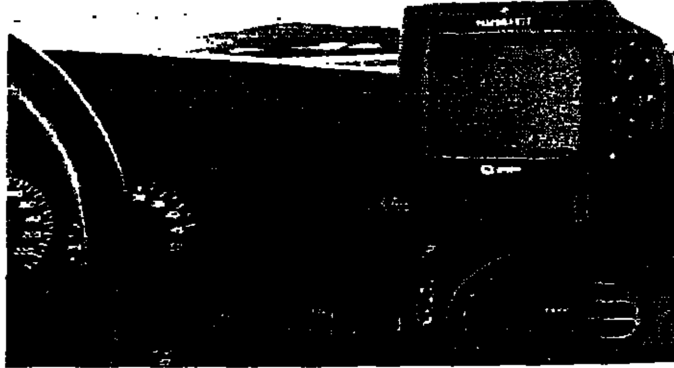
Efficace pour leurs utilisateurs, Visionaute et Skipper devraient, en tout état de cause, l'être également pour la collectivité. Selon les statisticiens de la circulation, il suffit que 5 % des voitures se déroutent pour que la fluidité d'un axe s'en trouve notablement améliorée.

Jean-Michel Normand

★ Visionaute (2 900 francs et un abonnement mensuel de 120 francs). Disponible dans le réseau Renault, Fnac télécom, Norauto et Point télécom. Installation ; entre 200 et 300 francs. Renseignements : 0 800 088 80 (numéro vert).

★ *Skipper (2 900 francs)*. Disponible dans le réseau Renault, Sonogar, FPA et une cinquantaine de revendeurs indépendants. *Installation* à partir de 200 francs. Renseignements : 01-47-23-27-61.

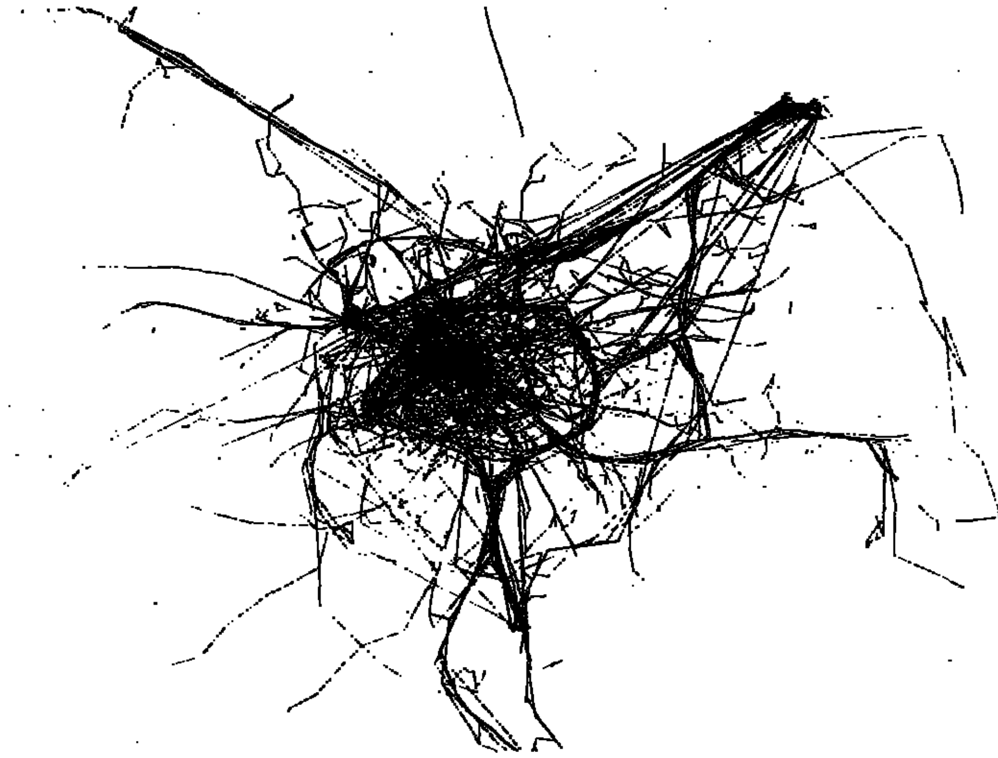
★ Renault lancera, en novembre, une Mégane Scénic Carminat d'un écran Visionaute couleur intégré à la planche de bord et doublé d'un système de localisation par GPS. Prix de l'option : 8 000 francs.



Installé sur le tableau de bord mais amovible, le Visionaute propose l'itinéraire le plus rapide et évalue la durée du trajet.



Sur le Skipper, fixé sur le pare-soleil, les bouchons sont matérialisés par des points lumineux et sans cesse actualisés.



Paris virtuel

Cette ébauche de Paris représente les mouvements effectués pendant une heure par les taxis reliés au système Skipper. Des *« véhicules traceurs »* donnent leur position tous les 200 mètres et contribuent à la connaissance du trafic. On distingue nettement l'ampleur de la circulation dans l'ouest de la capitale et de la desserte des aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : le numéro d'octobre** d'*Action Auto-Moto* intègre une baisse du prix de vente, qui passe à 12 francs. Par ailleurs, le mensuel innove, en créant un *« comparatif interactif »*. Lorsqu'un comparatif est réalisé entre deux modèles, le lecteur peut établir son propre classement en affectant les notes de son propre coefficient sur une grille qu'il n'a plus qu'à remplir.

■ **DIESEL : la première Hyundai dotée d'un moteur Diesel** sera la Lantra. Elle recevra, début novembre, une motorisation Peugeot de 1,9 litre. En version berline la Lantra Diesel sera disponible à partir de 82 900 francs. En break, elle sera accessible à partir de 85 900 francs. Actuellement, 40 % environ des voitures neuves vendues en France sont des modèles Diesel.

■ **ANNIVERSAIRE : à l'occasion de la célébration du demi-siècle** de la marque, Honda lance quatre séries spéciales *« 50e anniversaire »* portant sur la Civic 3 portes, la Civic iTD 5 portes, l'Accord coupé et l'Aerodeck. Les prix de base sont compris entre 79 900 francs et 124 900 francs.

■ **ÉDITION : le « Guide de la voiture intelligente »**, qui vient de paraître aux éditions Procom (80 francs), passe en revue les nouveaux équipements automobiles, du capteur de pluie au radar anti-collision et en détaille les applications ainsi que les prolongements. Ce guide est disponible auprès de l'éditeur (tél. : 01-46-99-24-35).

Chez Jaguar, les nouveaux comptes de la folie raisonnable

BONNE NOUVELLE pour les acheteurs de Jaguar. Jusqu'alors, ils passaient pour des gens riches au goût automobile très sûr (ce qui est loin d'aller de soi). Désormais, ils apparaîtront aussi comme des clients avisés, qui regardent à la dépense. Qu'on en juge. Depuis le début du mois, les nouvelles berlines XJ V8 (à partir de 325 500 francs) n'héritent pas seulement d'un moteur inédit et d'un habitacle remodelé. La firme de Coventry voulant faire définitivement table rase de son passé de constructeur de voitures raffinées *mais peu fiables, et ruineuses* à l'entretien, elle a décidé – en France – d'offrir trois ans de révision gratuite (hormis les pneus et les plaquettes de frein), en plus de la garantie courant sur la même durée ou 100 000 kilomètres.

Inutile, dorénavant, de regarder les propriétaires de Jaguar avec un mélange d'envie et de commisération. *« Autrefois, nos voitures avaient des soucis »*, confient avec tact les responsables de Jaguar Cars France, qui connaissent des fidèles qui, par amour-propre autant que respect pour le félin, n'auraient jamais avoué, ni de gré ni de force, que leur XJ double-six était une nouvelle fois tombée en panne.

Racheté par Ford, qui a investi des sommes colossales pour dépoussiérer les ateliers et imposer une culture de la qualité sur les lignes de montage, Jaguar s'est réveillé. L'an passé, la sortie du très beau coupé cabriolet XK8 a symbolisé ce renouveau, que confirme la publication du dernier classement JD Power, qui est aux automobilistes américains ce que le guide Michelin est aux gastronomes français. En deux ans, Jaguar est passé de la quinzième à la cinquième place, derrière les trois grandes marques japonaises et Mercedes.

GALBE AFFINÉ

Fort de ces compliments, Jaguar prend à sa charge les frais d'entretien de la nouvelle gamme XJ V8 commercialisée depuis début octobre. *Celle-ci abandonne les* anciens six-cylindres en ligne et douze-cylindres en V au profit du V8 inauguré *sur* la XK8. Celui-ci est décliné en 3,2 litres (243 ch) et en 4 litres (294 ch ou 375 ch). Ce moteur fait entendre une jolie musique (chez Jaguar, on préfère parler de *« sonorités flatteuses »*) qui s'évanouit pratiquement dès que l'on referme la portière. Pour tirer un feulement de ce V8, il faut franchement solliciter l'accélérateur ou opter pour le moteur 4 litres à compresseur (529 000 francs) qui vous amène, *de 0 à 100 km/h en 5,6 secondes...*

Accélérations puissantes, mais jamais brutales, grâce à la nouvelle *transmission automatique* à cinq rapports, freinage efficace, suspension active, train avant vif et précis : conduire les nouvelles Jaguar est un vrai bonheur. *Le* tableau de bord serti dans le bois précieux (pommier, érable gris ou loupe de noyer marquetée selon le *modèle) est celui de la XK8. L'électronique* renforce l'ambiance de quiétude qui règne dans ce boudoir *roulant où flottent les délicates* effluves du cuir Conolly.

Un équipement de téléphone mobile est intégré dans l'autoradio (qui peut être un Harman Kardon avec neuf haut-parleurs et un chargeur de 6 CD dans le coffre), les phares s'allument automatiquement en fonction de la luminosité et le réglage des sièges et des appuie-tête est, bien entendu, électrique. L'allure extérieure n'a pratiquement pas bougé. Les connaisseurs remarqueront le galbe affiné du bouclier avant et la grille de calandre légèrement retouchée.

Sur une voiture désormais reconnue comme un bon investissement, *ces raffinements discrets* et de bon goût doivent être considérés comme une sorte de cerise sur le gâteau. *« Il faut que chacun – même ceux qui n'en achèteront pas – soit convaincu que rouler en Jaguar n'est pas jeter de l'argent par les fenêtres*, insiste Vittorio Senso, président de Jaguar Cars France. *Aujourd'hui*, ajoute-t-il, *plus personne ne peut donner l'impression de gaspiller.* » Heureusement, aucun moteur Diesel n'est *attendu sur les XJ*.

J.-M. N.

★ Jaguar XJ V8 : sept modèles, de 325 500 francs (XJ8 3,2 litres) à 696 900 francs (Daimler super V8 4 litres), et de 19 à 23 CV.

Journée estivale

UN VASTE ANTICYCLONE s'étend de l'Atlantique à l'Europe occidentale. Il générera sur le pays des vents de secteur sud. Les quelques bancs de brouillard ou nuages bas du début de matinée n'altéreront pas la journée de dimanche, largement dominée par le soleil. Les températures en hausse donneront à cette journée un caractère estival.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – Les brouillards ou nuages bas côtiers se dissiperont dans la matinée et laisseront place à un soleil généreux. Il fera de 20 à 25 degrés.

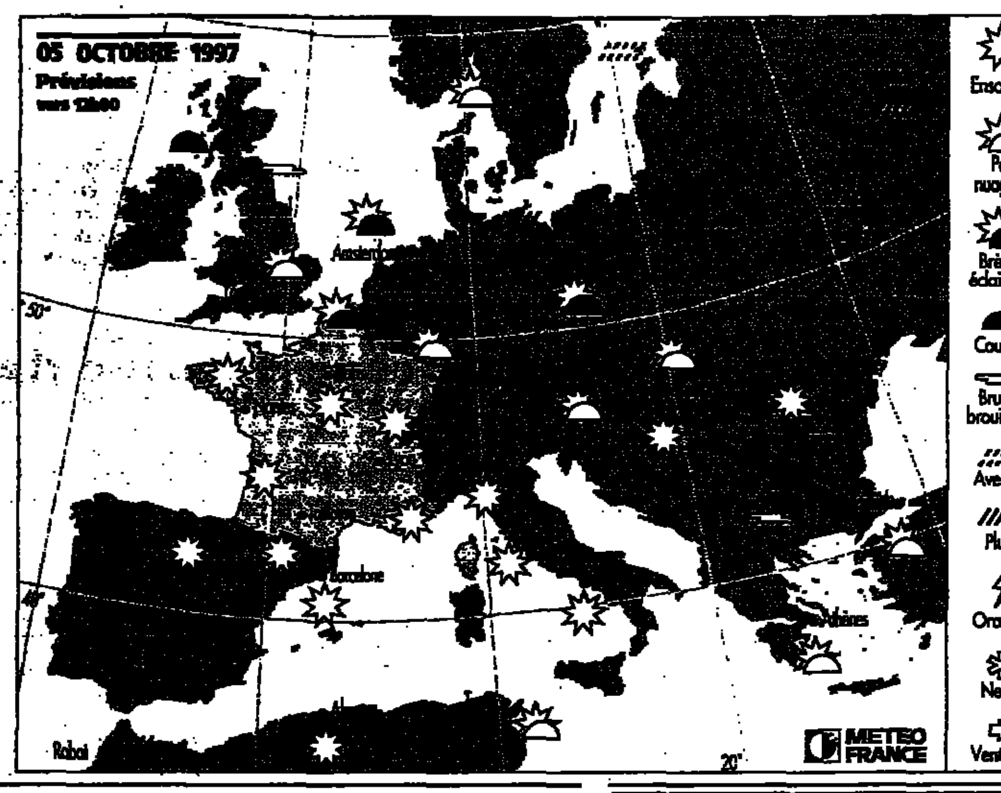
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Sur le Nord, les brouillards et les nuages bas seront présents en début de matinée. L'après-midi, le soleil reprendra du terrain. Sur les autres régions, le soleil brillera largement. Il fera entre 21 et 26 degrés.

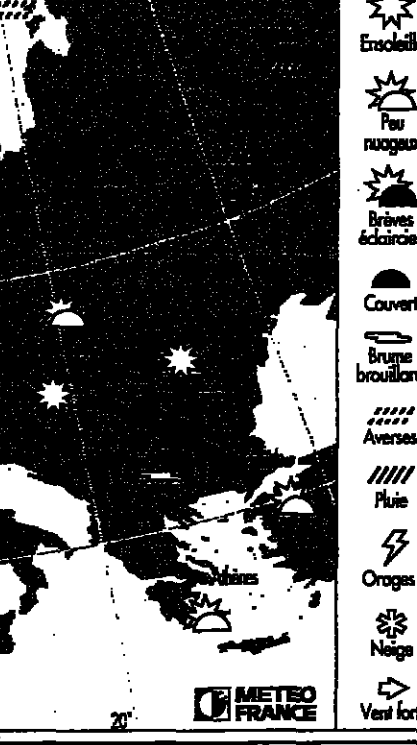
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Les rares bancs de brume et de brouillard matinaux se dissiperont très rapidement et le soleil brillera. Les températures atteindront 24 ou 25 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Au lever du jour quelques bancs de brouillard seront présents sur l'Aquitaine. Ils se dissiperont dans la matinée et la journée sera bien ensoleillée. Le vent d'autan soufflera jusqu'à 50 km/h en rafales l'après-midi. Il fera de 28 à 30 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Sur ces régions, le soleil brillera sans partage tout au long de la journée. Les températures seront élevées, voisines de 28 degrés aux meilleurs moments de la journée.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Avec un petit vent marin, le ciel sera parfois nuageux sur le Languedoc et le Roussillon. Ailleurs, le soleil dominera largement. Les températures seront proches de 29 ou 30 degrés sur les régions les plus ensoleillées.





LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **FRANCE.** La SNCF met progressivement en place un nouveau billet « Grandes Lignes » comportant les mêmes indications que l'ancien modèle, mais plus lisible car imprimé sur papier thermique. La société nationale répond ainsi à la demande de l'Union internationale des chemins de fer d'harmoniser la billetterie des compagnies européennes, et en même temps satisfait de nombreux passagers qui avaient du mal à déchiffrer les informations.

■ **TOUR DU MONDE.** Star Alliance, qui regroupe les compagnies aériennes SAS, Air Canada, Lufthansa, Thai et United Airlines, rejointes, le 26 octobre, par Varig, propose un billet « tour du monde » valable un an pour 600 destinations dans 108 pays. Son prix, fonction de la distance et de la classe, va de 13 780 F en classe économique de première catégorie à 28 810 F en classe affaires de troisième catégorie.

PRÉVISIONS POUR LE 05 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

Ville	Min/Max	Ciel
FRANCE métropole		
AJACCIO	14/25	S
BIARRITZ	14/26	S
BORDEAUX	9/30	S
BOURGES	7/25	S
BREST	10/21	S
CAEN	12/18	S
CHERBOURG	7/20	S
CLERMONT-F.	8/28	S
DIJON	7/23	S
GRENOBLE	9/26	S
LILLE	10/22	N
LIMOGES	12/26	S
LYON	8/27	S
MARSEILLE	16/27	S
NANCY	4/22	S
NANTES	10/25	S
NICE	16/24	S
PARIS	8/23	S
PAU	13/27	S
PERPIGNAN	14/27	S
RENNES	9/23	S
ST-ETIENNE	8/27	S
STRASBOURG	6/23	S
TOULOUSE	10/29	S
TOURS	7/24	S
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	23/32	S
FORT-DE-FR.	24/31	N
NOUMEA	19/25	S
PAPEETE	23/28	S
POINTE-A-PIT.	26/29	S
ST-DENIS-RE.	19/25	N
EUROPE		
AMSTERDAM	12/17	N
ATHENES	16/22	S
BARCELONE	15/24	S
BELFAST	11/16	C
BELGRADE	8/21	S
BERLIN	11/18	P
BERNE	9/20	C
BRUXELLES	11/18	N
BUCAREST	4/18	S
BUDAPEST	7/19	S
COPENHAGUE	11/15	P
DUBLIN	11/16	C
FRANCFORT	10/19	N
GENEVE	10/20	S
HELSINKI	1/8	P
ISTANBUL	13/17	S
KIEV	8/13	P
LISBONNE	17/24	P
LIVERPOOL	13/16	C
LONDRES	13/19	S
LUXEMBOURG	10/18	N
MADRID	13/25	S
MILAN	14/26	S
MOSCOU	3/7	P
MUNICH	7/17	C
NAPLES	14/25	S
OSLO	0/11	S
PALMA DE M.	16/27	S
PRAGUE	8/16	N
ROME	15/25	S
SEVILLE	19/26	P
SOFIA	6/17	C
ST-PETERSB.	4/8	P
STOCKHOLM	5/9	P
TENERIFE	17/23	N
VARSOVIE	11/15	P
VENISE	11/21	N
VIENNE	10/18	S
AMÉRIQUES		
BRASILIA	19/27	C
BUENOS AIR.	11/15	P
CARACAS	26/32	S
CHICAGO	13/27	S
LIMA	17/24	N
LOS ANGELES	17/24	S
MEXICO	13/22	N
MONTREAL	12/18	N
NEW YORK	19/24	N
SAN FRANCIS.	14/21	S
SANTIAGO/CHI	3/12	N
TORONTO	12/20	S
WASHINGTON	16/30	S
AFRIQUE		
ALGER	18/29	S
DAKAR	27/32	S
KINSHASA	23/30	P
LE CAIRE	23/32	N
MARRAKECH	18/25	N
NAIROBI	13/25	C
PRETORIA	19/33	S
RABAT	18/25	P
TUNIS	20/28	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	27/32	P
BOMBAY	24/31	S
DJAKARTA	26/31	N
DUBAI	29/37	S
HANOI	24/25	P
HONGKONG	24/27	C
JERUSALEM	18/28	S
NEW DEHLI	23/29	P
PEKIN	5/20	S
SEOUL	12/19	P
SINGAPOUR	27/30	C
SYDNEY	10/20	N
TOKYO	18/24	P

Situation le 4 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 6 octobre à 0 heure

VOYAGES

Réserver tôt, payer moins et profiter mieux de la concurrence entre compagnies

EN LANÇANT ses programmes automne-hiver, Air France attise le feu saisonnier de la guerre des prix entre les compagnies aériennes. Un nouveau guide de tarifs « loisirs », baptisés Tempo, sera disponible le 26 octobre dans toutes les agences de voyages, au dam de certains concurrents, qui écoulent les places à bas prix par le biais de revendeurs spécialisés. A défaut de présenter les meilleures offres du marché, le transporteur français veut jouer la simplicité et l'efficacité pour convaincre le chaland.

Disparaissent donc les tarifs Le Kiosque, Le Kiosque spéciales dernières comme les Blanc, Bleu ou Mini Bleu de l'ex-Air Inter, définitivement absorbée depuis la fusion juridique du 12 septembre dernier. Les nouveaux Tempo se déclinent (Tempo un, deux, trois ou quatre), du plus cher et plus souple (réservation possible jusqu'au jour du départ, changement de date ou remboursement avec supplément) au plus attrayant (parfois moitié prix) mais plus contraignant (réservation 7 ou 14 jours à l'avance, non modifiable).

Exemples, un billet Nice-Munich, aller-retour, est facturé de 1 422 F en Tempo 4 à 3 117 F en Tempo 1. Tandis que le Paris-New York varie de 2 545 F à 3 285 F. A titre comparatif, le même trajet transatlantique plein tarif en classe économique s'affiche à 7 400 F (sans conditions restrictives d'utilisation), 21 400 F en classe affaires, 35 800 F en première classe, voire 44 900 F en Concorde.

Par souci de clarté, la gamme Tempo est proposée en France comme à l'étranger, c'est-à-dire dans 93 pays et sur quelque 200 escales. Il s'agit, pour Air France, d'harmoniser les grilles tarifaires de ses trois réseaux, court-, moyen- et long-courriers. En vertu de la réglementation sur la publicité des prix, les tarifs indiqués incluent les taxes et redevances multiples dues par le passager. Selon les destinations, ces taxes sont de taille, notamment cet hiver vers les Etats-Unis, où elles tournent autour de 300 F pour un aller-retour.

Les tarifs préférentiels sont toujours assujettis à de strictes restrictions d'utilisation et s'appliquent en classe économique (c'est-à-dire en cabine Tempo) sur un nombre très limité de sièges, variable en permanence selon l'état des réservations. Ces premiers prix n'excluent pas les promotions ponctuelles, qu'affectionnent Air France et ses concurrents lorsqu'il s'agit de doper le remplissage des vols à la morte saison. La dernière en date (du 1er octobre) concerne Virgin Atlantic, qui affiche un Paris-New York, via Londres, à 2 085 F (1 780 F plus 305 F de taxes, tél. : 01-45-08-44-88), en vente à la Compagnie des Voyages.

OPTIMISER LES RECETTES

En choisissant une grille simplifiée et modulable, Air France a révisé aussi les conditions liées aux tarifs préférentiels, de manière que les hommes d'affaires n'y aient pas facilement accès. A l'inverse, le transporteur invite les touristes à réserver plus tôt en consentant une baisse substantielle des prix sur certaines liaisons. Incitation qui vise à faciliter la gestion des vols. Les compagnies aériennes cherchent à optimiser les recettes de chaque siège d'avion. En période de pointe, les disponibilités à prix réduits sont infimes, voire inexistantes.

Deux transporteurs anglo-saxons diffusent leurs tarifs promotionnels dans les agences de voyages. Ce sont les Amours de prix de United Airlines, valables sur 225 destinations aux Etats-Unis, vols en correspondance depuis les trois portes d'entrées, Chicago, Washington et San Francisco, reliées sans escale de Paris. Ce réseau américain permet toutes sortes de jumelages. Exemple, un Paris-Aspen (Colorado)-Denver, via Chicago, coûte environ 3 700 F, taxes incluses.

En Europe, seule British Airways a globalisé l'affaire en appliquant les Billets doux sur 26 destinations à travers le monde, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie et au Royaume-Uni. Utile de préciser que tous les vols long-courriers de la compagnie anglaise impliquent, au départ de la France, un transit sur le sol anglais. D'où un voyage plus fatigant, voire plus coûteux s'il impose de se restaurer durant les heures d'escale.

Il faut que la différence de prix soit réellement significative pour choisir un vol en correspondance contre une liaison sans escale. Ce relatif inconvénient s'annule pour tous les départs de province impliquant un transit. Il importe peu de changer d'avion à Paris, Londres ou Francfort pour attraper un vol long-courrier. Voilà le véritable enjeu des compagnies étrangères qui viennent chercher les provinciaux à domicile (à Lyon, Marseille, Nice, Bordeaux, Toulouse ou Strasbourg) pour les embarquer vers l'Amérique, l'Asie ou le Pacifique.

Florence Evin

Comparaisons sur Paris-Los Angeles

Sur un vol Paris-Los Angeles ou Paris-San Francisco, aller-retour, on peut comparer, pour différentes compagnies, les tarifs automne-hiver (valables à partir du 1er novembre), hors promotions ponctuelles, accordés en classe économique sur un nombre de sièges limité. Plus le prix augmente, plus les contraintes s'assouplissent.

● **Tarifs « Tempo »**, d'Air France (tél. : 08-02-80-28-02) : à partir de 3 510 F et jusqu'à 5 300 F. Un ou deux vols quotidiens sans escale. Aller-retour obligatoire. Achat 7 jours avant le départ. Nuit du samedi sur place. Au fur et à mesure du remplissage des vols, lorsque le meilleur tarif (Tempo 4, dates non modifiables) n'est plus accessible, on grimpe l'échelle des prix jusqu'au Tempo 1, plus souple, mais plus cher.

● **Tarifs « Billets doux »**, de British Airways (tél. : 08-02-80-29-02) : à partir de 3 334 F et jusqu'à 5 579 F (du 1er novembre au 12 décembre 1997). Trois vols quotidiens avec changement d'avion à Londres. Aller-retour en semaine. Durée minimum : six jours. Date de retour modifiable sur place avec pénalité de 600 F.

● **Tarifs « Amours de prix »**, d'United Airlines (tél. : 01-41-40-30-30) : à partir de 3 561 F et jusqu'à 4 500 F. Un vol quotidien sans escale. Achat au moins 7 jours avant le départ. Nuit du samedi sur place. Aller-retour obligatoire. Modification de la date de retour sur place : 600 F en sus. Remboursable avant le départ : 600 F de frais. Escale autorisée à New York, Washington ou Chicago pour 250 F.

● **Tarifs charter**, de Corsair-Nouvelles Frontières (tél. : 08-03-33-33-33) : 3 104 F jusqu'au 2 avril 1998. Deux vols par semaine sans escale. Aller ou retour simple possible. Billet non remboursable. Modification de la date avec pénalités : de 220 F à 550 F.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97218

SOS jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

HORIZONTALEMENT

I. Manœuvre douteuse. – II. Un geste qui n'est pas d'une grande générosité. Fidèle pour un an... en général. – III. Régie par le hasard. Difficile à trouver. – IV. Personnel. Coupés en cas de séparation. Conjonction. – V. Ornement sacerdotal. Préparer la couche. – VI. N'importe où en cas de besoins. Possessif. – VII. Point de départ. Dans la main d'un travailleur. – VIII. Règle retournée. Apporte du nouveau. Vient de Nouvelle-Zélande. – IX. Symbole de fermeté. On devient familier si l'on en prend trop. – X. Fisse un peu de ménage.

VERTICALEMENT

1. Une bande qui n'est plus d'aucun secours. – 2. Bien mené. Le troisième donne l'heure. – 3. Bases de départ. Cobalt. – 4. Flotte au dessert. A l'ouest en France, au nord-ouest en Espagne. – 5. Comme des secrétaires académiques. – 6. Zeus la transforma en ruminant. Sur la face d'un dé. – 7. Le premier à se mettre à l'écoute de ses malades. Le béryllium. – 8. Appréciation moyenne. Possessif. Lance une idée. – 9. Invitations à lever le coude. Bavard emplumé. – 10. Dans l'intérêt. Trains ou voitures, ils fonctionnent mal. – 11. Courte et soudaine. Malgré sa violence, il réussit à séduire Aphrodite. – 12. Met hors circuit.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97217

HORIZONTALEMENT

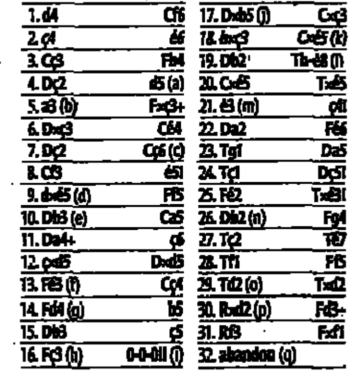
I. Adjudication. – II. Boutade. Afro. – III. Ris. Io. Pisan. – IV. Estaminet. Ta. – V. Anis. Nul. Ben. – VI. Cécile. Egout. – VII. Taire. Beurra. – VIII. Iue. Voisin. – IX. Ré. Se. Pain. – X. Néerlandaise.

VERTICALEMENT

1. Abréaction. – 2. Doisneau. – 3. Justicière. – 4. Ut. Asir. Er. – 5. Daim. Lev. – 6. Idoine. Osa. – 7. Ce. Nu. Bien. – 8. Pelées. – 9. Tait. Guipa. – 10. Ifs. Bornai. – 11. Orateur. Is. – 12. Nonantaine.

ÉCHECS N° 1760

TOURNOI OPEN
(Los Angeles, 1997)
Blancs : A. Baburin.
Noirs : A. Saidy.
Défense Nimzo-indienne.



Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. d4	Cf6	17. Dxb5 (j)	Cxç3
2. ç4	é6	18. bxç3	Cxé5 (k)
3. Cç3	Fb4	19. Db2	Th-é8 (l)
4. Dç2	d5 (a)	20. Cxé5	Txé5
5. a3 (b)	Fxç3+	21. é3 (m)	ç4!
6. Dxç3	Cé4	22. Da2	Fé6
7. Dç2	Cç6 (c)	23. Tg1	Da5
8. Cf3	é5!	24. Tç1	Dç5!
9. dxé5 (d)	Ff5	25. Fé2	Txé3!
10. Db3 (e)	Ca5	26. Db2 (n)	Fg4
11. Da4+	ç6	27. Tç2	Té7
12. çxd5	Dxd5	28. Tf1	Ff5
13. Fé3 (f)	Cç4	29. Td2 (o)	Txd2
14. Fd4 (g)	b6	30. Rxd2 (p)	Fd3+
15. Db3	ç5	31. Rf3	Fxf1
16. Fç3 (h)	0-0-0!! (i)	32. abandon (q)	

NOTES

a) Face à la variante Capablanca (4. Dç2), les Noirs ont le choix entre plusieurs réponses : 4..., 0-0 ; 4..., ç5 ; 4..., d5 ; 4..., b6 et 4..., Cç6.

b) Un peu trop ambitieux. Après la suite usuelle 5. çxd5, les Noirs peuvent adopter le plan d'Alekhine 5..., Dxd5 ou reprendre avec le pion 5..., éxd5.

c) Ou 7..., é5! ; 8. é3, éxd4 ; 9. çxd5, Dxd5 ; 10. Cf3!, Dç6 (et non 10..., dxé3, à cause de 11. Fç4!, éxf2+ ; 12. Rf1, Df5 ; 13. Fd3!) ; 11. Cxd4, Dxç2 ; 12. Cxç2, Cç6 avec un jeu égal (Kasparov-Nikolic, Barcelone, 1989). Ou aussi 7..., ç5 ; 8. dxç5, Cç6 ; 9. çxd5, éxd5 ; 10. Cf3, Da5+ ; 11. Fd2, Cxd2 ; 12. Dxd2, Dxç5.

d) 9. é3 semble plus solide.

e) Pare 10..., Cg3.

f) L'avance de développement des Noirs pose déjà quelques problèmes dans le camp ennemi. Par exemple, 13. é3, 0-0-0! ; 14. Fé2, Cb3 ; 15. Tb1, Cé-ç5 avec gain ; ou 13. é3, 0-0-0 ; 14. Cd4, Dxé5 ; 15. f3, Cé-ç5 ; 16. Dxa5 (avec l'espoir de donner la D pour trois pièces après 16..., Cd3+ ; 17. Fxd3, Dxa5+ ; 18. Fd2 suivi de 19. Fxf5+), mais 16..., Txd4! ; 17. Dxa7 (et non 16. Fd2?, Txd2!), Th-d8 ; 18. Fé2, Ta4 ; 19. Db6, Fç2! menaçant 20..., Cb3 et 20..., Cd7.

g) Ou 14. Td1, Cxb2 ; 15. Txd5, Cxa4 ; 16. Ta5, Cé-ç3 ; 17. Txa7, 0-0-0! ; 18. Ta8+, Rç7 ; 19. Txd8, Txd8 ; 20. Fd2, Cb1 menaçant 21..., Fé4.

h) Et non 16. Dxb5+?, Fd7.

i) Malgré l'affaiblissement de la structure des pions de l'aile-D, le grand roque est ici le meilleur choix et redouble les difficultés des Blancs. Par exemple, si 17. é3, Cxé3! ; 18. Dxd5, Cç2+! et 19..., Txd5.

j) Ou 17. Tç1, a6! ou 17. g3, Th-é8 ; 18. Fg2, Cé3! ; 19. Dxd5, Cxg2+ ; 20. Rf1, Cé3+! ; 21. fxé3, Fh3+ ; 22. Ré1, Txd5 avec avantage aux Noirs.

k) Menace 19..., Cxf3+ suivi du mat.

l) Menace 20..., Dxf3!

m) 21. ç4! assurait une meilleure défense, mais les Blancs pensent à la suite 22. Fa6+ et 23. 0-0 avec un pion de plus.

n) Si 26. fxé3, Dxé3 attaquant deux T.

o) Si 29. Tç1?, Fd3.

p) Si 30. Dxd2?, Fd3.

q) Si 32. Ré1, Dé5+.

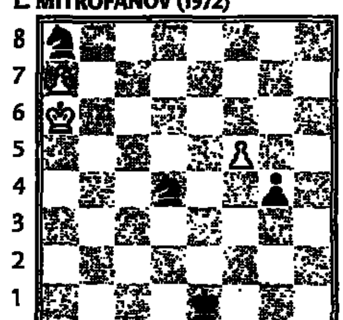
SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1759
F. ABDURAHMANOVIC (1957)

(Blancs : Rg8, Df8, Tb3, Fh8, Cg3, Pç7. Noirs : Rd5. Mat en deux coups.)

Essais : 1. ç8=D?, pat ; 1. ç8=T?, Ré6! ; 1. ç8=F?, Rç6! ; 1. ç8=C?, Rç4!

Clé : 1. Cé4! zugzwang, Rxé4 ; 2. Df3 mat.
1..., Ré6 ; 2. Df7 mat.
1..., Rç6 ; 2. Dd6 mat.
1..., Rç4 ; 2. Df7 mat.

ÉTUDE N° 1760
L. MITROFANOV (1972)



Blancs (3) : Ra6, Pa7 et f5.
Noirs (4) : Ré1, Ca8 et d4, Pg4.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

ART Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris consacre une rétrospective à Gilbert and George, la première de cette importance depuis 1986. Cela fait trente ans, depuis leur rencontre à la St Martin's School of Art de Londres, que les deux artistes brassent dans une œuvre commune des images tabous, de sexe, d'homosexualité, et de religion. ● CES PEINTRES utilisant la photographie sont volontiers exhibitionnistes dans leurs portraits et provocateurs : *The Fundamental Pictures*, œuvre récente, montrent des fleurs constituées à partir de sécrétions corporelles grossies au microscope. ● L'ART CONTEMPORAIN britannique se distingue par sa violence et sa marginalité, que l'on songe à Francis Bacon, David Hockney ou Damien Hirst. Or, paradoxalement, ces créateurs s'exportent et bénéficient du soutien des institutions culturelles.

Gilbert and George, les duettistes dandys de l'art contradictoire

Le Musée d'art moderne de la Ville de Paris présente la première grande rétrospective en France depuis 1986 de ces deux artistes qui viennent de Londres, où, en trente ans, ils ont produit avec une belle constance une œuvre commune, qui frappe, qui choque

GILBERT AND GEORGE. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. Mo Iéna. Tél. : 01-53-67-40-00. Du mardi au vendredi, de 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche, de 10 heures à 18 h 45. Fermé le lundi. Jusqu'au 4 janvier. Catalogue bilingue franco-anglais : préfaces de Suzanne Pagé et Béatrice Parent ; textes de Rudi Fuchs, Wolf Jahn, Bernard *Marcadé* ; *interview et écrits* des artistes. 432 pages. 285 F.

George and Gilbert ou Gilbert and George ? Lequel est l'autre ? *On s'y trompe, bien qu'ils ne se ressemblent pas* : Gilbert est plutôt petit, George plutôt grand. George porte des lunettes, pas Gilbert. Gilbert est d'origine italienne, George *est né en Angleterre. On s'y* trompe, parce que, comme chacun sait, l'habit fait le moine. Gilbert and George, qui vont toujours par deux, portent d'impeccables complets presque identiques. *Lequel est l'autre ? Si on se le* demande, c'est qu'ils l'ont bien cherché depuis trente ans qu'ils se déplacent dans la vie au même rythme, posément, et qu'ils opèrent dans l'art *ensemble*, avec une constance exceptionnelle, sans que jamais l'un n'ait l'air de prendre le pas sur l'autre. L'image de leur singularité est bien construite. Qui *change peu, mais un peu.*

Avec l'âge, avec le temps, le ton se fait plus neutre, tirant vers la grisaille, tirant vers les couleurs d'automne, vers le brun, vers la *merde. Cette merde quotidienne* dont ils font état et des tas, dans leurs œuvres récentes, de vastes compositions comme toujours, mais désenchantées. On les a *connus moins sombres, plus* rêveurs, plus idylliques. Ils disaient volontiers les choses avec des fleurs des champs. Aujourd'hui, leurs fleurs sont faites à partir de sécré*tions du corps vues au microscope.* Des rosaces de pisse, à moins qu'ils ne prennent les couvercles de bouches d'égout comme boucliers.

Est-ce à dire que l'œuvre récente de Gilbert and George est désespérante ? Pas du tout. Elle frappe, elle choque, elle agit, fouette le regard, provoque. C'est voulu, décidé, pour « *dé-choquer* », disent les artistes, qui se font de ce que doit être l'art une idée généreuse, qui se sont donnés à l'art une bonne fois, et n'en sortent pas, jamais, même dans la vie, produisent en se produisant, en « *sculptures vivantes* », sinon « *chantantes* ». Un gag ? On a pu le croire en découvrant les vidéos que les artistes ont réalisées au début des années 70, où on les voit *mimer* un numéro de music-hall ringard, désopilant, mais triste. Gilbert and George savent provoquer des effets simultanément contradictoires.

Mais non, ça n'était pas un simple gag. Cette sortie dans la vie en « *sculptures* » comme ils l'ont fait et continuent de le faire – naturellement le pli est pris – illustre un vaste projet terriblement sérieux, consciencieux, dévorant, qui engage comme rarement l'art dans la vie. Gilbert and George sont du genre à faire sauter les barrières. Elles sont fragiles et floues entre leur art et leur vie, entre les hommes de chair qu'ils sont et le plat de leurs images. Sur les deux terrains, ils composent avec l'art, avec la vie. Ce sont des hommes à principe. Celui des vases communicants, au point de donner une image de leur réalité humaine moins convaincante que leur représentation dans leurs tableaux, une autre somme d'artifices, où ils sont partout, solidaires du fonds d'images rassemblées.

On les y voit en pied, en médaillon, en gros plans, vêtus, nus, avec des airs de prédicateurs ou de bons anges, ou avec des allures de mauvais génies. Ici, ils vous tirent la langue, là ils hurlent d'effroi. Ils sont tantôt bien assis ou couchés, ou posant à genoux tels des donateurs dans les retables, et tantôt en mauvaise posture, au pied de quelque abîme, parfois dans les nuages, volontiers dans les fleurs, et de plus en plus souvent, on l'a dit, dans la merde. Ils sont partout, grimaçants, apeurés, étonnés, à la manière des têtes de caractère de Messerschmidt, mais liés à un contexte dans lequel ils livrent leurs états d'âme, en acteurs ordinaires pris dans les tourments et les joies de la vie quotidienne, qui rêvent et font des cauchemars.

IMMENSES CHAUDS-FROIDS

De l'exhibitionnisme ? Certes, mais dépassé pour une bonne cause. Nos héros qui n'ont rien d'héroïque, nos artistes qui ne sont pas ordinaires, mais se donnent en M. Tout-le-Monde, au cœur de la cité, en enfer, aux champs, au paradis sur terre, traitent de généralités, de l'homme (d'où l'inutilité, sans doute, d'inscrire l'image de la femme dans leur histoire), de la dualité de l'homme, bien sûr, de la complexité de la nature humaine, de son mélange de pureté et de noirceur, de clarté et d'obscurité. Comme leurs tableaux, faits avec l'intention de faire bouger le spectateur, que ça change, que le monde soit mieux. Entendre par là que la gente humaine soit capable de tolérance. Gilbert and George veulent le bien, pas le beau. Et que leurs images aient du sens pour tous, pas seulement pour les initiés de l'art contemporain. Ils y réussissent, allez-y, vous verrez. Leurs tableaux ont du souffle, vous submergent, immenses chauds-froids d'images auxquelles on n'échappe pas. C'est la vie, une épopée pour tous.

Gilbert and George n'ont que faire des formes et des gants. Ils n'y vont pas de main morte et développent une force de frappe dont l'efficacité est connue pour avoir été religieusement testée : leurs tableaux sont faits comme des vitraux, de grands vitraux. Avec des photographies, des bouts de « négatifs » pris dans une double ossature noire : une grille qui en un premier temps correspondait au format des clichés retenus, et qui est restée pour piéger et la couleur et les figures, en plus du cerne les soulignant. En un premier temps, où l'on pense à Warhol traitant de la société urbaine, vertige et lignes de fuite en plus, les images étaient en noir et blanc, dramatisées par le jeu contrasté du rouge dans lequel elles ont fini par tremper. Ainsi dans « Bloody Life », une série de 1975. Puis les couleurs primaires et leurs complémentaires ont explosé dans leurs cloisons : le bleu, le jaune, le rouge, puis le vert et l'orange... puis le rose, le mauve et la grisaille, et le marron... selon l'humeur. Couleurs-états d'âme.

Gilbert and George sont peintres malgré l'usage de la photographie, un moyen plus efficace que le pinceau pour attraper le semblant de réalité que les artistes se chargent d'appareiller. Non sans faire penser que leur langage, pour moderne qu'il soit, a paradoxalement ses sources quelque part dans l'Angleterre victorienne, du côté des préraphaélites, mais aussi pourquoi pas, dans certains cas, du côté du réalisme social. A moins qu'il ne s'agisse de réalisme socialiste transgressé par Eisenstein : dans *Class War* de 1986, la frise des jeunes travailleurs blancs et noirs, tous plus beaux les uns que les autres, porte à le croire. Gilbert and George, qui ont bien aimé Margaret Thatcher et boivent dans des tasses à l'effigie de John Major, ne sont pas à un paradoxe près. Ils les cultivent, c'est une de leurs manières de choquer, comme tout bon dandy se doit de le faire. L'autre, c'est leur brassage de thèmes et d'images tabous, inusités, inabordables : le sexe, l'homosexualité, la religion, justement dans les pays anglo-saxons. Plus qu'ailleurs ?

Geneviève Breerette



HERBIE KNOTT/REX FEATURES/SIPA

Gilbert and George.

Biographie

1942. George naît dans le Devon (Grande-Bretagne). Gilbert naît, en 1943, dans les Dolomites (Italie).
1967. Rencontre à la St Martin's School of Art de Londres, dans la classe d'Anthony Caro et Philip King. Ils ont pour condisciples Richard Long et Barry Flanagan.
1968. Première œuvre commune.
1969. Le tandem devient « sculpture vivante ».
1971. Premiers montages photographiques, *New Photo-Pieces.*
1974. Apparition de la couleur rouge avec *Cherry Blossom.*
1981. Exposition au Centre Pompidou.
1985. Rétrospective au CAPC de Bordeaux.
1989. Monographie *The Art of Gilbert and George* par Wolf Jahn.
1995. *Naked Shit Pictures* (images *nues de merde*).
1996. Rétrospective (1971-1994) à Bologne.
1997. *The Fundamental Pictures*, des sécrétions corporelles grossies au microscopes fleurissent dans leur tableaux.

« Ce que notre art signifie »

NOUS nous sommes mis à rêver d'un monde de beauté et de bonheur de grandes richesses, de plaisirs inconnus de joie et de rires d'enfants, de douceur de la musique des couleurs et des formes, un monde d'émotion et de sens, un monde nouveau, un monde meilleur, un monde de malheurs délicieux d'une tristesse à fendre l'âme, un monde de mépris et de terreur, un monde où rien ne manquerait, le monde entier dans une galerie d'art (1969).



VERBATIM

Etre des sculptures vivantes, tel est notre sang et notre destin, notre passion et notre malheur, notre lumière et notre vie (1971).

Nous voulons que notre art franchisse les barrières de la connaissance pour s'adresser directement aux gens en leur parlant de leur vie et non de leur connaissance de l'art. Le XXe siècle porte la malédiction d'un art voué à l'incompréhension. Les artistes décadents ne se soucient que d'eux-mêmes et de quelques rares élus, en vouant le profane au sarcasme et au rejet. Nous affirmons ici que tout art énigmatique, obscur, hanté par la seule obsession de la forme est un art décadent qui renie cruellement la vie des gens (1986).

L'art véritable est issu de trois forces vitales : la tête, l'âme et le sexe. Au cours de notre vie, ces forces s'agitent et se déplacent pour former des combinaisons en perpétuel renouvellement. Chacune de nos images est une représentation figée de l'une de ces « combinaisons » (1986).

Les dix commandements (extraits) : III. Tu utiliseras la sexualité. IV. Tu réinventeras la vie. VII. Tu créeras un art artificiel. VIII. Tu poursuivras un objectif. IX. Tu ne sauras pas exactement ce que tu fais mais tu le feras (1995).

Le paradoxe britannique

ANALYSE

Le royaume exporte ses artistes, les plus contestataires qui soient

FRANCIS BACON, peintre anglais : ce personnage scandaleux, habitué des bars, s'affiche avec ses amants, dont il dépèce les corps dans ses tableaux. David Hockney, peintre anglais : ce personnage non moins scandaleux déclare crûment son homosexualité dès ses premières œuvres. Pour Gilbert and George, inutile d'insister. Pour les jeunes artistes britanniques, il suffit de rappeler quel scandale provoque dans les salles de la Royal Academy of Art les œuvres de Damien Hirst et des autres invités de l'exposition « Sensation ». L'un découpe un veau en deux, l'autre accroche le portrait d'une tueuse qui avait fait la « une » des journaux.

L'art contemporain britannique, qu'il pratique la peinture, le dessin, la photo ou l'installation, se distingue par la violence de ses provocations, lesquelles s'expriment autant par le mode de vie que par les œuvres. *Il semble s'être donné* pour but le malaise. Quand Bacon, aussitôt après la guerre, exposa ses *Trois figures au pied d'une crucifixion*, la réaction des visiteurs fut immé*diate : nombreux furent ceux qui*, le soir du vernissage, n'allèrent pas plus loin que l'entrée et dirent leur dégoût. Ce tableau, comme la plupart de ceux que Bacon a peints en un demi-siècle, est nourri d'allusions à l'histoire contemporaine et à ses tragédies, premier point. Deuxième point : ce rapport au présent passe par le sacrilège, la satire, la dérision.

Ces traits se retrouvent jusqu'à aujourd'hui. Le pop britannique, dont Hockney est l'un des héros, prend ses matériaux dans la rue et les magazines, au cinéma et à la télé. Ces images sont découpées, transformées, détournées par des artistes – Hamilton, Blake, Kitaj, Jones, Caulfield – qui tournent en ridicule la société de consommation autant que la dignité britannique, les chanteurs autant que la famille royale. Plus incisifs que les artistes pop américains – exception faite de Warhol –, ils réagissent, ils blessent, ils se défendent dans une société qui ajoute au conformisme de la consommation le conformisme des traditions. On pourrait en dire autant de Gilbert and George ou de Hirst.

Cette manière si particulière de faire l'art de l'époque contre l'époque placent ces artistes à distance des avant-gardes américaines et européennes depuis 1945. Ils demeurent extérieurs à ce qui est alors le mouvement de l'abstraction vers le minimalisme. Pis : Bacon ose dire que l'expressionnisme abstrait lui paraît assez superficiel et Hockney le parodie froidement. C'est dire leur absolue marginalité : par rapport à la société britannique contemporaine qu'ils défient et par rapport aux modes artistiques internationales qu'ils ignorent.

Or, suprême paradoxe, ladite société britannique – ou du moins quelques-unes de ses institutions – les soutient, leur offre des bourses et assure leur promotion. Ainsi de David Hockney, qui reçoit la médaille d'or de la Royal Academy of Arts dès 1962. En 1965, grâce au British Council, il expose à Minneapolis, Washington, Boston, Seattle et au Canada. En 1967, encore grâce au British Council, il est à Bruxelles, à Berlin, à Lausanne. En 1968, à Berlin et à la Documenta de Kassel. En 1970, une première rétrospective lui est offerte à Londres. La même démonstration vaut pour Bacon, universellement exposé. Elle vaut pour les sculpteurs, d'Antony Caro à la génération actuelle, celle de Cragg et de Deacon. La Grande-Bretagne excelle dans l'exportation de ses artistes à l'étranger, alors même que leurs œuvres sont les plus gênantes, les plus contestataires, les plus dures qui soient.

Le British Council et les ambassades accomplissent un travail constant et efficace, en Europe et aux Etats-Unis, auprès des musées comme auprès du marché. Il suffit de comparer : alors qu'aucun artiste contemporain français n'a été récemment exposé outre-Manche, la France a accueilli en 1996 la rétrospective Bacon au Centre Pompidou et les jeunes artistes britanniques au Jeu de paume, lesquels avaient été montrés auparavant au Musée du Havre. Cette année, le sculpteur Richard Deacon était l'invité d'été du Musée de Rochechouart, après avoir été montré il y a quelque temps à Villeneuve-d'Ascq. Et Gilbert and George sont à Paris cet automne. Ce n'est que justice, étant donné la qualité de ces artistes. Mais c'est aussi la conséquence la plus visible du paradoxe britannique.

Philippe Dagen



هكذا من الأصل

Sur les chemins du Paradis

Depuis trois ans, José Montalvo, chorégraphe, presque inconnu, rafle la mise : on se l'arrache partout dans le monde

JOSÉ MONTALVO aime les vieilles dames et les *crocodiles*. Parfois un zèbre isolé traverse son théâtre d'ombres et d'illusions. Un chien écoute un trompettiste.

PORTRAIT

Il apprend la simplicité que seule la sophistication d'une vraie réflexion façonne

Corps vivants et images virtuelles. Qui est réel, qui est faux ? Délire mécaniste mêlant les humains et les bêtes. Les images projetées sur l'écran de ses nuits roses autorisent tous les excès, tous les artifices. Qui est hip-hop, qui est Afrique, qui est contemporain ? Polyphonie des cultures et des effets spéciaux. Le tout galope sur Vivaldi, Couperin, Bal Musette, DJ Tal. Montalvo, c'est Tati. Un Spielberg du presque-rien. C'est Dada. C'est *Paradis*, sa nouvelle pièce best-seller. C'est l'amour des humains et des corps de tous calibres. Le public applaudit les exploits. Et rit. Ce qui de nos jours paraît inouï, presque sacrilège. L'« effet Montalvo » se fait sentir, de Djarkarta à New York.

Il est 21 h 30. Le chorégraphe arrive place du Châtelet, descendant tout droit des cités-jardins de Suresnes où, dimanche 5 octobre, il mènera avec le scénographe Goury la Fête des vendanges avec les habitants de la ville. Une initiative du Théâtre Jean-Vilar. Le 7, il joue pour quatre soirs *Paradis* au Théâtre de la Ville. Le 12, il court à Aulnay-sous-Bois, le 14 à la Ferme-du-Buisson, le 18 au Marathon de danse organisé par Octobre en Normandie. Et ça continue comme ça, en flèche et en pointe ; en novembre, en décembre, en 1998, en France, en Europe. *Paradis excite la planète.*

Montalvo résiste. Cet homme, qui était inconnu de tous, ou presque, il y a encore trois ans, est âgé de quarante-deux ans et a un parcours suffisamment atypique pour qu'on puisse y découvrir les clés de son Paradis. *« Savoir communiquer, c'est la politesse de l'intelligence »*, dit-il citant Benito Pellegrin, en même temps qu'il découpe son turbot. *« On assiste à la fin de la post-modernité. Seul importe aujourd'hui le retour de l'œuvre pour elle-même, au charnel, au-delà des légitimations qui lui donnent sens. L'artiste n'a pas à donner le sens d'une œuvre, mais à dire quels problèmes il peut résoudre. »* Et de citer, en riant, Umberto Eco : *« La seule chose qu'on ne peut pas demander à un dentiste est de s'arracher une dent. »*

Cette aptitude au bonheur, il la doit aux femmes d'une famille espagnole immigrée, pour des raisons politiques, à Toulouse. *« Ma grand-mère, toujours vivante, conteuse d'histoires magiques, m'a appris la nécessité de trouver dans chaque journée un instant de beauté. Ma mère, qui avait seize ans à ma naissance, m'emmenait avec elle danser le flamenco. »* Souvenirs d'étoffes, de sensualité, pris dans les mouvements telluriques de jambes entraperçues...

HORS NORMES

Etudes d'architecture à Toulouse, d'arts plastiques à Paris-VIII. L'enseignement de Jerome Andrews, ce *« Rubens vivant »*, décide de sa carrière. On est en 1982-1983. Apprenti chorégraphe, il gagne les concours de Nyon, Bagnolet, Cagliari. C'est parti pour Montalvo ? Pas du tout. *« Je m'engage dans des événements hors normes. Tout le monde me croit dingue et pronostique que je brise ma chance. Alors que je visite une amie soignée à l'Institut psychiatrique Marcel-Rivière, Madeleine Abassade, directrice du centre, me demande de donner des cours de danse. Cette aventure sans frontière entre soignants/soignés a duré quatre ans. »*

Le hors-normes devient son quotidien. Après l'Institut Marcel-Rivière, Montalvo décide de faire partager son expérience aux habitants des villes : *« Il y a une danse qui est plaisir de l'enfance, joie immémoriale du corps. Au-delà du discours ronflant, j'interroge concrètement le rapport à l'autre. Des gens qui ne se connaissent pas apprennnent de toutes petites choses. Ainsi, dimanche, à Suresnes, des personnes de tous âges auront expérimenté l'effet de quelqu'un qui souffle sur leur peau. Ils danseront sur des cordes au sol, les yeux fermés, touchant leurs partenaires du bout des doigts. L'art peut aussi canaliser l'angoisse, et si possible avec élégance. »*

Cette approche du corps avec des non-professionnels fonde sa danse. Il y apprend la simplicité que seule la sophistication d'une vraie réflexion façonne. Le chorégraphe, *qui aurait pu être poète*, est inspiré par l'art des collages, Baudelaire, chantre du maquillage et de la femme, les bestiaires de La Fontaine, la drôlerie d'un Swift... La critique le place dans la lignée des futuristes italiens, des constructeurs du Bauhaus. *« Ma danse vient d'une réflexion sur l'image et les technologies, censées tuer l'art vivant. Le mal par le mal. Je les utilise sans aucune idéalisation, mais comme un moyen poétique pour élargir la perception, pour ouvrir l'espace. »*

La danse de Dominique Hervieu, sorte de muse qui a suivi Montalvo dans toutes ses expérimentations, laisse bouche bée. Unique. Tout en continuant ses interventions spéciales et communautaires, le duo Montalvo-Hervieu décide en 1992 de reprendre la scène. *Peau de balle*, *Double trouble* signent leur retour. Robert Desnos, le poète, se cache derrière *Paradis*. *« Interné au camp de concentration de Floha, il lisait les lignes de la main de ses compagnons d'infortune, leur prédisant d'extravagantes aventures. On faisait la queue pour l'entendre. »* Renverser le tragique, sans faire davantage de la légèreté une éthique. Ne jamais s'appesantir. Montalvo a les ailes de l'ange.

Dominique Frétard

★ Le 5, de 14 heures à 20 heures, Fête des vendanges, cités-jardins, Suresnes. Tél. : 01-41-18-15-53. Du 7 au 10 octobre, à 20 h 30, Théâtre de la Ville, Paris. Tél. : 01-42-74-22-77.



BERNARD DESCAMPS/VU

José Montalvo à Paris.

DÉPÊCHES

■ **CINÉMA : deux des principaux circuits de salles nord-américains**, Loews Theatres Exhibition, filiale de Sony, et Cineplex Odeon, ont annoncé leur intention de fusionner pour créer la plus grande chaîne mondiale de salles de cinéma. Sous réserve d'approbation par les autorités américaines et canadiennes de réglementation, cette transaction par échange d'actions doit donner naissance à un groupe baptisé Loews Cineplex Entertainment (LCE), avec un chiffre d'affaires annuel de 840 millions de dollars (soit plus de 5 milliards de francs), dont 700 millions en billets de cinéma vendus dans deux mille six cents salles réunis sur quatre cent soixante sites en Amérique du Nord. Cette fusion doit obtenir le feu vert des autorités canadiennes et américaines. Lawrence J. Ruisi, patron de Sony Retail Entertainment, filiale américaine du géant japonais, a été nommé PDG de LCE – *(AFP.)*

■ **En attendant la vente de Ciby 2000**, la société de production créée par Francis Bouygues, le patron de celle-ci, Jean-François Fonlupt, vient d'être remplacé par le directeur général du groupe Bouygues, Michel Derbesse. Souffrant de graves problèmes financiers malgré un catalogue prestigieux, dont de nombreuses Palmes d'or (*La Leçon de piano*, *Underground* ou *Le Goût de la cerise*, d'Abbas Kiarostami), Ciby 2000 est en vente depuis le début de l'année, sans qu'ait été encore décidé si ce serait d'un seul bloc ou en plusieurs éléments, ni si TF 1 ou une Major américaine ferait partie des racheteurs.

■ **INDUSTRIE MUSICALE : les prochaines Victoires de la musique** se tiendront le 3 février 1998 au Théâtre de l'Empire à Paris, pour le classique et le jazz, et le 20 février à l'Olympia pour les variétés, a-t-on appris, mercredi 1er octobre, auprès de l'organisation. Le vote des professionnels portera sur les productions allant du 2 décembre 1996 au 30 novembre 1997. Le critère de nationalité est abandonné au profit de celui de la langue. La *dance* est introduite dans le palmarès.

Montrez ce sein...

PADOUE (Italie)
Correspondance

Avant de faire son portrait, il s'était occupé de son sein parfait, qui pouvait remplir une coupe de champagne. Il savait bien que ce n'était pas le visage de la belle princesse Pauline Borghèse qui allait rendre son œuvre immortelle, mais ce petit sein de marbre, image sensuelle et érotique d'une femme idéale, modèle de la beauté néoclassique. Une exposition originale confirme qu'Antonio Canova avait raison : c'est sur le sein de la sœur de Napoléon que s'est concentré un imaginaire complexe, qui mélange maternité et sexualité.

« Charme et anatomie du sein » est la première exposition au monde à célébrer la présence du sein dans l'histoire de l'art, de la préhistoire à l'an 2000. Accueillie dans le palais Zabarella de Padoue, l'exposition a été conçue par un comité d'historiens d'art et de chirurgiens. Avec leur regard, à la fois scientifique et culturel, ils ont choisi une centaine d'œuvres. Pourquoi le sein féminin ? *« Parce qu'il est le symbole de la femme qui porte la vie et l'amour »*, explique le chirurgien Alfonso Pluchinotta, qui a insisté sur le message médical.

L'idée est assez bien développée dans une exposition divisée en sept sections. La première analyse le mythe du sein dans les civilisations plus anciennes. Là, le sein est lié surtout à la nutrition, comme on le voit dans les divinités féminines cycladiques, égyptiennes ou babylonaises. La déesse mère possède un sein abondant, nécessaire pour nourrir la Terre et ses habitants avec son lait fertile. L'action d'allaiter devient fondamentale et développe une iconographie qui se prête à la déformation, comme dans *La Barbada*, toile de José de Ribera, l'artiste caravagesque espagnol qui a peint une femme barbue en train de nourrir son bébé devant le regard surpris de son mari. Cette œuvre inquiétante est suivie par une série de tableaux baroques qui montrent au premier plan des femmes en train d'allaiter. Voilà *La Charité*, tableau du peintre toscan Bernardo Strozzi, suivi par une œuvre anonyme vénitienne qui montre la Vierge Marie donnant son sein à saint Bernard.

A côté des peintures, on trouve des objets scientifiques comme ce buste de femme enceinte en terre cuite, utilisé dans les études d'anatomie, et un autre, « pétrifié » par Gerolamo Segato, un naturaliste du XVIIIe siècle. Mais le sein est aussi un symbole érotique, surtout dans la peinture baroque, avec des artistes qui ont peint des personnages mythologiques, comme Cléopâtre ou Lucrèce, avec des seins dignes des top models.

Une section entière est consacrée à la médecine du sein : une série de gravures du XVIIIe siècle illustre les différentes méthodes d'intervention sur cette délicate partie du corps féminin en cas de cancer. On trouve aussi de bonnes surprises dans la petite section contemporaine, avec notamment une œuvre de Duchamp, *Prière de toucher* (1947) – la couverture d'un catalogue surréaliste en forme de sein – et Man Ray, présent avec la photographie du sein de sa maîtresse Lee Miller.

Ludovico Pratesi

★ « Charme et anatomie du sein », palais Zabarella, via San Francesco 27, Padoue. De 10 heures à 20 heures. Jusqu'au 4 janvier 1998.

Le Musée Henri-Langlois déclaré « œuvre de l'esprit »

LE MUSÉE DU CINÉMA Henri-Langlois *« constitue indiscutablement une œuvre de l'esprit, bénéficiant de la protection légale »*. Dans une décision du jeudi 2 octobre, la Cour d'appel de Paris a donné gain de cause aux héritiers d'Henri Langlois dans le conflit qui les oppose à la direction de la Cinémathèque pour le maintien en l'état du musée créé en 1972 par le fondateur de la Cinémathèque française. En mars, les plaignants avaient été déboutés en première instance. Néanmoins, donnant acte aux neveux d'Henri Langlois de ce qu'ils autorisent le transfert du musée au Palais de Tokyo ainsi que sa modernisation, *« sous réserve que l'esprit n'en soit pas altéré »*, la Cour souligne que la qualité d'*« œuvre de l'esprit n'interdit pas les adaptations aux contraintes, notamment muséologiques, qui se révéleraient nécessaires »*.

Jean Saint-Geours, président de la Cinémathèque, se réjouit de ce que le jugement confirme la possibilité du déplacement, mais s'interroge sur les conséquences *« incalculables »* qu'un tel jugement pourrait avoir pour l'ensemble des installations muséographiques si elles sont réputées intangibles. Au sein de la Cinémathèque, on souligne que ce jugement est *« un peu paradoxal, à un moment où la Cinémathèque n'a plus de musée depuis l'incendie* [survenu dans la nuit du 22 au 23 juillet] *au Palais de Chaillot, ni d'ailleurs de salle de projection, et alors qu'aucun engagement des pouvoirs publics n'a été pris pour une installation au Palais de Tokyo »*.



Le zapping robotique de Steve Reich projeté par le Festival d'automne

Reprise de « Music for Eighteen Musicians » et création française de « Hindenburg »

Le Festival d'automne a débuté au Théâtre du Châtelet avec un concert consacré au compositeur américain Steve Reich, *l'un des minimalistes les plus célèbres. Reich, présent au piano, et l'Ensemble Modern, une formation allemande réputée, ont repris Music for Eighteen Musicians. Les spectateurs français ont découvert Hindenburg, premier volet d'un « opéra vidéo documentaire » réalisé avec la vidéaste Beryl Korot.*

STEVE REICH. « Music for Eighteen Musicians » . « Proverb ». Steve Reich (musique) et Beryl Korot (vidéo). « Hindenburg » (création française). Ensemble Modern, Bradley Lubman (direction). Festival d'automne à Paris. Théâtre du Châtelet, jeudi 2 octobre.

Comme György Ligeti, Steve Reich (né en 1936) est un des rares compositeurs d'aujourd'hui estimé autant des modernes que des post-modernes, notamment grâce à *Music for Eighteen Musicians*. Vingt et un ans après avoir révélé cette œuvre phare du minimalisme sophistiqué au public français, le Festival d'automne l'a de nouveau programmée à l'occasion d'un concert d'ouverture entièrement consacré à l'Américain.

Paralysés – et non stimulés – par la présence du compositeur (au piano) au sein de leur formation, les membres de l'Ensemble Modern ont offert une exécution par trop lisible de *Music for Eighteen Musicians*. Chaque strate en a été dégagée avec application, chaque battement imprimé avec une explosive clarté. Au lieu de filer comme de grisantes spirales, les révolutions conçues par Steve Reich à partir de sa célèbre technique de déphasage se sont alors succédé comme de simples tours de manège, pour ne pas dire de passe-passe.

« Il y a plus dans ma musique que ce que j'y ai mis », a un jour déclaré le compositeur en faisant allusion aux phénomènes psycho-acoustiques mis en jeu par son écriture à variation infinitésimale. Ça n'a pas semblé être le cas au Châtelet. Sauf d'un point de vue strictement anecdotique, puisque *Music for Eighteen Musicians* – « Musique pour dix-huit musiciens » – a curieusement mobilisé... vingt interprètes.

L'art de Steve Reich consistait jadis à fondre divers éléments tels que la vocalité organale du XII[e] siècle, la complexité rythmique de tradition africaine ou la coloration timbrique de gamelans balinais. *Proverb* (1995) expose ces influences avec une cruelle netteté et sombre dans une expression kitch néomédiévale. *Hindenburg*, premier volet (incomplet, car réduit à deux scènes) de « l'opéra vidéo documentaire » *Three Tales* qui sera achevé en 2001, procède aussi d'une terrible volonté de surlignage des références.

Des phénomènes psycho-acoustiques mis en jeu par une écriture à variation infinitésimale

Sur un grand écran divisé en neuf rectangles, la vidéaste Beryl Korot se plaît à démultiplier documents historiques et images d'interviews récentes portant sur le thème de Hindenburg, des noms du dirigeable en proie aux flammes en 1937 et du président qui confia la fonction de chancelier à Hitler en 1933. La partie sonore réglée par Steve Reich n'attire l'attention que lors du lancement des images, sous forme d'illustrations au premier degré : roulements de caisse claire pour amorcer les défilés militaires, déflagrations échantillonnées pour accompagner l'explosion du zeppelin, coffrage instrumental des voix parlées...

Tout le reste – à commencer par les parties chantées – se perd dans un flux hétérogène et surchargé. En jouant sur le principe du clignotement des sources, *Hindenburg* donne d'abord l'impression de « flasher » dans tous les sens (pour parler comme le public jeune, peut-être visé ici par une esthétique de techno enjolivée) avant de hoqueter à la manière d'un robotique zapping culturel. Alors, paraphrasant Steve Reich, on pourrait dire qu'il y a moins dans cette œuvre que ce qu'ont voulu y mettre les auteurs.

Pierre Gervasoni

CE SOIR EN RÉGION PARISIENNE

« The Mortal Storm », de Frank Borzage
C'est un mélodrame qu'a réalisé le grand cinéaste Frank Borzage, l'un des très rares réalisateurs dont on soit sûr qu'il demeure gravement sous-estimé. Un mélodrame splendide, sur fond (superbe) de montagnes enneigées, rehaussé par une interprétation particulièrement *« décalée » – involontairement –* de James Stewart. Surtout, *The Mortal Storm* est, en 1940, l'un des premiers films explicitement antinazis. D'où un mystère – comment est-il resté inédit jusqu'à aujourd'hui ? –, et une certitude : il faut y aller voir derechef.
Action Christine-Odéon, 4, rue Christine, Paris 6e.
M° Saint-Michel. Tous les jours, à 18 heures, 20 heures, 22 heures. Tél. : 01-43-29-11-30. 25 F à 40 F.

Sapho, Abaji
Du Liban, nous vient Abaji. De la France pluriculturelle nous vient Sapho. Dans le cadre du Festival de Marne, qui le même soir offre une belle programmation rock (No One Is Innocent sous le chapiteau d'Ivry à 20 heures) et chanson (William Sheller à Villejuif à 20 h 30), voici l'occasion rêvée de réviser les classiques de Sapho, du *Jardin andalou* à *El Sol y La Luna*, en passant par Oum Kalsoum.
Espace Georges-Pompidou, 120, rue de Fontenay, 94 Vincennes.
M° Château-de-Vincennes.
20 h 30, le 4. Festival de Marne, tél. : 01-45-15-07-07. Location FNAC, Virgin. 100 F.

Steve Grossman Quartet
Révélé avec Miles Davis en 1969, compagnon d'Elvin Jones jusqu'en 1973, le saxophoniste Steve Grossman fait partie de ces musiciens que l'influence de John Coltrane aurait pu engloutir. En soliste inspiré, il a bâti son propre discours, alliant à cette lourde référence ses propositions lyriques et entières, ancrant sa musique dans la totalité des évolutions du jazz depuis le bop. *Avec lui le pianiste* Alain Jean-Marie, à la contrebasse Gilles Naturel et le batteur Georges Brown.
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. M° Châtelet.
22 heures, le 4.
Tél. 01-42-33-22-88. 80 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Air Force One
de Wolfgang Petersen (Etats-Unis), avec Harrison Ford, Gary Oldman, Wendy Crewson, Paul Guilfoyle.
L'Anguille
de Shohei Imamura (Japon), avec Koji Yakusho, Misa Shimizu, Fujio Tsuneta.
El Che
de Maurice Dugowson (France).
Essaida
de Mohamed Zran (Tunisie), avec Hichem Rostom, Chadli Bouzayen, Myriam Amarouchene.
J'irai au paradis car l'enfer est ici (**)
de Xavier Durringer (France), avec Arnaud Giovaninetti, Gérald Laroche, Daniel Duval.
Le Mariage de mon meilleur ami
de P. J. Hogan (Etats-Unis), avec Julia Roberts, Dermot Mulroney, Cameron Diaz, Rupert Everett.
Messieurs les enfants
de Pierre Boutron (France), avec Pierre Arditi, François Morel, Catherine Jacob.
The House
de Sharunas Bartas (France-Lituanie-Portugal), avec Francisco Nascimento, Valeria Bruni-Tedeschi, Leos Carax.
The Mortal Storm (inédit)
de Frank Borzage (Etats-Unis), avec Margaret Sullavan, James Stewart, Robert Young, Robert Stack.
Touch
de Paul Schrader (Etats-Unis), avec Bridget Fonda, Christopher Walken.
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Elisabeth Ballet, Ange Leccia, Michel Blazy
Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris 16e. M° Alma-Marceau. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche jusqu'à 18 h 45. Fermé lundi. Du 4 octobre au 23 novembre. 27 F.
Michael Kenna
Musée-Promenade de Marly-le-Roi, La Grille royale, parc de Marly, 78 Louveciennes. Tél. : 01-39-69-06-26. De 14 heures à 18 heures. Fermé lundi et mardi. Du 4 octobre au 31 décembre. 25 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+16 F de commission par place). Place de la Madeleine et Parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Carte blanche à André Wilms
avec Jean-Christophe Bailly, Gérard Barreaux, Dominique Blanc, Jean Bollack, Michel Deutsch, Evelyne Didi, Amy Flamer, Olivier Perrier, Sentimental Bourreau, Jean-Paul Wenzel, Angela Winkler et Martin Wuttke.
Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4 bis, cité Véron, Paris 18e. M° Blanche. A partir de 16 heures, les 4 et 5. Tél. : 01-42-62-59-49. 50 F.
Les Petites Heures
d'Eugène Durif, mise en scène d'Alain Françon, avec Clovis Cornillac, Valérie de Dietrich.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. M° Gambetta. 21 heures, le 4 ; 16 heures, le 5. Tél. : 01-44-62-52-52. 110 F à 160 F.
Ateliers de Ménilmontant
Il reste trois journées portes ouvertes pour découvrir les œuvres de cent trente peintres, sculpteurs, photographes, vidéastes et plasticiens, travaillant et agissant à Ménilmontant, quartier multiculturel, métissé et cosmopolite.
Point accueil, AFSIM, 38, rue des Amandiers, Paris 20e. M° Pèr Lachaise. De 14 heures à 21 heures, les 4, 5 et 6. Tél. : 01-40-24-24-47.
Jean-Marc Luisada (piano)
Mozart : *Fantaisie pour piano KV 397*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 10 n° 3*. Scriabine : *Sonate pour piano op. 68 « La Messe noire »*. Liszt : *Sonate pour piano*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris-8e. M° Alma-Marceau. 11 heures, le 5. Tél. : 01-49-52-50-50. 100 F.
Simon Goubert Quintet
Sunset, 60, rue des Lombards, Paris-1er. M° Châtelet. 22 heures, le 4. Tél. : 01-40-26-46-60. 80 F.
Mambomania
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris 11e. M° République. 23 heures, le 4. Tél. : 01-42-02-20-52. 100 F.
Les Petits Assassins
Le Loup du faubourg, 21, rue de la Roquette, Paris 11e. M° Bastille. 20 h 30, le 4. Tél. : 01-40-21-90-95. 70 F.
Ciné-club Claude-Jean Philippe
M le Maudit (1931) de Fritz Lang.
L'Arlequin, 76, rue de Rennes, Paris 6e. M° Saint-Sulpice. 11 heures, le 5. Tél. : 01-45-44-28-80. 35 F.
Hommage à John Huston
La Nuit de l'iguane (1964) : samedi à 16 h 30, 19 h, 21 h 30 ; *African Queen* (1952) : dimanche à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Action Ecoles, 23, rue des Ecoles, Paris 5e. M° Cardinal Lemoine. Tél. : 01-43-25-72-07. 40 F.
L'Intégrale Bergman
Les Fraises sauvages (1957) : samedi à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; *Le Septième Sceau* (1958), dimanche à 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h.
Saint-André-des-Arts, 30, rue Saint-André-des-Arts, Paris 6e. M° Saint-Michel. Tél. : 01-43-26-48-18. 41 F.
Jean Renoir, le polémiste
La Grande Illusion (1937) : samedi à 17 h 50, 21 h 50 ; *Boudu sauvé des eaux* (1932) : dimance à 13 h 50, 17 h 50, 21 h 50.
Le Quartier Latin, 9, rue Champollion, Paris 5e. M° Cluny. Tél. : 01-43-26-84-65. 40 F.
Rétrospective Atom Egoyan
Exotica (1994) : *The Adjuster* : samedi à 16 h, 18 h, 20 h, 22 h ; dimanche à 14 h, 16 h, 18 h 15, 20 h 30, 22 h 30.
Cinéma des Cinéastes, 7, avenue de Clichy, Paris 17e. M° Place Clichy. Tél. : 08-36-68-97-17 (2,23 F/mn). 30 F et 40 F.
Voir et revoir Godard
Passion (1982) : samedi à 16 h, 18 h, 20 h ; *Pierrot le fou* (1965) : dimanche à 15 h 55, 17 h 55, 19 h 55, 21 h 55.
Le Quartier Latin, 9, rue Champollion, Paris 5e. M° Cluny. Tél. : 01-43-26-84-65. 40 F.

RÉSERVATIONS

La Nuit des divas
avec Abbey Lincoln, Diana Krall, Dianne Reeves.
Grand Rex, 1, boulevard Poissonnière, Paris 2e. M° Bonne-Nouvelle. A partir de 19 h 30, le 21 octobre. 150 F à 200 F. Location Fnac, Virgin.
Stephan Eicher
Théâtre Le Trianon, 80 boulevard Rochechouart, Paris 18e. 20 heures, le 13 octobre. Tél. : 08-36-68-07-49 (2,23 F mn). Location Fnac et Virgin. 165 F.
FFF
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. 20 heures, le 14 octobre. Tél. : 01-47-00-55-22. Location Fnac et Virgin. 132 F.

DERNIERS JOURS

12 octobre :
Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. M° Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol – Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. M° Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. M° Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.

هكذا من الأصل

SAMEDI 4 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

18.15 **Femme ou démon** ■ ■ De George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil

20.45 **Les Aventures d'un homme invisible** ■ De John Carpenter (Etats-Unis, 1991, 100 min). RTBF 1

21.15 **Retour vers le futur 2** ■ ■ De Robert Zemeckis (Etats-Unis, 1989, 110 min). TSR

23.00 **Vainqueur du ciel** ■ De Lewis Gilbert (Grande-Bretagne, 1956, N., 120 min). Ciné Cinéfil

23.00 **Blanval** ■ De Michel Mees (France - Belgique, 1991, 95 min). Ciné Cinémas

23.05 **La Machine infernale** ■ De Tobe Hooper (Etats-Unis, 1994, 105 min). TSR

1.00 **Une femme sans importance** ■ ■ De Hans Steinhoff (Allemagne, 1936, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

1.35 **Flirt** ■ ■ De Hal Hartley (Etats-Unis, 1995, 85 min). Canal+

1.55 **La Princesse du Nil** ■ De Harmon Jones (Etats-Unis, 1954, v.o., 70 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

17.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Spaggiari. Histoire

19.00 T.V. +. Canal+

19.00 A bout portant. Claude Nougaro. Paris Première

19.00 L'Invité de Cajou. Daniel Pennac. Canal J

19.30 Histoire parallèle. Semaine du 4 octobre 1947. La Sarre entre France et Allemagne. Arte

21.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pierre-André Taguieff, Florence Montreynaud, Georgette Elgey et Pierre Briant. Histoire

21.35 Cap'tain Café. Lambert Wilson. France Supervision

21.40 Metropolis. Arte

22.15 T'as pas une idée ? Avec Laurent Terzieff. Canal Jimmy

22.30 Strip-tease. L'amour sans voile ; Tiens ta droite ; 10 250 carats. France 3

23.00 Du fer dans les épinards. Avec Georges Charpak. France 2

23.55 Musique et Cie. *Les Noces de Figaro* new look, à Compiègne. France 3

0.50 La 25e heure. La Mecque secrète. France 2

DOCUMENTAIRES

19.15 Le Théâtre de la poésie. France Supervision

19.30 Femmes soldats. Téva

20.00 Les Grandes Romances. Rita Hayworth & Ali Khan. Paris Première

20.35 Joueur de blues, souffleur de rêves. Planète

20.35 L'Eléphant paysagiste. TMC

20.45 L'Aventure humaine. Via Mala. Arte

22.00 La Ville en marche. Planète

22.55 Voyage au cœur de la matière. Planète

23.00 Sexe, musique et vidéo. Canal+

23.00 Madame le Président : un portrait d'Hillary Clinton. Histoire

23.25 Music Planet. U2. Arte

23.45 Patagonie : rendez-vous avec les baleines. Planète

0.00 Hubert Beuve-Méry. Itinéraire du fondateur du *Monde*. Histoire

SPORTS EN DIRECT

15.20 Rugby. Coupe d'Europe. Brive - Bath (GB). France 2

19.55 Basket-ball. Championnat de France Pro A. Evreux - Nancy. Eurosport

20.35 Boxe. Championnat du monde WBO. Canal+

3.00 Boxe. Championnat du Monde WBC. Canal+

MUSIQUE

20.45 Vondelpark. Concert 1997. France Supervision

21.00 Cathy Berberian. *Melodie di secondo mono, nos 1 et 2*, enregistrées en 1975. Muzzik

22.10 Cathy Berberian. *Una voce protagonista*, enregistrée en 1969 à Lugano. Muzzik

22.25 Festival interceltique 1994. The Chieftains. France Supervision

22.30 Suede. Paris Première

23.30 La Pucelle d'Orléans. Enregistrée au théâtre du Bolchoï à Moscou. Muzzik

TÉLÉFILMS

17.00 Bouvard et Pécuchet. De Jean-Daniel Verhaeghe [1 et 2/2]. Festival

20.00 Sandra, princesse rebelle. De Didier Albert [1/8]. TV 5

20.30 La Sorcière d'Istanbul. De Daniel Taplitz. Ciné Cinémas

20.30 Le Trajet de la foudre. De Jacques Bourton. Festival

20.50 Les Filles du maître de chai. De François Luciani [3/3]. France 3

20.55 Mariée pour le pire. De Noël Black [1 et 2/2]. Téva

22.35 Les Révoltés d'Attica. ∆ De John Frankenheimer. M 6

23.00 Hollywood Night. L'Exécuteur. ∆ De Joseph Merhi. TF 1

23.00 La Fenêtre des Rouet. De Joseph Rusnak. Festival

0.25 Zone contaminée. De Marius Fischer. Arte

SÉRIES

20.30 Derrick. Double enquête. Une affaire énorme. RTL 9

20.45 Aux frontières du réel. Tunguska [1 et 2/2]. M 6

21.00 Profit. Sykes. Canal Jimmy

22.10 L'Heure Simenon. Les Demoiselles de Concarneau. Festival

22.25 Les Anges de la ville. Trafic au Central 7. Série Club

22.25 Inspecteur Morse. Mort vivant. TMC

22.40 Wild Palms. Le réveil des fils [4/6]. Arte

23.15 Murder One : L'Affaire Jessica. Série Club

23.15 Des agents très spéciaux. Quitte ou double. Canal Jimmy

0.00 Mission impossible. Diamants sous la mer. Série Club

0.35 Star Trek : la nouvelle génération. Nouvel échelon (v.o.). Canal Jimmy

1.20 Seinfeld. Les Imperméables (v.o.). Canal Jimmy

NOTRE CHOIX

● **20.35 Planète**
Joueur de blues, souffleur de rêve

« Le son m'a plu. Il convenait à ma personnalité. » Jean-Jacques Milteau raconte comment l'harmonica a transformé son existence. C'était en Angleterre, et, *« pour plaire aux filles »*, il valait mieux jouer de la guitare. Jusqu'à ce qu'on la lui vole... Planète diffuse le portrait d'un harmoniciste inspiré. Les séquences, filmées sur scène ou lors de « bœufs » avec ses acolytes guitaristes, swinguent avec des témoignages sur l'histoire de l'instrument. Ce sont les esclaves noirs américains qui en firent le meilleur usage : en aspirant et non en soufflant : *« La musique est dans la bouche. C'est toi qui parle. »* Portrait d'un instrument attachant à travers un musicien de talent. Blues garanti ! – *G. S.*

● **21.40 Arte**
Metropolis : Jacques Tati, réalisateur de films publicitaires

Au début des années 60, l'auteur de *Mon oncle* se rend à Londres pour y tourner un spot publicitaire pour la Lloyds Bank. Sur les lieux du tournage, « Metropolis » rencontre le producteur qui avait obtenu l'accord de Tati pour ce projet inattendu.

● **1.35 Canal +**
Flirt

Trois histoires – la deuxième est celle d'une liaison homosexuelle masculine – en des lieux différents, à des dates différentes – New York, février 1993, Berlin, octobre 1994, Tokyo, mars 1995 –, mais presque identiques dans leurs intrigues. Il s'agit d'un jeu narratif, assez désinvolte et très excitant à cause de cela. – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.05 Beverly Hills.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.40 Météo, Simple comme...
20.45 Drôle de jeu.
23.00 Hollywood Night. ∆ L'Exécuteur, de Joseph Merhi.
0.40 Formule foot.
1.15 TF1 nuit, Météo.
1.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

18.55 Farce attaque... La Baule.
19.50 et 20.40 Tirage du Loto.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A Cheval, Météo.
20.50 Surprise Party. Tangos, Techno et Frédo.
23.00 Du fer dans les épinards.
0.35 Journal, Météo.
0.50 La 25e heure. La Mecque secrète.
1.45 Bouillon de culture. Dieu et la science.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 23.30 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Les Filles du maître de chai. Téléfilm de François Luciani [3/3].
22.30 Strip-tease.
23.40 Soir 3.
23.55 Musique et Cie. *Les Noces de Figaro* new look, à Compiègne.
0.50 Tennis.
1.25 New York District.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.00 T.V. +.
20.05 Les Simpson.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Boxe. Championnat du monde WBO.
22.10 Flash infos.
22.15 Jour de foot.
23.00 Sexe, musique et vidéo
0.00 Le Journal du hard.
0.10 L'Irrésistible Séducteur. Film classé X de Joe D'Amato.
1.35 Flirt ■ ■ Film de Hal Hartley (v.o.).

ARTE

19.00 KYTV. [6/18].
19.30 Histoire parallèle. *La Sarre entre France et Allemagne.*
20.19 Le Dessous des cartes.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 L'Aventure humaine. Via Mala.
21.40 Métropolis.
22.40 Wild Palms. [4/6].
23.25 Music Planet. U2.
0.25 Zone contaminée. Téléfilm de Marius Fischer.
1.55 Cartoon Factory.

M 6

19.05 Turbo.
19.40 Warning.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Hot forme.
20.35 Ciné 6.
20.45 Aux frontières du réel. Tunguska [1 et 2/2].
22.35 Les Révoltés d'Attica. Téléfilm ∆ de John Frankenheimer.
0.30 Le Monstre évadé de l'espace.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.05 Poésie sur parole. Les poèmes d'Antoine Vitez.
20.35 Si ça vous chante.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. *Zoo de nuit*, de Michel Azama. 22.15 *La Taverne du grand roi*, de Jean-Luc Moreau.
22.35 Opus. Les mille et une notes de la Cité de la musique.
0.05 Tard dans la nuit. *Le Petit Assassin*, de Ray Bradbury.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Opéra. *Turandot*, de Puccini, en direct de l'Opéra de Paris-Bastille.
23.07 Présentez la facture. La flûte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Intermezzo. Œuvres de Reinecke, Kiel, Grieg.
20.40 Le Concert baroque d'après Alejo Carpentier. Œuvres de Vivaldi, Haendel, Scarlatti, Stravinsky, musique de danse latino-américaine.
22.40 Da Capo. Œuvres de Brahms, Tchaïkovski.

DIMANCHE 5 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

17.25 **L'Entreprenant Monsieur Petrov** ■ ■ De Mark Sandrich (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil

17.50 **Planète interdite** ■ De Fred McLeod Wilcox (Etats-Unis, 1956, 100 min). Ciné Cinémas

20.30 **Une femme sans importance** ■ ■ De Hans Steinhoff (Allemagne, 1936, N., v.o., 75 min). Ciné Cinéfil

20.30 **L'Ombre rouge** ■ De Jean-Louis Comolli (France, 1981, 115 min). Ciné Cinémas

20.30 **Rocky 2, la revanche** ■ De Sylvester Stallone (Etats-Unis, 1979, 125 min). RTL 9

20.35 **La Relève** ■ De Clint Eastwood (Etats-Unis, 1990, 125 min). TMC

20.45 **Hammett** ■ ■ De Wim Wenders (Etats-Unis, 1982, 95 min). Arte

21.45 **La Belle et la Bête** ■ ■ ■ De Jean Cocteau (France, 1945, N., 90 min). Ciné Cinéfil

22.25 **L'Ame des guerriers** ■ ■ □ De Lee Tamahori (NZ, 1994, v.o., 100 min). Ciné Cinémas

22.30 **Tina** ■ O De Brian Gibson (Etats-Unis, 1993, 120 min). Téva

22.35 **Bunker Palace Hôtel** ■ ■ D'Enki Bilal (France, 1989, 95 min). TV 5

22.35 **Les Prédateurs** ■ ∆ De Tony Scott (Grande-Bretagne, 1983, 100 min). RTL 9

23.15 **Gumshoe** ■ ■ De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 85 min). Arte

23.15 **Femme ou démon** ■ ■ De George Marshall (Etats-Unis, 1939, N., 95 min). Ciné Cinéfil

0.15 **Les Misérables** ■ ■ De Raymond Bernard [1/3] (France, 1933, N., 105 min). RTL 9

0.40 **La Maison du Docteur Edwards** ■ ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 110 min). France 3

0.50 **Amour et Compagnie** ■ De Gilles Grangier (France, 1949, N., 95 min). Ciné Cinéfil

1.05 **Freischütz** ■ D'Ildiko Enyedi (France - Hongrie, 1994, v.o., 105 min). Canal+

1.45 **Stalingrad** ■ De Joseph Vilsmaier (Allemagne, 1992, 110 min). Ciné Cinémas

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

12.05 et 4.00 Polémiques. Invité : Marc Blondel. France 2

18.30 Le Grand Jury RTL-Le Monde. Invitée : Martine Aubry. RTL 9

23.15 Dimanche soir. Invité : Alain Madelin. France 3

MAGAZINES

9.30 Journal de la création. La Cinquième

10.55 Droit d'auteurs. Avec Marc Lambron et Daniel Toscan du Plantier ; Catherine Clément et Leïla Chahid ; Bernard Chambaz et Bernadette Bricourt. La Cinquième

12.25 Arrêt sur images. Les 2 be 3 sont-ils un produit marketing ? Avec Akhenaton, Louis Pardo. La Cinquième

15.00 Thalassa. Bateaux-paniers d'Along. TV 5

15.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'affaire Spaggiari. Histoire

16.15 Faut pas rêver. Afrique : Sur les traces de l'*African Queen*. Invité : Jean-Laurent Cochet. TV 5

16.25 Le Sens de l'Histoire. URSS : La révolution confisquée [1/2]. La Cinquième

16.50 Sud. Avec Alphonse Boudard, Stéphane Valérie, Nathalie Foguet. TMC

16.55 Naturellement. Des gorilles et des hommes. France 2

19.00 Public. Invité : Robert Badinter. TF 1

20.00 Envoyé spécial. L'or des nazis. L'homme-dauphin. TV 5

20.00 Mise au point. Invité : Otto Piller. TSR

20.05 Courts particuliers. Paris Première

20.45 Zone interdite. Génération caddie. M 6

21.00 Les Dossiers de l'Histoire. La bataille de l'avortement. Histoire

23.00 Envoyé spécial, les années 90. La vie quotidienne en URSS. Histoire

0.00 Lignes de mire. Mireille Darc. France 3

0.20 Musiques au cœur. Disque... disque... rage ! France 2

DOCUMENTAIRES

19.00 Madame le Président : un portrait d'Hillary Clinton. Histoire

19.15 Les Grands Moments de l'art en Italie. Venise. France Supervision

19.30 Maestro : Les Maîtres de musique. Régine Crespin. Arte

19.30 Reamker, danse avec les dieux. Téva

19.40 Patagonie : rendez-vous avec les baleines. Planète

20.00 Hubert Beuve-Méry. Itinéraire du fondateur du *Monde*. Histoire

21.55 Du côté de la côte. Planète

22.00 Le Musée d'Orsay. [4/6]. L'art nouveau. Histoire

22.20 ▶ L'Œil du privé. Arte

22.20 Des coups pour le dire. Planète

22.25 Grand document. Peaux de chagrin. RTBF 1

22.40 Lignes de vie. [3/4] Les raisins de la colère. [2/2] Sept personnes en quête de lendemain. France 2

23.35 Harry Houdini ou la magie de l'évasion. Planète

0.35 Histoires naturelles. Lapins chasseurs. TF 1

0.40 Les Compagnons du Che. [1/2]. Retour en Bolivie. Planète

SPORTS EN DIRECT

14.05 Rugby. Coupe d'Europe. France 3

15.00 Tennis. Tournoi messieurs de Bâle (Suisse). Eurosport

16.00 Hippisme. Prix de l'arc de Triomphe. France 3

16.40 Cyclisme. Paris - Tours. France 3

19.00 Stock cars. Championnat NASCAR. Eurosport

20.15 Football. Championnat de France D1 : Nantes-Paris SG. Canal+

MUSIQUE

19.10 Mozart en tournée. Vienne-Prague, l'envers de la médaille. *Concerto pour piano K491*. Muzzik

20.30 Les Noces de Figaro. Mise en scène de Jean-Pierre Vincent. Enregistré à l'Opera de Lyon, dir. Paolo Olmi. France Supervision

22.25 Symphonie no 7, de Bruckner, par Celibidache. Muzzik

22.40 Claude Luter. Concert enregistré en 1996. Paris Première

0.50 Paul Simon. Concert enregistré à Central Park, à New York, le 15 août 1991. Canal Jimmy

TÉLÉFILMS

18.00 La Poupée sanglante. De Marcel Cravenne [4/6]. La Cinquième

20.30 Chèques en boîte. De Nicolas Gessner. Festival

20.45 Sans cérémonie. De Michel Lang. RTBF 1

21.50 Riel. De George Bloomfield. Festival

23.10 Vous êtes folle Imogène. De Paul Vecchiali. Disney Channel

SÉRIES

19.00 Demain à la une. Match fatal. M 6

19.05 et 22.30 Lois et Clark. La mémoire de l'œil. Série Club

19.35 Nash Bridges. Histoire de famille. TMC

19.55 FX, effets spéciaux : La Série. L'Illusion. Série Club

20.00 Seinfeld. Les Imperméables (v.o.). Canal Jimmy

20.30 Au cœur du temps. La nuit des longs couteaux. Disney Channel

20.45 Dream On. Lien de parenté (v.o.). Canal Jimmy

20.50 Le Grand Batre. [4/9] L'Europe des lendemains. France 2

20.50 Derrick. Une histoire d'amour. France 3

20.55 Nos meilleures années. Entre hommes et femmes. Sans espoir. Téva

20.55 Navarro. Enlèvement demandé. TSR

21.20 Une fille à scandales. Le bal des fous (v.o.). Canal Jimmy

21.55 Un cas pour deux. Tuer pour survivre. France 3

22.20 New York Police Blues. Andy n'est pas dans son assiette (v.o.). Canal Jimmy

23.05 Spin City. Les rivaux (v.o.). Canal Jimmy

23.15 Aux frontières du réel. La règle du jeu. TSR

0.00 Le Pain noir. Le tramway de la révolution. Histoire

0.00 Dream On. Eddie, le petit orphelin (v.o.). TSR

1.40 KYTV. Le défi d'Anna (v.o.). Arte

3.55 Bottom. Apocalypse (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable
∆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● **19.30 Arte**
Maestro : Les Maîtres de musique

Régine Crespin, sérieusement fantaisiste

WAGNÉRIENNE choisie et voulue par Karajan, star aux Etats-Unis, d'ores et déjà dans la légende pour ce seul *Spectre de la rose*, de Berlioz, qu'elle enregistra avec Ansermet en 1963, Régine Crespin est capable de cligner de l'œil et de jouer de la hanche dans une chanson de Poulenc comme de bouleverser, impeccable et stricte, dans le rôle de la seconde prieure, écrit sur mesure pour elle et *« son la aigu exquisément piano »* par le même Poulenc, qui l'adorait.

Le film, écrit par Olivier Bernager – auteur de très jolis portraits musicaux d'ordinaire assez libres et inspirés – et réalisé par Jacques Deschamps, manque le portrait de cette grande dame sérieusement fantaisiste : quelques documents d'archives ponctuent un cours donné, on ne sait pourquoi, dans un château fantomatique aux alentours mornes et brumeux. Les élèves sont sages et droits comme des « i » sous les lambris. La chemise du baryton est assortie aux rideaux ; la chanteuse wagnérienne est habillée en Castafiore du dimanche ; la pianiste est diligente et discrète.

Crespin, maquillée d'un masque inexplicablement blanc, évolue dans des meubles de style, passe dans le reflet d'un miroir, parcourt un corridor. Elle cabotine un peu, puisque la caméra n'attend que cela, mais glisse deux ou trois choses bien senties – mieux : bien entendues.

Il y un vrai moment de cinéma dans le film. C'est un extrait d'une émission de François Reichenbach (1964), dont le style, on en convient, pouvait être irritant. Tout est voulu, concerté : l'insensé fichu rose de Crespin, la petite pièce cadrée comme une toile de Vermeer ; Karajan, négligemment assis au piano ; leur dialogue en français sur des choses qu'on ne comprend pas (le jargon – le vrai – de la musique qui s'indique par gestes et grognements). Deux minutes de bonheur : la musique, l'entente, l'écoute, le style. Et la voix de Crespin, sous son fichu rose, à tomber.

Renaud Machart

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.20 Walker, Texas Ranger.
14.10 Les Dessous de Palm Beach.
15.05 Le Rebelle.
15.55 Rick Hunter, inspecteur choc.
16.50 Disney Parade.
18.00 Vidéo Gag.
18.30 30 millions d'amis.
19.00 Public.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.40 Météo.
20.42 Simple comme...
20.45 Fanfan. Film d'Alexandre Jardin.
22.25 Ciné dimanche.
22.35 Terrain miné. Film ∆ de Steven Seagal.
0.20 et 1.30 TF1 nuit, Météo.
0.35 Histoires naturelles.
1.40 Les Défis de l'océan.

FRANCE 2

13.30 et 16.00 Dimanche Martin.
15.10 Le Client.
16.55 Naturellement.
17.50 Stade 2.
18.45 1 000 enfants vers l'an 2000.
18.55 Drucker'n Co.
19.30 Stars'n Co.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.50 Le Grand Batre. Feuilleton de Laurent Carcélès [4/9].
22.40 Lignes de vie. Les raisins de la colère [3/4]. Sept personnes en quête de lendemain [2/2].
0.10 Journal, Météo.
0.20 Musiques au cœur. Disque... disque... rage !
1.35 Tennis.

FRANCE 3

13.15 Les Quatre dromadaires.
13.45 Keno.
13.50 Sports dimanche. 14.05 Rugby : Bourgoin - Munster (Irl.). 16.00 Hippisme : Prix de l'arc de Triomphe. 16.40 Cyclisme : Paris - Tours.
17.25 Corky, un adolescent pas comme les autres. (Sous réserve).
18.15 Va savoir.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 23.00 Météo.
20.10 Mister Bean.
20.35 Tout le sport.
20.50 Derrick. Une histoire d'amour.
21.55 Un cas pour deux. Tuer pour survivre.
23.05 Soir 3.
23.15 Dimanche soir.
0.00 Lignes de mire.
0.40 La Maison du Docteur Edwards ■ ■ Film d'Alfred Hitchcock (v.o.).

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 14.00
13.35 La Semaine des Guignols.
14.00 Dimanche en famille.
14.05 L'Amour dans le désordre. Téléfilm d'Elisabeth Rappeneau.
15.35 Reboot III.
16.00 Blake et Mortimer.
16.50 Les Suricates, sentinelles de la savane
17.15 Babylon 5.
18.00 Opération Dumbo Drop. Film de Simon Wincer.
▶ En clair jusqu'à 20.30
19.40 Flash infos.
19.50 Ça cartoon.
20.15 Football. En direct. Nantes - PSG.
22.30 Flash infos.
22.35 L'Equipe du dimanche.
1.04 Pin-up.
1.05 Freischütz ■ Film d'Ildiko Enyedi (v.o.).

LA CINQUIÈME/ARTE

13.20 Les Yeux de la découverte.
14.00 Coureurs d'océans.
15.00 Voyage au cœur de Bornéo.
16.00 Le Cinéma des effets spéciaux.
16.25 Le Sens de l'Histoire. URSS : La révolution confisquée [1/2].
17.55 Le Journal du temps.
18.00 La Poupée sanglante. Feuilleton de Marcel Cravenne [4/6].
19.00 Cartoon Factory.
19.30 Maestro. Les Maîtres de musique : Régine Crespin.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. Détectives privés.
20.45 Hammett ■ ■ Film de Wim Wenders.
22.20 ▶ L'Œil du privé. Documentaire d'Alain Lasfargues.
23.15 Gumshoe ■ ■ Film de Stephen Frears (v.o.).
0.40 Métropolis.
1.40 KYTV. [6/18].

M 6

13.10 Business Woman. Téléfilm de Charles Jarrott [1 et 2/2].
16.40 Mister Biz.
17.20 La Mal Aimée. Téléfilm de Bertrand Arthuys.
19.00 Demain à la une.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 E = M 6. Les dinosaures.
20.35 Sport 6.
20.45 Zone interdite. Génération caddie.
22.45 Culture pub. Les « alicaments » ; La saga Diesel.
23.20 Education perverse. Film □ de Pierre B. Reinhard.
0.55 Sport 6.
1.10 Motocyclisme.

RADIO

FRANCE-CULTURE

18.35 Libre examen.
19.15 For intérieur. Claude Mourthé.
20.05 Laissez-passer.
20.35 Le Temps de la danse.
21.00 Atelier de création radiophonique. *Travail gratuit*, par Michel Sidoroff.
22.25 Poésie sur parole. Raymond Lulle.
22.35 Le Concert. Festival de Saint-Denis. Œuvres de Beethoven, Fauré, Chopin, Grieg.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

19.37 L'Atelier du musicien. *Symphonie fantastique*, de Berlioz.
20.30 Concert international. Festival de Schwetzingen. Œuvres de Mozart, Beethoven, Scriabine, Liszt, Chopin.
22.00 Voix souvenirs. Ezio Pinza, basse chantante.
23.07 Transversale.

RADIO-CLASSIQUE

20.00 Soirée lyrique. *Béatrice et Bénédict*, de Berlioz.
22.15 Shakespeare à l'opéra. Œuvres de Tchaïkovski, Thomas, Verdi, Gounod.

Le Monde
DIMANCHE 5 - LUNDI 6 OCTOBRE 1997

En peau de lapin

par Pierre Georges

IL ÉTAIT une fois... Bon, voilà que cela recommence ! A la chronique noces et banquets, princesse et roturier, voici qu'une infante d'Espagne épouse un handballeur basque. Et en mondovision. Pavane pour une infante amoureuse. Avec tout ce qu'il faudra de guimauve, de pétales de roses et de mots, de récits édifiants pour veillées des chaumières et d'admirables descriptifs des tenues et menus. Non merci ! On a déjà donné ! Qu'ils vivent heureux, et longtemps, qu'ils aient beaucoup d'enfants bourbons-basques et qu'on n'en parle plus. L'actualité est primesautière ce samedi. France-Info consacrait un solide reportage à un événement essentiel : l'ouverture de la chasse au lapin à Roissy-en-France. C'est que le lapin, dont chacun connait les bégaiements amoureux, aurait une fâcheuse tendance à se multiplier aux alentours des pistes. Donc, un bon lapin étant un lapin mort, notamment en gibelotte, la chasse est décrétée ouverte à Charles-de-Gaulle-Airport pour quelques éradicateurs assermentés et armés.

Tout de même, on voudrait voir cela, une scène de chasse à Roissy ! Portent-ils des tenues camouflées, les nemrods ? Et des grandes oreillettes, en peau de lapin précisément, pour supporter le bruit du Paris-Caracas au décollage ? Demandent-ils à la tour de contrôle *l'autorisation de tirer ? Passent-ils* – ce serait souhaitable – un examen préalable de vue, histoire de ne pas prendre un Jumbo pour un gros lapin blanc ? Et, au final, portent-ils à la craie sur le fuselage de leurs fusils autant de croix que de lapins occis, comme pilotes de chasse ? En tout cas, tout cela ne doit pas se faire sans avoir d'abord annoné la check-list du glorieux Tartarin de Roissy. Autre check-list justement et qui nous vient des Etats-Unis, le bilan de santé annuel de Bill Clinton. La Maison-Blanche vient de communiquer, après révision générale et passage au marbre du susdit, les résultats des examens médicaux.

Bon pour le service. Du côté du genou droit, qui n'avait pas résisté à une descente d'escalier sans rappel, tout va très bien. Une articulation comme neuve. Du côté du torse, pas de problème non plus. Hormis l'ablation, pour l'occasion, d'un kyste sébacé d'un centimètre mais *« tout à fait commun »*. Du côté des oreilles enfin, on croirait du Jarry, un léger tourment. Le président souffre de *« pertes d'audition à haute fréquence »*. Et celles-ci se seraient aggravées. D'où les recommandations des spécialistes : le port d'une prothèse auditive *en certaines occasions*. Aussitôt conseillé, aussitôt adopté. Bill Clinton a immédiatement fait savoir qu'il ne sortirait plus, en ville, sans sa prothèse. Remarquez, on moque cette transparence médicale, mais c'est plutôt par dépit. Car, pour ce qui est des présidents français...

Enfin, pour finir, des nouvelles de Vitrolles. Pour *« réenraciner la ville dans son identité provençale et ses valeurs universelles »*, le conseil municipal à majorité Front national vient de voter, vendredi 3 octobre, des mesures d'urgence. Proposer de baptiser la ville *« Vitrolles-en-Provence »*. Débaptiser les rues, les laver de ces noms impurs, Tjibaou, Mandela, Dulcie September, et les badigeonner à la sauce provençale pour retrouver les *« vraies racines »*. Toujours cette obsession ! Encore qu'à donner à l'avenue Tjibaou le nom d'avenue Stirbois, on finirait par se demander si M. et Mme Mégret, notoirement provençaux, ne prennent pas les vrais Provençaux pour des « ravis » !

« Le Monde » à Lille

LE MONDE est allé à la rencontre de ses lecteurs de Lille et de la région Nord - Pas-de-Calais, vendredi 3 octobre. La journée s'est ouverte par un *déjeuner-débat dans les foyers de l'Opéra, sur le thème* « Révolution technologique, croissance, emploi », présidé par Edmond Alphandéry, président d'EDF, et animé par l'économiste Jean-Hervé Lorenzi. Au cours d'un premier débat, de nombreux lecteurs, dont beaucoup de jeunes, ont pu ensuite approcher *« la galaxie des métiers de la communication »* ainsi que la manière dont *Le Monde* mettait en œuvre le multimédia. Un jeu de questions-réponses s'est ensuite engagé sur le quotidien lui-même. Quelque trois cents lecteurs ont interrogé et interpellé pendant plus de deux heures les responsables de la rédaction du *Monde* qui avaient fait le voyage.

La journée s'est achevée à l'Opéra de Lille, en présence de près de cinq cents personnes. Le débat tourna autour des questions qui avaient été posées par écrit par nos lecteurs (plusieurs centaines nous étaient parvenues). Des responsables et des élus de la cité lilloise et de la métropole, Pierre Mauroy en tête, y ont répondu, ce qui a été l'occasion d'une réflexion sur la place et les responsabilités de Lille au cœur de son agglomération. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **ESCROQUERIE : une religieuse, directrice d'un foyer pour enfants à Quesnoy-sur-Deule,** près de Lille (Nord), a été mise en examen pour détournement de fonds publics et écrouée, jeudi 2 octobre. La mère supérieure Thérèse Caulier, soixante-sept ans, aurait accumulé près de 2 millions de francs en détournant, depuis de nombreuses années, l'argent de poche des pensionnaires du foyer versé par le conseil général.

■ **CORSE : la cour d'assises du Rhône a acquitté Dominique Santelli,** dans la nuit du vendredi 3 au samedi 4 octobre . M. Santelli était accusé d'avoir assassiné, par balles, en décembre 1990, Paul Mariani, maire de Sovéria (Haute-Corse). L'avocat général avait requis vingt ans de réclusion criminelle contre M. Santelli, qui a toujours nié les faits.

■ **HARKIS : un des six grévistes de la faim, fils de harkis, a été hospitalisé** d'urgence, vendredi 3 octobre, à l'Hôtel-Dieu. Chômeurs, en grève de la faim depuis quarante-deux jours sur l'esplanade des Invalides, à Paris, ils demandent à être reçus par le premier ministre Lionel Jospin. Ils dénoncent l'exclusion dont leur communauté est victime depuis trente-cinq ans.

Tirage du *Monde* daté samedi 4 octobre : 496 590 exemplaires 1

Les Etats-Unis accélèrent l'envoi du porte-avions « Nimitz » dans le Golfe

Washington veut faire respecter la zone d'exclusion aérienne au sud de l'Irak

LES ÉTATS-UNIS ont annoncé, vendredi 3 octobre, leur détermination à faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de l'Irak, tandis que le porte-avions *Nimitz* recevait l'ordre d'accélérer son arrivée dans le Golfe en ne faisant pas escale dans le port de Singapour, comme prévu initialement. Il faut six jours au *Nimitz* pour atteindre cette région, où son arrivée était initialement prévue pour la mi-octobre.

La décision américaine est consécutive à des raids de la chasse iranienne en territoire irakien en début de semaine, dans la zone d'exclusion imposée à Bagdad au *sud du 32e parallèle, par la coalition occidentale. « Les Etats-Unis ont l'intention de faire respecter la zone d'exclusion aérienne concernant l'Irak »*, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, James Rubin. *« L'Irak a été informé de notre détermination* [à faire respecter] *cette zone d'exclusion, et nous le ferons »*, a-t-il assuré.

Le déplacement du *Nimitz* vers le Golfe *« est lié à notre capacité à assumer les responsabilités qui nous ont été octroyées par la communauté internationale »*, a expliqué Michael McCurry, le porte-parole de la Maison Blanche. Il a souligné que les Etats-Unis entendaient continuer de *« faire appliquer de façon vigoureuse les zones d'exclusion aérienne »*.

Un porte-parole du Pentagone a, de son côté, expliqué que l'envoi du *Nimitz* visait à donner aux Etats-Unis *« suffisamment de puissance »* dans la région pour être capables de faire respecter les deux zones d'exclusion aérienne – la deuxième, au nord, étant délimitée par le 36e parallèle. Le *Nimitz* transporte environ quatre-vingts *avions et est accompagné* d'une flottille comprenant deux croiseurs, un destroyer, une frégate, un sous-marin d'attaque et un navire de soutien.

« Le fait que l'Iran a choisi de voler dans la zone d'exclusion a évidemment compliqué les choses », a reconnu le colonel Richard Bridges. Après les raids iraniens, l'Irak, indique-t-on de source française, a menacé de riposter aux raids aériens iraniens et procédé à d'importants mouvements de troupes, y compris de survol de l'Iran par ses avions.

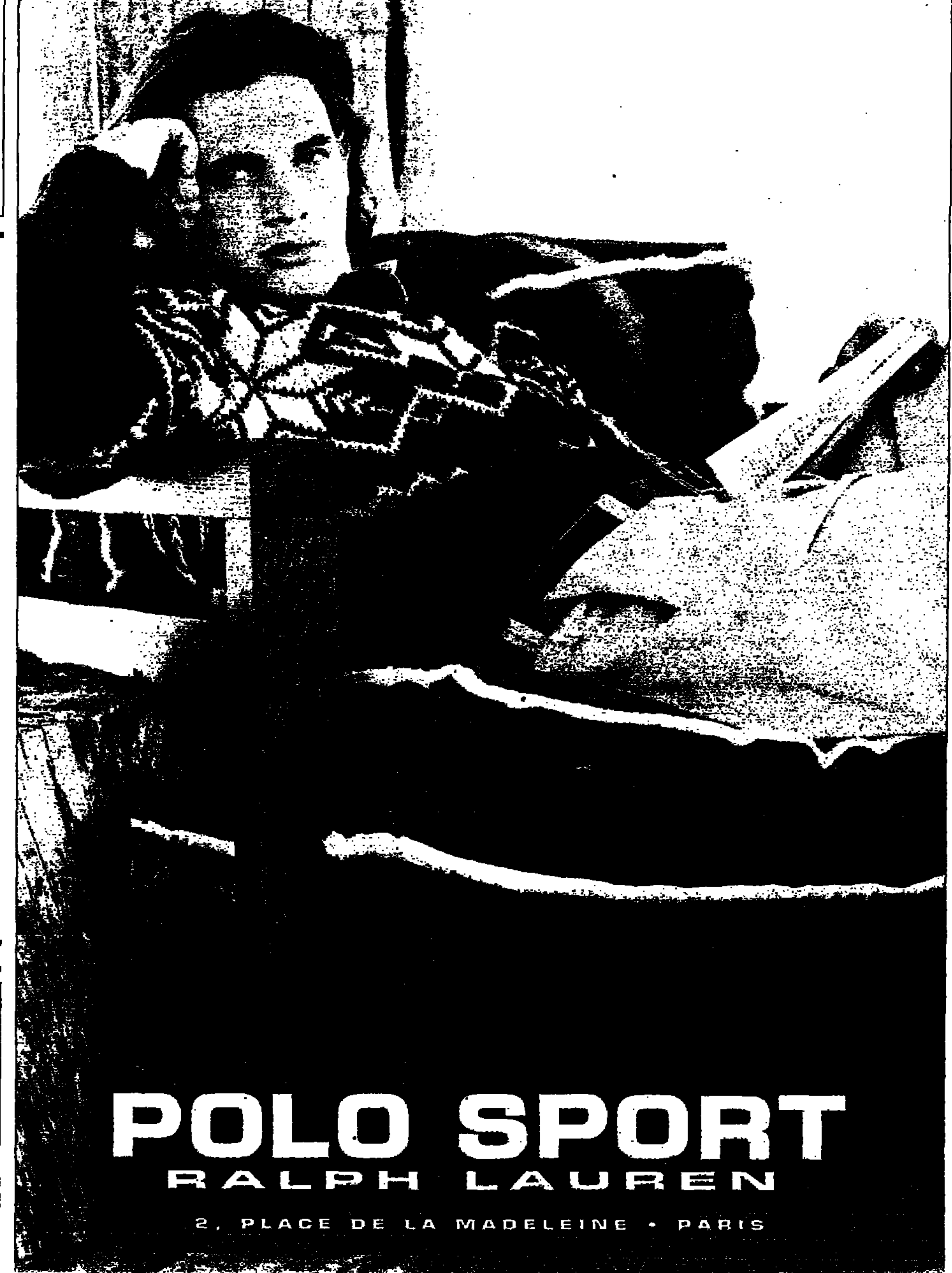
Le Pentagone avait lancé déjà mardi une mise en garde à l'Iran, en indiquant que ses appareils pourraient être abattus s'ils venaient à survoler de nouveau le sud de l'Irak. Le porte-parole du Pentagone, Kenneth Bacon, avait expliqué que les pilotes chargés de faire respecter la zone d'exclusion aérienne éprouveraient des difficultés à faire la distinction entre des appareils iraniens et des appareils irakiens.

HAUSSE DES PRIX DU PÉTROLE

Le regain de tension dans la région et l'annonce de l'envoi du *Nimitz* ont immédiatement provoqué une nette hausse des prix du pétrole, vendredi en début d'après-midi, sur le marché à terme new-yorkais. Le prix du baril de brut de référence a gagné 1,13 dollar, à 22,90 dollars, par rapport à son niveau de clôture de jeudi

Téhéran a affirmé, vendredi, que ses raids aériens en territoire irakien étaient des *« opérations défensives »* visant des bases *« terroristes »* utilisées pour lancer des attaques en territoire iranien. La mission iranienne auprès des Nations unies, dans un communiqué, a affirmé que ces raids répondaient à des incursions de groupes *« puissamment armés »*, des Moudjahidines du peuple, principal mouvement d'opposition armée au régime iranien, basé en Irak. Aussi, *« les forces aériennes iraniennes, dans une action purement défensive, ont agi pour contrer les agresseurs et défendre les frontières de l'Iran »*, selon le communiqué.

Téhéran a accusé les forces militaires et de renseignement irakiennes d'apporter un soutien financier et logistique aux Moudjahidines, et d'avoir *« accompagné les terroristes »* en Iran. *« Même si l'Iran reconnaît l'intégrité territoriale de l'Irak*, précise le communiqué, *nous jugeons inacceptable le comportement de Bagdad consistant à autoriser ce groupe* [les Moudjahidines] *à utiliser le sol irakien pour mener des opérations de sabotage en Iran »*, ajoute la mission iranienne. – *(AFP)*





Parthenay : premier anniversaire de la cybercité

